

Plan de développement de la zone agricole et agroforestière

2022 - 2027

Deuxième version



MRC DE MASKINONGÉ

Annexes

RÉDACTION

Karine Lacasse, coordonnatrice
du service d'aménagement et
de développement du territoire,
MRC de Maskinongé

Justin Lamare, aménagiste et
chargé de projets, MRC de
Maskinongé

Charline Gauthier, aménagiste
et chargée de projets, MRC de
Maskinongé

Bleu forêt, coop de
communication responsable

RÉVISION

Pagina Média

CONCEPTION GRAPHIQUE

Bleu forêt, coop de
communication responsable

MRC de Maskinongé, août 2022

Table des matières

ANNEXE 1 - RAPPORT DES ENTREVUES BILAN	7
ANNEXE 2 - LE PORTRAIT	34
ANNEXE 3 - ÉLÉMENTS DU PAYSAGE	91
ANNEXE 4 - LES CARTES	95
ANNEXE 5 - FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS, CONTRAINTES	109
ANNEXE 6 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL	113
ANNEXE 7 - BOÎTE À OUTILS DES FICHES PROJETS	120
ANNEXE 8 - FIL CONDUCTEUR DU PDZAA	134
ANNEXE 9 - CARTE DES PARTIES PRENANTES	137

Acronymes

AFC: Aire faunique communautaire

AMPQ: Association des marchés publics du Québec

ARDA: Aménagement rural et développement de l'agriculture

BDTQ: Base de données topographiques du Québec

BIT: Bureau d'information touristique de Maskinongé

CCA: Comité consultatif agricole

CCAÉ: Club-conseil en agroenvironnement

CIC: Canards illimités Canada

CPTAQ: Commission de protection du territoire agricole du Québec

CRÉ: Conférence régionale des élus

CTCM: Corporation de transports collectifs de la MRC

IRDA: Institut de recherche et de développement en agroenvironnement

ITC: Inventaire des terres du Canada

LAU: Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

LCM: Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1)

LCMVF: Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., chapitre C-61.1)

LEMV: Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (L.R.Q., chapitre E-12.01)

LPTAA: Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., chapitre P-41-1)

LQE: Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2)

MAMH: Ministère des Affaires municipales et de l'habitation

MAPAQ: Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

MELCC: Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

MERN: Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

MFPP: Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

MRC: Municipalité régionale de comté

PDZA: Plan de développement de la zone agricole

PDZAA: Plan de développement de la zone agricole et agroforestière

PFNL: Produits forestiers non ligneux

PPAM: Producteurs et productrices acéricoles de la Mauricie

PPAQ: Producteurs et productrices acéricoles du Québec

RADF: Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État

REA: Règlement sur les exploitations agricoles (L.R.Q., chapitre Q-2, r. 26)

RFU: Richesse foncière uniformisée

RHF: Règlements sur les habitats fauniques

RMAAQ: Régie des marchés agricoles et agroalimentaires du Québec

SADC: Société d'aide au développement des collectivités de la MRC de Maskinongé

SADR: Schéma d'aménagement et de développement révisé

SIEF: Système d'information écoforestière

SPBM: Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie

UP: Unité paysagère

UPA: Union des producteurs agricoles

UTM: Unités thermiques maïs

ZAP: Zone agricole permanente

Définitions

Agriculture :

ensemble des activités développées par l'homme qui ont pour objet la transformation de son milieu naturel afin de produire les végétaux et les animaux qui lui sont utiles, en particulier ceux qui sont nécessaires à son alimentation. Au sens spécifique de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., chapitre P-47.1), l'agriculture se définit comme la culture du sol et des végétaux, le fait de laisser le sol sous couverture végétale ou de l'utiliser à des fins sylvicoles, l'élevage des animaux et, à ces fins, la confection, la construction ou l'utilisation de travaux, ouvrages ou bâtiments, à l'exception des immeubles servant à des fins d'habitation.

Agroalimentaire :

se dit du secteur d'activité économique qui contribue à la production, à la transformation, à l'exploitation et au conditionnement des produits agricoles destinés à l'alimentation humaine et animale (MAPAQ, 2010).

Bioalimentaire :

se dit de ce qui se rapporte à la production agricole, aux pêches et à l'aquaculture, à la transformation des aliments et des boissons, au commerce de ces produits ainsi qu'à la restauration.

Agrotourisme :

une expérience touristique réalisée en milieu agricole. Cette expérience repose sur la relation entre une organisation agricole, les services qui accompagnent le produit agricole et le touriste (excursionniste). La demande pour ce type de services est conçue dans une perspective d'agrément.

« L'agrotourisme est une activité touristique qui est complémentaire à l'agriculture et qui a lieu dans une exploitation agricole. Il met en relation des productrices et des producteurs agricoles avec des touristes ou des excursionnistes. L'agrotourisme permet à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production, à la faveur de l'accueil et de l'information que leur réserve leur hôte » (Source Pense-bête de l'agrotourisme : L'agrotourisme et le développement de votre entreprise, Conseil agrotouristique des Cantons-de-l'Est, MAPAQ, mise à jour 2019).

Circuit court :

un circuit court est un circuit de distribution et un mode de commercialisation des produits agricoles s'exerçant soit par vente directe du producteur au consommateur, soit par vente indirecte où n'intervient qu'un seul intermédiaire entre le producteur et le consommateur.

Érablière : un peuplement forestier propice à la production de sirop d'érable d'une superficie minimale de quatre hectares. Au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, est présumé propice à la production de sirop d'érable un peuplement forestier identifié par les symboles ER, ERFI, ERFT, ERBB, ERBJ ou ERO sur les cartes d'inventaire forestier du ministère des Ressources naturelles (CPTAQ, 1998).

Exploitation agricole enregistrée :

pour être enregistrée au MAPAQ, une exploitation doit réunir les capitaux et les facteurs élémentaires de production comprenant au moins un immeuble à vocation agricole permettant de produire de façon récurrente un revenu agricole brut d'un minimum de 5 000 \$ par année. Toutefois, lors d'un démarrage de production, une exploitation peut se faire reconnaître sur un potentiel de revenus et bénéficier d'une exemption prévue au Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et des compensations (Chapitre M-14, r.1.1).

Ferme :

une exploitation agricole qui produit, dans l'intention de vendre, au moins un des produits suivants : cultures (foin, grandes cultures, fruits ou noix, petits fruits ou raisins, légumes, graines de semence), animaux d'élevage (bovins, porcs, moutons, chevaux, gibier à poil, autres animaux), volaille (poules, poulets, dindons et dindes, poussins, gibier à plumes, autres volailles), produits d'origine animale (lait ou crème, œufs, laine, fourrure, viande) ou autres produits agricoles (arbres de Noël, produits de serre ou de pépinière, champignons, gazon, miel, produits de la sève d'érable).

Îlots déstructurés :

entités ponctuelles de superficie restreinte, déstructurées par l'addition au fil du temps d'usages non agricoles et à l'intérieur desquelles subsistent de rares lots vacants enclavés et irrécupérables pour l'agriculture.

Immeubles agricoles :

terres et bâtiments agricoles.

Location :

les superficies louées comprennent les ententes de location entre deux entités juridiques qui peuvent être liées à un même exploitant. Par exemple, un propriétaire peut louer ses terres à sa propre entreprise agricole.

La diversification des formes juridiques des exploitations agricoles contribue à augmenter le taux de location.

Relève établie :

la relève établie représente les membres de moins de 40 ans qui possèdent des parts dans une entreprise agricole.

Richesse foncière uniformisée :

permet de mesurer et de comparer la capacité des municipalités de générer des revenus. La RFU comprend l'évaluation uniformisée de tous les immeubles imposables de la municipalité, l'évaluation uniformisée totale ou partielle de certains immeubles non imposables à l'égard desquels sont versés des paiements tenant lieu de taxes municipales, et l'évaluation équivalente à la capitalisation des paiements tenant lieu de taxes perçues à l'égard de certains ouvrages destinés à la production d'électricité (art. 222 de la Loi sur les finances municipales [L.R.Q., c. F-2.1], ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, 2013).

Services écologiques :

bénéfices que les humains retirent des écosystèmes sans avoir à agir pour les obtenir.

Superficie cultivée :

total des superficies cultivées pour des céréales et des protéagineux, des fourrages, des pâturages, des légumes, des fruits, de l'horticulture ornementale, des cultures abritées et autres (excluant l'acériculture) (MAPAQ, 2014).

Superficie exploitée :

superficie déclarée par les exploitants, incluant tant les superficies louées que possédées, qu'elles soient ou non cultivées (MAPAQ, 2014).

Zone agricole permanente :

superficies du territoire de la MRC de Maskinongé désignées à titre de zone agricole en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., chapitre P-41.1).



Annexe 1

RAPPORT DES

ENTREVUES BILAN

1. Méthodologie des entrevues

La révision du PDZAA de la MRC de Maskinongé nécessite une mise à jour du plan tant sur les aspects quantitatifs et techniques que sur les aspects qualitatifs.

Ces entrevues permettent de s'imprégner de l'historique et de mieux comprendre le contexte du projet. Elles viennent également créer un lien et une continuité entre les deux versions du PDZAA.

Des entrevues téléphoniques, d'une durée variant de 30 à 60 minutes, ont été réalisées entre le 21 avril et le 7 mai 2020.

Dans ces entrevues, sept questions ont été abordées avec chacun des participants :

1. Le nom « PDZAA » vous évoque quoi ?
2. Vous êtes-vous senti touché, concerné ou interpellé par ce projet ?
3. Quels sont les points forts et les points faibles de la première version du PDZAA ?
4. Quelles sont vos attentes pour le nouveau ?
5. Que feriez-vous différemment ?
6. Êtes-vous intéressé à participer aux consultations ?
7. Commentaires.

Ces entrevues nous ont permis d'en apprendre plus sur les succès et les échecs du premier PDZAA tel que ressenti et vécu sur le territoire afin que le nouveau plan réponde encore mieux aux réalités du territoire agricole.

2. Acteurs contactés

Des acteurs de différents secteurs du milieu agricole ont été sondés dans le but de prendre en compte les différentes visions.

Ainsi, nous avons contacté les acteurs suivants :

Secteurs	Contactés	Répondus
Transformation/distribution alimentaire	3	2
Agroenvironnement (incluant Lac Saint-Pierre)	7	5
Développement des collectivités	1	1
Producteurs agricoles	3	3
Relève	2	0
Total	16	11

3. Synthèse des résultats

Doucement, mais sûrement le PDZAA se fait connaître :

Les acteurs sont partagés concernant ce qu'évoquent l'acronyme et le nom. Neuf personnes sur onze disent que le nom est évocateur, mais pas nécessairement l'acronyme.

Concernant l'acronyme, la majorité des répondants indiquent que seuls les acteurs du domaine connaissent sa signification, contrairement aux producteurs qui se sentent moins interpellés par cet acronyme.

Partiellement concerné et interpellé :

Cinq répondants sur onze disent s'être sentis concernés par le PDZAA.

Les acteurs en lien avec l'agroenvironnement mentionnent que le PDZAA a permis deux avancées dans la MRC. Tout d'abord, le plan a permis un avancement significatif dans la mise en place des bandes riveraines. Il a également mis la question de l'agroenvironnement au premier plan.

Concernant les entrepreneurs et les entreprises, le constat est plus mitigé. On sent que le PDZAA a davantage eu un impact général, mais les producteurs et les entrepreneurs ne sont pas en mesure de déterminer l'impact réel du PDZAA dans leur quotidien.

Peut-être un début de reconnaissance de l'agriculture :

Les points forts :

Selon les répondants, le PDZAA a permis de dresser un portrait multifonctionnel de l'agriculture. En plus d'avoir amélioré les communications entre le secteur agricole et les autres secteurs, ce plan a permis de mettre de l'avant et de faire connaître l'agriculture à l'échelle du territoire de la MRC.

Grâce au PDZAA, la MRC reconnaît l'importance de l'agriculture et de la développer. Il a permis la création d'un lien direct entre la MRC et les agriculteurs ainsi que le développement de l'agriculture via un programme de financement.

De plus, certains répondants ont reconnu l'implication de la MRC avec le projet de l'Agroa Desjardins.

Les producteurs ont souligné que le PDZAA a aussi permis de mettre en lumière l'enjeu de la compatibilité et la cohabitation entre l'agriculture et le lac Saint-Pierre. Cependant, le sujet n'a pas été abordé en profondeur étant donné qu'il y a un pôle d'expertise qui travaille déjà sur le sujet.

Enfin, il a permis une mise en lumière et une meilleure prise en compte de l'agroenvironnement. À cet effet, les organismes OBV du territoire y ont joué un rôle, notamment par leur participation active dans des projets en lien avec l'agroenvironnement. À noter que le MAPAQ a également contribué à ces projets par le financement pour l'entretien des bandes riveraines.

Les points faibles :

Globalement, les répondants ont signifié des carences en matière de communication sur quatre points :

- Absence d'un bilan des succès et des échecs du PDZAA : si cela se fait déjà, il devrait y avoir plus de communication dans la communauté à ce sujet, car les différents acteurs du domaine ne sont pas informés.

- Manque de mise en valeur des réussites et des réalisations sur le terrain : il n'y a aucune indication ni identification visuelle sur le terrain à ce sujet. Par exemple, dans un champ où les bandes riveraines ont été financées par le PDZAA, il pourrait y avoir un panneau qui l'indique,
- Trop peu de communication envers les élus et les conseillers municipaux,
- Trop peu de communication et d'explication sur le degré de pollution des cours d'eau imputables aux producteurs (méthode de relevés et résultats d'analyses).

Malgré l'implication financière annuelle conséquente de la MRC (50 000 \$/an), la mise en œuvre du PDZAA a rencontré deux limites principales : la disparition des CLD (qui a provoqué en tout ou partie la non faisabilité de 5 actions) et le besoin d'une ressource en développement agroalimentaire pour animer le réseau et aider au déploiement et à la mise en œuvre du plan d'action.

Actuellement, ces deux limites ont tendance à démobiliser les entrepreneurs qui y voient un manque de continuité dans les initiatives. De plus, il est nécessaire de mettre plus en valeur les réalisations.

Enfin, de manière sporadique, les répondants ont indiqué que :

- La MRC n'a pas suffisamment abordé le dossier du lac Saint-Pierre,
- Il y a un manque de vision régionale,
- Il n'y a pas d'arrimage entre le PDZAA et le PDE (Plan directeur de l'eau),
- Il y a un manque d'équipement pour la transformation des produits locaux (notamment un abattoir),
- Il y a un manque de mesures agroenvironnementales. Le PDZAA a permis de mettre l'agroenvironnement de l'avant, cependant hormis les bandes riveraines, il y a un manque de projets d'ampleurs et diversifiés (cultures de couvertures, coulées, etc.).

Progresser dans la continuité :

Les attentes concernant la nouvelle mouture du PDZAA se cristallisent principalement sur quatre grands axes.

Le premier axe concerne les ressources financières et humaines pour mettre en œuvre le PDZAA. Certains répondants ont indiqué qu'il faut avoir des fonds pour permettre une continuité dans les ressources humaines et les projets. Ce qui est indiqué ici est une ressource supplémentaire permettant de faire le lien entre le PDZAA, ses projets et la communauté en lien avec l'agriculture. Il faut également insister davantage et mettre plus d'énergie sur la mise en œuvre. Enfin, il faudrait proposer des compléments financiers à des entreprises qui permettraient d'aller chercher plus de financement.

Le deuxième axe concerne l'agriculture et l'environnement. Le PDZAA a permis le développement de nouvelles pratiques. Cependant, le portrait de l'agroenvironnement dans la MRC devrait être poussé plus loin afin de mieux connaître ce domaine sur le territoire (le profil de l'agriculture bio, les projets agroenvironnementaux, les superficies en cultures de couvertures et alternatives...). Il ne faut pas se contenter du nombre de productions biologiques et des statistiques du programme Prime-Vert.

Le troisième axe qui ressort des entrevues bilans est le souhait d'avoir un comité plus proche de la réalité du terrain. Une meilleure représentativité des producteurs et des développeurs au comité a été formulée.

Enfin, le quatrième axe porte sur la concertation et son développement pour améliorer la prise en compte des besoins du terrain et des enjeux régionaux. Augmenter le nombre de consultations permettra également de réaliser des ponts entre les différents acteurs pour permettre la mise en œuvre du PDZAA.

Les axes secondaires qui ont été évoqués sont les suivants :

- Améliorer les communications entre le PDZAA et sa communauté,
- Attirer plus de main-d'œuvre,
- Avoir des marchés de proximité,
- Informer davantage sur la problématique de pollution des cours d'eau à l'échelle des bassins versants et expliquer la part de responsabilités de tous (dont la part de l'agriculture),
- Conserver la dimension multifonctionnelle de l'agriculture,
- Arrimer le PDZAA avec la planification régionale,
- Identifier clairement qui sont les leaders.

Consulter, impliquer et développer :

Les outils d'animation doivent être plus au goût du jour et les méthodes rafraîchies.

Le besoin d'intégrer davantage de mesures agroenvironnementales dans les projets réalisés sur le territoire a été souligné.

Les répondants ont souligné l'importance d'impliquer davantage les producteurs et les transformateurs, notamment afin de connaître leurs attentes et leurs besoins. En effet, un plan tel qu'un PDZAA touche et concerne l'économie locale et concrète. Il est donc vital que les acteurs qui vivent la réalité agricole soient représentés et représentatifs.

L'augmentation de la concertation et des communications est un besoin qui a été noté par les répondants du sondage. La sensibilisation des agriculteurs et des citoyens sur les réalités de chacun est nécessaire pour favoriser une meilleure compréhension et acceptation de l'autre.

Les projets doivent prendre naissance au cœur de la planification du territoire de sorte à assurer une cohérence et un meilleur arrimage entre les différents documents de planification.

Les répondants ont mentionné qu'un financement supplémentaire de la part de la MRC pour des projets agricoles sur le territoire pourrait s'avérer intéressant pour les entreprises. Il faut éviter le chevauchement des initiatives et favoriser la complémentarité. Il faut continuer à développer et à encourager de nouveaux projets. Le territoire a besoin d'autres équipements, en plus de l'Agroa Desjardins, comme d'un abattoir.

Un fort besoin de participer :

Tous les répondants veulent être contactés pour les consultations.

Commentaires généraux :

Ces entrevues ont été accueillies favorablement par les participants. En effet, il a été souligné que ces entrevues ont permis de recueillir les commentaires des acteurs agricoles sur leur expérience avec le PDZAA ainsi que sur sa mise en œuvre. Une partie des acteurs n'ayant pas été impliqués lors de l'élaboration du premier plan ont apprécié la démarche.

Il faut également penser à impliquer davantage la relève agricole et les jeunes qui sont de potentiels futurs producteurs et qui représentent l'avenir de la profession.

Enfin, il a été suggéré que le sarrasin soit l'emblème du territoire.

Conclusion :

Globalement, ce premier PDZAA pour la MRC de Maskinongé a été un succès et il faut le faire perdurer et bonifier ses réussites. Cependant, plusieurs points à améliorer ont été signalés.



- Ouverture des canaux de communication entre les acteurs du milieu agricole et politique.
- Mise en avant et premier ancrage de l'agroenvironnement sur le territoire de la MRC.



- Manque de promotion du PDZAA auprès de la communauté.
- Pas suffisamment de possibilités d'implication des producteurs dans le processus d'élaboration et de la mise en œuvre.
- Insuffisance en matière de collaboration entre les différentes initiatives.
- Absence d'une ressource dédiée à l'agroalimentaire pour assurer la continuité dans les ressources financières et humaines affectées au projet.

Il a été soulevé à quelques reprises que le PDZAA est et doit rester un plan par et pour les producteurs agricoles.

Questionnaires

Questionnaire pour les rencontres bilans avec les acteurs

AGIR MASKINONGÉ

Nom : Deléglise
Prénom : Delphine
Courriel : delphine.deleglise@agirmaskinonge.com
Téléphone : 450 803-5034
Date d'entrevue : 7 mai 2020
Type d'entrevue : Téléphone

1. Le nom « PDZAA » vous évoque quoi ?

Cela représente la planification et les objectifs de la MRC en matière agricole.
Les acteurs du domaine savent ce que c'est. Ce n'est pas le cas de l'individu lambda.

2. Vous êtes-vous senti touché, concerné ou interpellé par ce projet ?

Oui, car on était aux tables de concertation.
Il y a une part importante mise pour l'agroenvironnement. Depuis 4 ans, le PDZAA permet de faire l'entretien des bandes riveraines.

3. Quels sont les bons et les mauvais points de la première version du PDZAA ?

Les points forts :

Le PDZAA prend l'agriculture au sens large, pas seulement pour sa vocation nourricière. Il permet aussi de prendre en compte les paysages et l'environnement.

Les points faibles :

Ça prend un bilan du PDZAA à la fin du cycle, un compte-rendu de pourquoi il a fonctionné ou pas. Il faut communiquer dessus et sur ce qu'il a donné.

4. Quelles sont vos attentes pour le nouveau ?

Il faut garder cette dimension d'inclusion de l'agriculture dans son environnement, sa multifonctionnalité.
Cela a permis aussi de nouvelles pratiques agricoles avec la conciliation agriculture/environnement.

5. Que feriez-vous différemment ?

Il faudrait avoir des outils d'animation plus au goût du jour.

6. Êtes-vous intéressé à participer aux consultations ?

Oui.

7. Commentaires :

s.o.

Questionnaire pour les rencontres bilans avec les acteurs

Groupe Envir-Eau-Sol

Nom : Lamy
Prénom : Yvon
Courriel : yvon.lamy70@gmail.com
Téléphone : 819 694-5106
Date d'entrevue : 5 mai 2020
Type d'entrevue : Téléphone

1. Le nom « PDZAA » vous évoque quoi ?

Oui, je connais, mais le nom n'évoque pas l'agriculture.

2. Vous êtes-vous senti touché, concerné ou interpellé par ce projet ?

On ne s'est pas beaucoup senti touché. Il n'y a pas grand-chose dedans pour les producteurs. L'argent pour le PDZAA devrait aller aux producteurs. Ça infantilise le producteur et le déresponsabilise. Le PDZAA n'a rien apporté à l'agriculture régionale.

3. Quels sont les bons et les mauvais points de la première version du PDZAA ?

Les points forts :

- Agroa Desjardins,
- La MRC reconnaît que la zone agricole doit se développer,
- Il y a un programme de développement en place.

Les points faibles :

Il y a un manque de soutien à la zone agricole, car il n'y a que des petites actions pour rien. Il n'y a pas de vision d'ensemble de la zone agricole.

4. Quelles sont vos attentes pour le nouveau ?

Il faut des projets qui répondent aux besoins des producteurs à 100 %.

Toutes les entreprises devraient avoir accès au gaz naturel et au 550.

Il serait bien d'avoir un comité de producteur développeur.

Le Groupe Envir-Eau-Sol devrait être consulté 3-4 fois par an avec des producteurs et développeurs.

5. Que feriez-vous différemment ?

Il faudrait impliquer les producteurs et les transformateurs. Il faudrait avoir plus de financement de la part de la MRC sur des projets dans des entreprises.

Il faudrait aussi considérer le problème de l'accaparement des terres.

6. Êtes-vous intéressé à participer aux consultations ?

Oui

7. Commentaires :

Avec ces entrevues, on prend les choses par le bon bout, contrairement au premier PDZAA.

Questionnaire pour les rencontres bilans avec les acteurs

FERME FERNAND FRIGON

Nom : Frigon
Prénom : Louis
Courriel : buffetfrigon2001@outlook.com
Téléphone : 819 692-3233
Date d'entrevue : 28 avril 2020
Type d'entrevue : Téléphone

1. Le nom « PDZAA » vous évoque quoi ?

L'acronyme est inconnu.

Le nom évoque quelque chose.

2. Vous êtes-vous senti touché, concerné ou interpellé par ce projet ?

Non.

3. Quels sont les bons et les mauvais points de la première version du PDZAA ?

Les points forts :

s.o.

Les points faibles :

- Il y a un manque de communication.
- Le côté maraîcher dans la région est laissé à lui-même.
- Il ne croit pas à l'Agroa Desjardins.

4. Quelles sont vos attentes pour le nouveau ?

Il y a un besoin de plus de communication et de main-d'œuvre.
(C'est le manque de main-d'œuvre qui repousse la relève).

5. Que feriez-vous différemment ?

Il faudrait avoir d'autres équipements.

6. Êtes-vous intéressé à participer aux consultations ?

Oui.

7. Commentaires :

S.O.

Questionnaire pour les rencontres bilans avec les acteurs

FERME JEAN DAMPHOUSSE / LOU-PRO

Nom : Damphousse
Prénom : Jean
Courriel : jeandamphousse@hotmail.com
Téléphone : 819 227-3430
Date d'entrevue : 28 avril 2020
Type d'entrevue : Téléphone

1. Le nom « PDZAA » vous évoque quoi ?

J'en ai entendu parler lors de l'AGA de l'UPA, mais je n'y ai pas participé.

L'acronyme en tant que tel ne dit rien.

2. Vous êtes-vous senti touché, concerné ou interpellé par ce projet ?

L'agriculture se sent toujours un peu interpellée.

Beaucoup de choses y touchent, mais on se disperse trop.

On ne sait plus ce qui est touché ou pas.

Au niveau de l'entreprise, on ne s'est pas senti touché.

Est-ce que ça sert le politicien ou l'agriculteur ?

3. Quels sont les bons et les mauvais points de la première version du PDZAA ?

Les points faibles :

- Le littoral du LSP : la MRC a peu travaillé sur le dossier. L'autoroute pose des problèmes d'évacuation de l'eau.
- Canards illimités Canada a créé des bassins qui posent des problèmes.
- On n'entend pas assez parler de ce qui se fait !
- Besoin d'un abattoir de proximité ! Pour avoir des produits locaux, il faut des entreprises locales et donc des abattoirs locaux.

4. Quelles sont vos attentes pour le nouveau ?

Il faut plus de producteurs sur le comité du PDZAA.

Il faut développer le marché de proximité (abattoir).

5. Que feriez-vous différemment ?

Il faut plus de producteurs sur le CA.

Les producteurs représentent 30 à 40 % de la richesse foncière uniformisée des municipalités.

Il faut que les producteurs soient impliqués, sinon ça ne marchera pas.

6. Êtes-vous intéressé à participer aux consultations ?

Oui.

7. Commentaires :

Beaucoup consulter la relève et les jeunes !!!

Questionnaire pour les rencontres bilans avec les acteurs

FERME JÉMÉRIC

Nom : Lamy
Prénom : Yves
Courriel : nd
Téléphone : 819 380-2803
Date d'entrevue : 24 avril 2020
Type d'entrevue : Téléphone

1. Le nom « PDZAA » vous évoque quoi ?

Ça n'évoque pas grand-chose.

Il y a des aides financières attachées à ça et des projets de reboisement.

2. Vous êtes-vous senti touché, concerné ou interpellé par ce projet ?

Je n'ai pas été touché, mais je serai intéressé à être interpellé et concerné.

3. Quels sont les bons et les mauvais points de la première version du PDZAA ?

Les points forts :

- Je ne sais pas.
- Ça a beaucoup fait parler au sujet du littoral.

Les points faibles :

L'OBVRLY (OBV de la petite rivière Yamachiche) a dit que la rivière a été polluée avec une part de responsabilité des agriculteurs. Mais le prélèvement d'eau a-t-il été bien fait et au bon endroit ?

4. Quelles sont vos attentes pour le nouveau ?

L'OBVRLY devrait dresser un portrait de la pollution et plus communiquer.

Il devrait y avoir plus de concertation.

5. Que feriez-vous différemment ?

Il faut de la concertation et de la communication pour changer les mentalités. Il faut sensibiliser les producteurs et les citoyens.

6. Êtes-vous intéressé à participer aux consultations ?

Oui.

7. Commentaires :

S.O.

Questionnaire pour les rencontres bilans avec les acteurs

LE PAIN GRIFFÉ

Nom : Poulin
Prénom : Adam
Courriel : lepaingriffe@gmail.com
Téléphone : 819 719-1510
Date d'entrevue : 4 mai 2020
Type d'entrevue : Téléphone

1. Le nom « PDZAA » vous évoque quoi ?

Il a déjà entendu le nom, mais il ne sait pas plus ce que c'est. Il ne connaît pas la signification de l'acronyme.

2. Vous êtes-vous senti touché, concerné ou interpellé par ce projet ?

Non, car il n'a jamais entendu parler du projet.

3. Quels sont les bons et les mauvais points de la première version du PDZAA ?

s.o.

4. Quelles sont vos attentes pour le nouveau ?

Il n'attend rien de spécial à part que cela apporte à son entreprise.

5. Que feriez-vous différemment ?

Il ne peut pas répondre.

6. Êtes-vous intéressé à participer aux consultations ?

Oui.

7. Commentaires :

s.o.

Questionnaire pour les rencontres bilans avec les acteurs

RESTAURANT LE 100 SAINT-LAURENT

Nom : Rioux
Prénom : Réjean
Courriel : info@le100st-laurent.com
Téléphone : 819 721-3414
Date d'entrevue : 21 avril 2020
Type d'entrevue : Téléphonique

1. Le nom « PDZAA » vous évoque quoi ?

Cela n'évoque rien du tout. À part les fonctionnaires du ministère qui ont écrit cet acronyme, personne ne sait ce que ça veut dire.

Le PDZAA n'a pas été un grand succès pour les entrepreneurs agroalimentaires.

Après le départ de l'agent de développement local, la démarche fait comme un peu repartir de 0 à chaque nouvel agent. Ce n'est pas très efficace et ça n'a pas servi à grand-chose pour le secteur agroalimentaire depuis.

Dans le fond, le PDZAA est plus un document politique et pour l'agriculture conventionnelle (pour l'UPA et les proches de l'UPA).

2. Vous êtes-vous senti touché, concerné ou interpellé par ce projet ?

Il s'est senti interpellé comme entrepreneur, mais c'est tout.

3. Quels sont les bons et les mauvais points de la première version du PDZAA ?

Les points forts :

L'effort de cartographie/portrait de l'agriculture de la MRC qui a été fait.

Les points faibles :

- Il y a eu de belles initiatives, mais peu de continuité.
- Par exemple la question d'un label : il y a dédoublement et chicane de clocher entre Mauricie Gourmand et Miam. On devrait prendre modèle sur Lanaudière.
- Il y a des problèmes de décideurs et de politiques : ce sont les mêmes personnes qui changent de table, mais gardent les mêmes idées. C'est démobilisant pour les entrepreneurs, car à chaque fois on repart de 0 à chaque personne qui change de poste.

4. Quelles sont vos attentes pour le nouveau ?

Il faut avoir des fonds pour avoir une continuité dans le projet.

5. Que feriez-vous différemment ?

Il faut éviter les chevauchements des initiatives.

On doit faire et favoriser un volet complémentaire plus que compétitif entre les programmes.

6. Êtes-vous intéressé à participer aux consultations ?

Oui.

7. Commentaires :

s.o.

Questionnaire pour les rencontres bilans avec les acteurs

MAPAQ

Nom : Bernard
Prénom : Hélène
Courriel : helene.bernard@mapaq.gouv.qc.ca
Téléphone : 819 228-5921
Date d'entrevue : 24 avril 2020
Type d'entrevue : Téléphone

1. Le nom « PDZAA » vous évoque quoi ?

Il s'agit d'un acronyme d'une démarche de la MRC initiée par le MAPAQ. Les MRC se sont assises pour discuter d'agriculture.

Il y a une appropriation de ces projets à géométrie variable. Mais cela a eu comme effet positif de mettre de l'avant l'agroenvironnement dans la MRC :

- Mise en place et entretien de haies brise-vent (avancée depuis 10 ans),
- Embauche d'un gestionnaire des cours d'eau,
- Implantation d'une bande riveraine.

2. Vous êtes-vous senti touché, concerné ou interpellé par ce projet ?

L'agroenvironnement a été concerné et inclus dans le PDZAA. Il a permis de mieux prendre en compte et de concerner/intégrer l'agroenvironnement dans la MRC.

Malheureusement, le Club conseil local est plutôt en perte de vitesse.

3. Quels sont les bons et les mauvais points de la première version du PDZAA ?

Les points forts :

Il a permis de faire connaître et mettre en avant l'agriculture et communiquer sur l'agriculture.

Les points faibles :

La mise en œuvre pose des questions notamment en termes de ressources financières et humaines.

4. Quelles sont vos attentes pour le nouveau ?

Il faut passer plus d'énergie sur la mise en œuvre.

5. Que feriez-vous différemment ?

Il faudrait rafraîchir les méthodes, avoir plus d'agroenvironnement et préciser les actions agroenvironnementales.

6. Êtes-vous intéressé à participer aux consultations ?

Oui

7. Commentaires :

Le lac Saint-Pierre :

Depuis le moratoire sur la perchaude, il y a de la pression sur l'agriculture.

Il y a 3 points/initiatives à avoir en tête :

1. Pôle d'expertise multidisciplinaire qui travaille sur un projet,
2. Programme de restauration de la faune,
3. UPA fait le tour des producteurs (FUPAM).

Les solutions à l'étude sont : foin, culture pérenne, culture de couverture et bande riveraine.

Il y a des problèmes d'argent, car ces cultures alternatives ne rapportent pas assez.

Questionnaire pour les rencontres bilans avec les acteurs

UPA

Nom : Marcouiller
Prénom : Martin
Courriel : martin.marcouiller@cgocable.ca
Téléphone : 819 386-1696
Date d'entrevue : 6 mai 2020
Type d'entrevue : Téléphone

1. Le nom « PDZAA » vous évoque quoi ?

C'est un élément important pour le développement agricole de la MRC. Il fait le pont entre la MRC, les élus et le monde agricole.

C'est un terme correct qui commence à être connu.

2. Vous êtes-vous senti touché, concerné ou interpellé par ce projet ?

Oui, on s'est senti touché sur le côté collectif du projet. Il a permis de financer et d'avancer sur des projets innovants, sur la question des bandes riveraines.

Il s'est senti interpellé.

3. Quels sont les bons et les mauvais points de la première version du PDZAA ?

Les points forts :

- Il a permis un développement et un lien avec la MRC.
- Tous les secteurs confondus ont été touchés.

Les points faibles :

Il y a un manque d'emphase sur les élus et les conseillers en matière de communication.

4. Quelles sont vos attentes pour le nouveau ?

Rien, car le premier a très bien fonctionné.

5. Que feriez-vous différemment ?

Il faut continuer à développer et pousser de nouveaux projets.

6. Êtes-vous intéressé à participer aux consultations ?

Oui.

7. Commentaires :

Pour le littoral du lac Saint-Pierre, il y a deux acteurs principaux :

- Le Pôle d'expertise
- AGIR Maskinongé

Les deux sont déjà dans le dossier.

Il faut les laisser agir et voir ensuite.

L'année 2020 va être l'année pour les tests.

La marque de territoire pourrait être sur le sarrasin dans le littoral du lac Saint-Pierre.

Il faut vraiment pousser le sarrasin, car la culture du maïs est très concurrentielle.

Questionnaire pour les rencontres bilans avec les acteurs

OBVRLY

Nom : Constantin
Prénom : Pierre-Marc
Courriel : pde@obvrly.ca
Téléphone : 819 996-0088
Date d'entrevue : 28 avril 2020
Type d'entrevue : Téléphone

1. Le nom « PDZAA » vous évoque quoi ?

Oui c'est évocateur autant pour l'OBV que pour les collectivités et les CCAE. Il n'y a peut-être que pour les producteurs où ce n'est pas très connu.

2. Vous êtes-vous senti touché, concerné ou interpellé par ce projet ?

Pour l'élaboration, je l'ignore, mais pour la mise en œuvre, on a été identifié dans le plan d'action et on a participé à l'entretien des bandes riveraines

3. Quels sont les bons et les mauvais points de la première version du PDZAA ?

Les points faibles :

- Pas d'arrimage entre le PDZAA et le PDE,
- Manque de mesures agroenvironnementales (cultures de couvertures, coulées, etc.).

Les points forts :

- Participation des OBV à l'élaboration et la mise en œuvre,
- Prise en compte de l'environnement.

4. Quelles sont vos attentes pour le nouveau ?

On souhaite être impliqué et qu'il y ait des ateliers de concertation.

Il faut que le document s'arrime avec la planification régionale,

Le PDZAA ne doit pas finir sur une tablette,

Il faudrait avoir plus de données en agroenvironnement (les types d'agriculture bio, les cultures de couvertures),

Il faut bien identifier les leaders : faire des projets collectifs par OBV, mais où les OBV sont des partenaires, d'autres structures doivent être les leaders.

5. Que feriez-vous différemment ?

Il faut faire des projets qui partent d'un processus de planification pour plus de cohérence.

Il faut un meilleur arrimage entre les documents.

6. Êtes-vous intéressé à participer aux consultations ?

Oui

7. Commentaires :

s.o.

Questionnaire pour les rencontres bilans avec les acteurs

SADC

Nom : Langlais
Prénom : Karine
Courriel : klanglais@sadcmaskinonge.qc.ca
Téléphone : 819 228-5921 poste 3850
Date d'entrevue : 5 mai 2020
Type d'entrevue : Téléphone

1. Le nom « PDZAA » vous évoque quoi ?

Il évoque la bonne chose. Les acteurs et personnes en lien avec l'agriculture et l'alimentaire voient ce que c'est, mais pas nécessairement les autres acteurs.

2. Vous êtes-vous senti touché, concerné ou interpellé par ce projet ?

La SADC n'a pas été trop touchée par le PDZAA. Elle ne travaille pas trop avec les agriculteurs, mais devrait peut-être le faire.

Cela peut être fait et même devrait être fait.

3. Quels sont les bons et les mauvais points de la première version du PDZAA ?

Les points forts :

Les bandes riveraines ont été financées par le MAPAQ, mais pas l'entretien.

Les points faibles :

- Concrètement, sur le terrain, il ne se voit pas encore beaucoup de choses !
- Il faudrait avoir des outils de réalisation et mettre plus en valeur les réalisations.

4. Quelles sont vos attentes pour le nouveau ?

Il faudrait proposer des compléments financiers pour des entreprises pour aller chercher de gros financements.

Il devrait y avoir des consultations avec tous les acteurs du terrain pour savoir ce que chacun fait et faire des ponts.

5. Que feriez-vous différemment ?

Il faudrait prendre le pouls des producteurs agricoles pour savoir ce qu'ils attendent et veulent.

Il faudrait aussi plus d'acteurs de terrain.

6. Êtes-vous intéressé à participer aux consultations ?

Oui

7. Commentaires :

s.o.

Annexe 2

LE PORTRAIT

Table des matières

1. Portrait de la zone agricole et des activités agricoles	40
1.1. CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE DE LA MRC	40
1.1.1. Localisation et accessibilité	40
1.1.1.1. Localisation	40
1.1.1.2. Réseaux de transports	40
1.1.2. Territoire de la MRC et zone agricole permanente	40
1.1.3. Contexte démographique	41
1.1.4. Contexte socioéconomique	42
1.1.5. Caractéristiques géophysiques	43
1.1.5.1. Caractéristiques physiographiques	43
1.1.5.2. Paysages, corridors et sites d'intérêts	44
1.1.5.2.1. Paysages	44
1.1.5.2.2. Sites et corridors d'intérêts	45
1.1.5.3. Milieux humides et hydriques et caractéristiques hydrographiques	45
1.1.5.3.1. Bassins versants	45
1.1.5.3.2. Lacs et réservoirs :	45
1.1.5.3.3. Cours d'eau	46
1.1.5.3.4. Linéarisation des cours d'eau	46
1.1.5.3.5. Milieux humides	46
1.1.5.3.6. Pressions humaines	47
1.1.5.3.7. Pertes et fragmentation	47

1.2. CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE AGRICOLE	48
1.2.1. Évolution et occupation de la zone agricole	48
1.2.2. Affectations de la zone agricole et îlots déstructurés	53
1.2.2.1. Affectations de la zone agricole	53
1.2.2.2. Îlots déstructurés	53
1.2.3. Contraintes anthropiques et environnementales	53
1.2.4. Sentiers récréatifs	54
1.2.5. Pédologie et potentiels agricoles	55
1.2.6. Éléments d'intérêt écologique	56
1.2.6.1. Habitats fauniques	56
1.2.6.2. Espèces menacées et vulnérables	58
1.2.6.3. Sites écologiques	58
1.2.6.4. Aire faunique communautaire (AFC) du lac Saint-Pierre	59
1.2.7. Forêts	59
1.2.7.1. Acériculture	59
1.2.7.1.1. Mise en marché	59
1.2.7.1.2. Superficies de potentiel acéricole à l'échelle de la MRC	60
1.2.7.1.3. Superficies de potentiel acéricole par municipalité	61
1.2.7.1.4. Acériculture en terres publiques	61
1.2.7.2. Friches	62
1.2.7.3. Couvert forestier	64
1.2.7.4. Produits forestiers non ligneux	66
1.2.7.5. Industrie du bois	66
1.2.7.6. Foresterie en forêt privée (secteur MRC Maskinongé)	66
1.2.8. Changements climatiques et agriculture	67
1.2.8.1. Climat	67
1.2.8.2. Unités thermiques maïs (UTM) dans la MRC	68
1.2.8.3. Changements climatiques et agriculture dans la région	68
1.2.9. Biens et services environnementaux et agriculture	71

1.3. ACTIVITÉS AGRICOLES	72
1.3.1. Exploitations agricoles	72
1.3.1.1. Généralités	72
1.3.1.2. Productions végétales	75
1.3.1.3. Productions animales	78
1.3.1.4. Production biologique	80
1.3.2. Agroenvironnement	80
1.3.2.1. Lien direct avec le premier PDZAA	80
1.3.2.2. Lien indirect avec le premier PDZAA	80
1.4. DYNAMISME DE LA ZONE AGRICOLE	81
1.4.1. Âge des exploitants, relève et main-d'œuvre	81
1.4.1.1. Âge et sexe des exploitants agricoles	81
1.4.1.2. Relève et main-d'œuvre	82
1.4.2. Agriculture dans l'économie locale	83
1.4.2.1. Emploi et revenus	83
1.4.2.2. Valeur des immeubles et capital agricole	84
1.5. TRANSFORMATION, DISTRIBUTION, COMMERCIALISATION ET MISE EN MARCHÉ	87
1.5.1. Portrait agroalimentaire	87
1.5.1.2.1. Transformation alimentaire	87
1.5.1.1. Distribution alimentaire	87
1.5.1.2. Établissements agroalimentaires	88
1.5.2. Mise en marché et activités complémentaires	88
1.5.2.1. Vue globale	88
1.5.2.2. Initiatives locales	89
1.5.2.2.1. Bon appétit Maski	89
1.5.2.2.2. Maski Récolte	89

Liste des figures

Figure 1.	Répartition des superficies par municipalité dans la MRC de Maskinongé . . .	41
Figure 2.	Milieus humides par classe en 2015 dans la zone agricole permanente de la MRC de Maskinongé	47
Figure 3.	Statistiques du territoire agricole de la MRC de Maskinongé en 2017	48
Figure 4.	Taux d'occupation de la ZAP en 2017 pour le territoire de la MRC de Maskinongé	49
Figure 5.	Superficie des terres agricoles par utilisation et mode de tenure dans la MRC de Maskinongé en 2017	50
Figure 6.	Évolution des taux de terres louées (superficie louée/superficie exploitée) dans la MRC de Maskinongé entre 2004 et 2017	51
Figure 7.	Principales utilisations du sol en zone agricole dans la MRC de Maskinongé	53
Figure 8.	Potentiel acéricole dans la MRC de Maskinongé en 2018	61
Figure 9.	Superficies et part relative du territoire boisé du territoire de la MRC de Maskinongé en 2018	65
Figure 10.	Volume de bois en résineux et feuillus prélevé et envoyé au sciage en forêt privée entre 2014 et 2019 dans la MRC de Maskinongé	67
Figure 11.	Évolution du nombre d'exploitations agricoles par municipalité de 2004 à 2017 (MAPAQ, 2017)	72
Figure 12.	Capital agricole de la MRC de Maskinongé en 2016	85
Figure 13.	Capital agricole par ferme dans la MRC en 2016	86
Figure 14.	Proportion du nombre de fermes par strate de revenus agricoles dans la MRC de Maskinongé en 2017	86
Figure 15.	Mise en marché et activités complémentaires dans la MRC de Maskinongé en 2017	89

Liste des tableaux

Tableau 1.	Évolution des superficies cultivées dans la ZAP de la MRC de Maskinongé entre 2004 et 2017	52
Tableau 2.	Nombre de kilomètres de sentiers motorisés et non motorisés dans la ZAP	55
Tableau 3.	Répartition des classes de potentiel agricole et la part des terres cultivées dans la ZAP	56
Tableau 4.	Habitats fauniques considérés comme territoires d'intérêt écologique dans la ZAP ou à proximité.....	57
Tableau 5.	Les sites écologiques considérés comme territoires d'intérêt écologique dans la zone agricole de la MRC de Maskinongé	58
Tableau 6.	Superficie des friches sur le territoire de la MRC de Maskinongé	63
Tableau 7.	Nombre de parcelles (parties de lots ou plusieurs lots) en friches par potentiel et strate végétale.....	64
Tableau 8.	Sommaire des impacts et vulnérabilités en fonction des aléas dans la MRC de Maskinongé	70
Tableau 9.	Valeur des biens et services environnementaux des écosystèmes dans la MRC	71
Tableau 10.	Évolution du nombre d'entreprises agricoles dans la MRC de Maskinongé de 2004 à 2017.....	73
Tableau 11.	Évolution du nombre de fermes par type de productions (revenu principal) entre 2004 et 2017 dans la MRC de Maskinongé	74
Tableau 12.	Répartition et évolution des superficies par type de cultures entre 2004 et 2017 dans la MRC de Maskinongé	75
Tableau 13.	Superficie des cultures des principaux légumes cultivés dans la MRC entre 2004 et 2017	76
Tableau 14.	Superficie des cultures des principaux fruits cultivés dans la MRC de Maskinongé entre 2004 et 2017	76
Tableau 15.	Évolution du nombre de fermes par production végétale (revenu principal) dans la MRC de Maskinongé entre 2004 et 2017, Partie 1/2	77

Tableau 16.	Évolution du nombre de fermes par production végétale (revenu principal) dans la MRC de Maskinongé entre 2004 et 2017, Partie 2/2	77
Tableau 17.	Répartition et évolution des fermes par type d'élevages (revenu principal) dans la MRC de Maskinongé entre 2004 et 2017, Partie 1/2	78
Tableau 18.	Répartition et évolution des fermes par type d'élevages (revenu principal) dans la MRC de Maskinongé entre 2004 et 2017, Partie 2/2	79
Tableau 19.	Âge moyen des exploitants agricoles dans la MRC de Maskinongé entre 2007 et 2017	81
Tableau 20.	Relève prévue au sein des exploitations agricoles dont le membre principal a 55 ans et plus dans la MRC de Maskinongé entre 2004 et 2017	82
Tableau 21.	Relève prévue dans les fermes dont le membre principal a 55 ans et plus et qui veulent vendre d'ici cinq ans dans la MRC de Maskinongé entre 2007 et 2017	82
Tableau 22.	Part des exploitations ayant recours aux différents types de main-d'œuvre (activité principale) dans la MRC de Maskinongé entre 2007 et 2017	83
Tableau 23.	Proportion des entreprises et des emplois en agriculture dans la MRC de Maskinongé en 2017.	83
Tableau 24.	Revenus agricoles dans la MRC de Maskinongé en 2017.	84
Tableau 25.	Valeur des immeubles agricoles et de la richesse foncière uniformisée dans la MRC de Maskinongé en 2021	84
Tableau 26.	Évolution de la valeur foncière des immeubles agricoles dans la MRC de Maskinongé en 2021	85
Tableau 27.	Établissements agroalimentaires dans la MRC de Maskinongé en 2021	88

1. Portrait de la zone agricole et des activités agricoles

Cette partie s'attarde à décrire les caractéristiques du territoire de la MRC, les activités agricoles, le dynamisme de la zone agricole ainsi que la transformation, la distribution, la commercialisation et la mise en marché.

1.1. CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE DE LA MRC

Dans cette première sous-partie, une brève description du territoire de la MRC est faite. Les thématiques de la localisation du territoire, ses réseaux de transport, son économie, sa démographie et les caractéristiques géophysiques du territoire sont abordées.

1.1.1. Localisation et accessibilité

1.1.1.1. Localisation

La MRC de Maskinongé se situe dans la région de la Mauricie, plus précisément au sud-ouest. Elle est entourée de six autres MRC : la MRC de d'Autray à l'ouest, la MRC de Matawinie et la MRC de Mékinac au nord, la MRC des Chenaux ainsi que les villes de Shawinigan et Trois-Rivières à l'est. Le territoire est bordé, au sud, par le lac Saint-Pierre qui est un élargissement du fleuve Saint-Laurent.

1.1.1.2. Réseaux de transports¹

Située entre la région de Lanaudière et la Ville de Trois-Rivières, la MRC est traversée d'est en ouest par l'autoroute 40 (Félix-Leclerc), par la route 138 et, plus au nord, par la route 350. Dans un axe nord-sud, la MRC est traversée par les routes 348, 349 et 153 ainsi que par l'autoroute 55 (autoroute de l'Énergie).

Elle possède également un axe ferroviaire près de la 138, qui œuvre dans le fret de marchandise et qui fait le lien entre les villes de Québec, de Trois-Rivières et de Montréal. Un second chemin de fer passe quant à lui par Saint-Ursule, Saint-Angèle-de-Prémont, Saint-Paulin et Charette.

La MRC dispose d'un réseau de transport interurbain par autocar – certes, limité par le caractère rural de la MRC –, mais bien existant. Ce service fait des trajets Québec/Montréal et dessert la Ville de Louiseville ainsi que la municipalité de Yamachiche.

En ce qui concerne les transports en commun, le territoire compte trois réseaux :

- Un réseau de transport scolaire couvrant l'ensemble de la MRC ;
- Un réseau de transport adapté desservant la ville de Louiseville ainsi que les municipalités de Maskinongé, Saint-Justin, Saint-Léon-Le-Grand, Saint-Paulin, Sainte-Angèle-de-Prémont, Sainte-Ursule, Yamachiche, Saint-Sévère et Saint-Alexis-des-Monts ;
- Un réseau de transport collectif (CTCM) couvrant l'ensemble du territoire.

1.1.2. Territoire de la MRC et zone agricole permanente

La MRC de Maskinongé se compose de 17 municipalités (Figure 1) et couvre une superficie totale de 2 645,29 km² (Statistique Canada, 2017). Elle est la 3^e plus grande MRC de la Mauricie.

La particularité géographique et administrative de la MRC est sa zone agricole permanente (ZAP) située majoritairement au sud de la MRC (Carte 1. Exploitations agricoles, Annexe 2). La ZAP couvre 35 % du territoire. Il est intéressant de noter que la municipalité la plus au nord, soit Saint-Alexis-des-Monts, couvre 43 % du territoire de la MRC en termes de superficie. La municipalité est recouverte de boisés à près de 82 %.

1 Source : MRC de Maskinongé. (2008). Schéma d'aménagement et de développement révisé.

Elle est d'ailleurs la seule municipalité à représenter plus de 10 % du territoire de la MRC. Pourtant, elle possède la deuxième plus petite superficie de zone agricole à l'échelle de la MRC avec 843 hectares (ha), soit environ 1 % de la ZAP de la MRC. À l'inverse, Yamachiche possède la plus grande superficie de ZAP avec près de 10 000 ha.

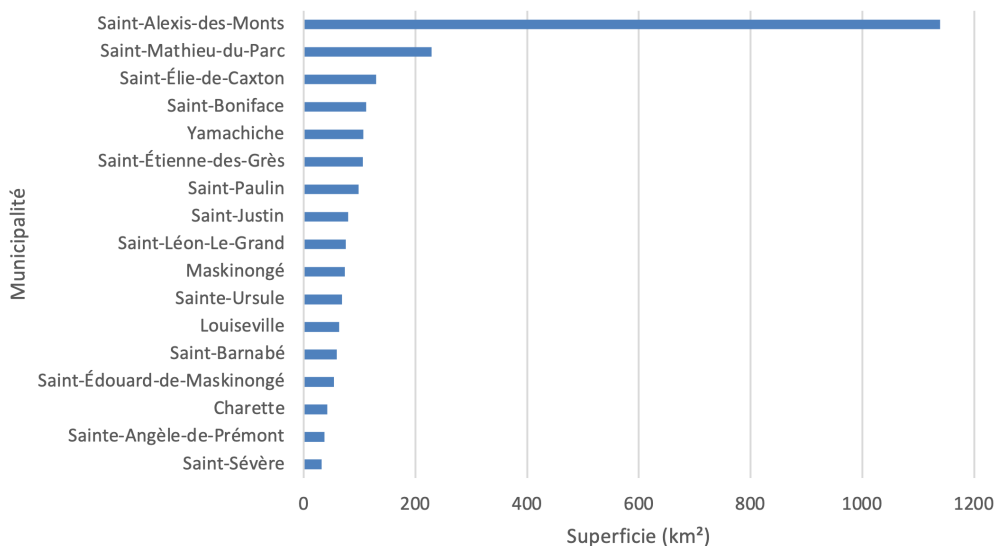


Figure 1. Répartition des superficies par municipalité dans la MRC de Maskinongé

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. (2020). *Répertoire des municipalités*. <https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/>

1.1.3. Contexte démographique

La MRC de Maskinongé compte 36 316 habitants selon le dernier recensement de Statistiques Canada en 2016. La majorité de la population se concentre dans la moitié sud de la MRC. La municipalité la plus peuplée est Louiseville, avec 7 152 habitants en 2016 (19,7 % des habitants de la MRC), et Saint-Sévère est la municipalité la moins peuplée, avec 302 habitants (0,8 % des habitants de la MRC). La MRC a une densité de 15,2 habitants/km², soit une densité deux fois plus grande que celle de la Mauricie, et même de la province.

La variation de la population à l'échelle de la MRC est relativement stable, ayant connu une légère augmentation de 0,1 % entre 2011 et 2016. La plus forte augmentation revient à la municipalité de Saint-Boniface (9,1 %), tandis que Saint-Justin a connu la plus forte baisse (8,2 %).

Dans la MRC, l'âge moyen est de près de 46 ans (selon les données de 2016), le même âge que celui observé en Mauricie, mais au-dessus de la moyenne provinciale, ce qui est un indicateur du vieillissement de la population. D'ailleurs, on constate que la moitié de la population est âgée de 50 ans et plus. Dans la ville de Louiseville, ainsi que dans les municipalités de Saint-Alexis-des-Monts et de Sainte-Angèle-de-Prémont, l'âge moyen est le plus élevé de la MRC et dépasse même les 50 ans. À l'inverse, les municipalités de Saint-Étienne-des-Grès et de Saint-Boniface ont les populations les plus jeunes de la MRC.

Selon l'Institut de la Statistique du Québec, les perspectives démographiques d'ici 2036 montrent une croissance de la population de 5,2 %, soit une croissance supérieure d'un pourcent par rapport à la Mauricie. Elles anticipent aussi un vieillissement de la population renforcé avec un âge moyen à près de 50 ans. Enfin, la catégorie des 65 ans et plus connaîtra une nette augmentation, avec 10,8 % de plus, et représentera un tiers de la population de la MRC.

En 2016, la taille moyenne d'un ménage est de 2,2 personnes et la taille des familles est de 2,7 personnes, ce qui est semblable à ce qui est observé pour la Mauricie et la province.

Le taux de diplomation dans la MRC est faible. Ainsi, la catégorie sans diplôme est la plus représentée. Elle représente un tiers de la population et est 22 % plus élevée qu'en Mauricie et 29 % plus élevée que dans la province. Par ailleurs, son taux de diplômés des écoles de métiers dans la MRC est supérieur à celui de la Mauricie et de la province, alors qu'à l'inverse, le taux de diplômés du niveau collégial est inférieur à celui de la Mauricie et de la province.

Le revenu moyen (35 197 \$) et le revenu médian (28 051 \$) par personne sont sensiblement les mêmes que pour la Mauricie (36 856 \$ et 29 296 \$), mais inférieurs à ceux pour la province (42 546 \$ et 32 975 \$).

Concernant le taux de chômage, la MRC présente un taux de 6,9 %, soit un taux plus bas que celui de la Mauricie et de la province. En revanche, le taux d'emploi, à 53,9 %, est 1,8 % plus élevé qu'en Mauricie, mais 5,6 % en dessous de la moyenne provinciale.

D'après les données du recensement de Statistique Canada de 2016, la MRC compte 460 immigrants, ce qui représente 1,3 % de la population. Les immigrants représentent une plus grande part de la population en Mauricie et dans la province du Québec que dans la MRC. Comme pour la province et la Mauricie, les immigrants se trouvent majoritairement dans la tranche d'âge de 25 à 44 ans. La majorité de ces derniers viennent de la France, de l'Asie et de l'Afrique.

1.1.4. Contexte socioéconomique

En 2016, la MRC de Maskinongé compte 17 190 emplois (Statistique Canada, 2020). Le secteur tertiaire représente environ 65 % des emplois, ce qui est bien plus faible qu'en Mauricie et dans la province, respectivement à 77 % et 80 %. À l'inverse, le secteur primaire représente 6 % des emplois dans la MRC. À noter que ce chiffre est deux fois plus élevé que celui observé pour la Mauricie et le Québec.

Le secteur secondaire de la MRC (29 % en 2017) est constitué principalement d'entreprises dans le secteur de la fabrication et de la construction. En 2016, le secteur de la fabrication est le secteur le plus développé avec près de 3 300 emplois. Au total, 3 611 entreprises sont présentes sur le territoire de la MRC, dont près de 20 % des entreprises ayant quatre employés et moins. L'activité agricole se situe principalement dans les municipalités de Saint-Léon-Le-Grand, Saint-Sévère, Saint-Barnabé, Sainte-Ursule et au sud de Saint-Justin. Le nord de Saint-Justin et de Sainte-Angèle-de-Prémont est dominé par l'agroforesterie. Les municipalités telles que Saint-Mathieu-du-Parc, Saint-Boniface, Saint-Étienne-des-Grès et Saint-Élie-de-Caxton ont des économies davantage tournées vers le secteur tertiaire. Les municipalités les plus au nord ont des économies de villégiature bien développées.

L'indice de vitalité économique d'un territoire est obtenu en croisant le taux de travailleurs de 25-64 ans, le revenu total médian des 18 ans et plus ainsi que le taux d'accroissement annuel moyen de la population sur cinq ans. En 2016, l'indice de vitalité économique de la MRC, selon l'ISQ, est de -4,20. La MRC de Maskinongé est proche du seuil de dévitalisation. Elle se classe au 76^e rang au Québec, soit dans le 4^e quintile. Le premier quintile représente la pleine santé économique et le cinquième quintile les territoires dévitalisés. Dans cette liste, on retrouve les municipalités de Saint-Justin, Sainte-Angèle-de-Prémont, Saint-Alexis-des-Monts ainsi que la ville de Louiseville.

L'économie de la MRC fonctionne autour d'un pôle commercial principal, soit celui de Louiseville, et des pôles commerciaux secondaires, soit ceux de Saint-Alexis-des-Monts, Yamachiche, et dans une moindre mesure, ceux de Saint-Paulin, Maskinongé, Saint-Boniface et Saint-Étienne-des-Grès. En ce qui concerne Louiseville, le boulevard Saint-Laurent (route 138) est le centre névralgique sur lequel se regroupe la majorité des commerces. La Ville dispose également d'un parc industriel régional depuis 2003 dont le but est d'y concentrer et d'y regrouper les entreprises et activités de ce secteur pour l'ensemble de la MRC.

En 2016, la MRC comptait un peu plus de 2 300 entreprises commerciales et de services, pour près de 10 600 emplois, tandis que le secteur industriel comptait 491 entreprises en 2016, pour 4 540 employés (Services Québec, 2020). Le secteur primaire, quant à lui, comptait 298 entreprises et 1 135 emplois.

Le territoire de la MRC présente une offre commerciale et de services diversifiée, mais la proximité de Trois-Rivières limite son expansion, car les résidents de la MRC y vont régulièrement faire leurs achats.

En ce qui a trait aux activités extractives, la MRC gère des baux d'exploitation de carrières, de gravières et de sablières sur son territoire, en plus des exploitations privées. En 2013, elle dénombrait pas moins de 41 sablières et 18 carrières en activité. Ces sites se situent principalement sur le territoire des municipalités de Saint-Alexis-des-Monts, Sainte-Angèle-de-Prémont, Saint-Édouard-de-Maskinongé, Sainte-Ursule, Charette, Saint-Élie-de-Caxton et Saint-Étienne-des-Grès.

Enfin, pour clore le portrait économique de la MRC, l'industrie touristique est un secteur à ne pas négliger. Elle représente annuellement près de 1 936 emplois directs et indirects (MRC de Maskinongé, 2017). En 2017, 675 000 visiteurs, dont 224 000 excursionnistes et 451 000 touristes, ont apporté près de 94 millions de dollars dans la MRC. Grâce à une agriculture forte et présente, ainsi qu'à un territoire forestier couvrant pratiquement les deux tiers de la MRC, les activités de récréotourisme en plein air et l'agrotourisme représentent une part importante de l'économie touristique.

1.1.5. Caractéristiques géophysiques²

1.1.5.1. Caractéristiques physiographiques

Sur le plan géographique, la MRC de Maskinongé se caractérise par la présence de deux grandes régions physiographiques : la plaine du Saint-Laurent et le plateau laurentien (Bouclier canadien). La zone de contact entre ces deux régions constitue le piémont, localisé dans la partie centrale du territoire.

La plaine du Saint-Laurent occupe le sud du territoire. Sa pente, très faible, passe d'une altitude d'environ 45 mètres dans la partie nord à moins de six mètres le long du fleuve. La descente se fait de façon douce et continue avec quelques interruptions par endroits, notamment dans la municipalité de Maskinongé, où on retrouve un escarpement bien visible d'une quinzaine de mètres le long de la route du Pied-de-la-Côte. Les municipalités localisées dans la plaine sont Maskinongé, Louiseville, Yamachiche, Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Sévère, Saint-Léon-Le-Grand, Saint-Barnabé et Charette.

Le sol de la plaine du Saint-Laurent se compose d'argile et de dépôts organiques. Les potentiels agricoles y sont exceptionnellement forts. L'agriculture y est omniprésente. Le réseau hydrographique a creusé dans l'argile de nombreux talus où les risques de mouvements de terrain sont importants. Elle comprend également une étroite zone marécageuse en bordure du lac Saint-Pierre (MRC de Maskinongé, 2008).

Le plateau des Laurentides occupe la partie nord du territoire. Il couvre environ 70 % du territoire, en majorité dans les municipalités de Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Élie-de-Caxton et Saint-Mathieu-du-Parc, mais également Saint-Édouard-de-Maskinongé.

Les Laurentides présentent un relief accidenté dont la bordure montagneuse est fortement entaillée par les vallées occupées par les rivières Maskinongé, Yamachiche et du Loup, et les nombreux lacs et rivières. La foresterie et la villégiature y sont particulièrement importantes. Les sommets peuvent atteindre 550 mètres d'altitude dans certains secteurs.

Le piémont est la zone de contact entre la plaine et le plateau. Il s'agit d'un secteur aux formes ondulées. Les trois vallées des rivières Maskinongé, Yamachiche et du Loup constituent les principales voies de pénétration de la plaine dans le plateau. La diversité des sols et de la topographie en font une aire aux activités variées.

La présence de nombreux talus argileux y accentue la présence de zones à risque de glissements de terrain.

Le piémont traverse les municipalités suivantes : Saint-Justin, Sainte-Ursule, Sainte-Angèle-de-Prémont, Saint-Paulin et Saint-Boniface.

2 Source : MRC de Maskinongé. (2008). *Schéma d'aménagement et de développement révisé*.

1.1.5.2. Paysages, corridors et sites d'intérêts

1.1.5.2.1 Paysages

Selon le Conseil de l'Europe (2005), le paysage « désigne une partie du territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Depuis près de 50 ans, l'agriculture a connu de profonds changements, qui ont considérablement modifié le territoire de la MRC de Maskinongé. Le principal facteur de changement est la taille des fermes. En effet, tout comme dans l'ensemble du Québec, leur nombre a diminué et la taille des exploitations a augmenté. De plus, les exploitations qui ont maintenu leurs activités ont vu leur taille moyenne doubler.

Ayant une agriculture de plus en plus intensive et spécialisée, la structure des paysages a fortement évolué. Ainsi, le sud de la MRC est typiquement un paysage d'agriculture intensive, tandis que le reste du territoire est typique d'un territoire où l'agriculture y a une marque faible.

La zone agricole intensive est caractérisée par une uniformisation et une homogénéisation de la structure du paysage (disparition des arbres isolés et des haies naturelles, redressement des cours d'eau, élargissement des parcelles agricoles, généralisation des cultures intensives, etc.). La zone de déprise agricole, quant à elle, se distingue par des espaces marqués par l'abandon progressif de certaines portions du territoire où les conditions de terrain et la nature des sols sont défavorables à la pratique d'une agriculture intensive. Elle se manifeste notamment par la présence de bâtiments agricoles abandonnés et de terres en friche³.

Afin de prendre en compte le paysage dans ses interventions et dans l'aménagement de son territoire, la MRC de Maskinongé a adopté en avril 2011 le *Règlement régional #221-11 visant à assurer une saine gestion des paysages forestiers et à favoriser l'aménagement durable de la forêt privée*. C'est dans ce cadre qu'un outil de caractérisation du paysage a été créé pour la MRC, lequel permet d'établir la sensibilité visuelle des paysages à partir de leurs caractéristiques physiques. Plusieurs paysages ont ainsi été répertoriés comme sites et corridors d'intérêt esthétique pour la MRC dans le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR). Les résultats de cet outil de caractérisation sont au cœur d'un aménagement durable des paysages pour la MRC.

La Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie, quant à elle, a amorcé en 2013 la réalisation d'une étude de caractérisation et d'un *Plan de paysage régional*. En plus de décrire les unités paysagères, leurs enjeux ainsi que les axes d'intervention préconisés, ce plan de paysage émet des recommandations relatives à l'aménagement et à la mise en valeur des paysages de la Mauricie.

Ce plan régional⁴ a déterminé cinq unités paysagères (voir la carte en annexe) pour la MRC de Maskinongé :

- **UP1 Fleuve Saint-Laurent (lac Saint-Pierre)** : situé autour de l'autoroute A40, il s'agit de la plus grande plaine inondable du Saint-Laurent ayant plusieurs statuts de protection pour sa richesse écologique. La moitié des terres de cette unité est cultivée, ce qui donne une grande qualité paysagère par l'alternance agriculture/inondation.
- **UP6 Plaine de Maskinongé** : ce sont les basses-terres du Saint-Laurent avec une trame de rangs et de côtes spécifique qui suit les courbures des cours d'eau. Ce secteur composé de Yamachiche, Louiseville et Maskinongé forme les terres les plus productives de la Mauricie. Les terres y sont planes et fertiles, elles sont principalement cultivées de manières intensives par des annuelles comme le maïs et le soya. Les rares milieux fermés de ce secteur sont soit des habitations, soit des boisés sur des terres peu intéressantes pour la culture. Ce qui donne une impression d'immensité au regard. Notons également la présence de nombreux bâtiments agricoles vernaculaires de qualité au nord de la zone.

3 Tiré et adapté de Ruiz, J. et G. Domon (2005).

4 Conférence régionale des élus de la Mauricie. (2013). *Plan de paysage pour la région de la Mauricie, contribution au projet de territoire*. 104684.001.

- **UP8 Plaine érodée du second front de colonisation** : ce secteur concerne les municipalités de Sainte-Ursule, Saint-Justin, Saint-Léon-le-Grand et Saint-Sévère. Le relief est légèrement vallonné et boisé (principalement de feuillus) avec des cours d'eau qui traversent le tout. L'agriculture y est représentée par la culture céréalière et les élevages, et les parcelles ainsi que les rangs suivent la forme des cours d'eau. L'habitat est dispersé le long des rangs.
- **UP11 Îlots agricoles du Haut-Maskinongé** : des vallées sont intercalées entre des reliefs de vallons et de collines. L'activité agricole est moins intensive dans ce secteur et plus diversifiée. De plus, les parcelles agricoles suivent les reliefs, ce qui donne des paysages exceptionnels. Ces îlots agricoles présents en fond de vallée renforcent la centralité des municipalités. Plusieurs sables sont également présentes dans le secteur (dunes de sables et de graviers).
- **UP 15 Hautes-Laurentides de la Matawin** : c'est le secteur le plus forestier de la MRC. L'implantation humaine est due aux grands domaines forestiers et aux clubs privés. Le couvert forestier modifié par la présence humaine se caractérise par du mélangé à dominance feuillu au sud et avec une proportion de résineux qui augmente quand on monte au nord. La tenure est principalement publique, excepté au sud. Cette partie de la MRC est sur une assise de roche avec des reliefs à pente modérée et accidentée, montant à 500 m d'altitude et présentant de nombreux escarpements rocheux. Le réseau hydrographique est développé avec de nombreuses eaux vives et des chutes.

1.1.5.2.2 Sites et corridors d'intérêts

En 2018, la MRC compte 135 sites d'intérêts esthétiques (majoritairement des lacs) dont 7,4 % sont dans la ZAP. En ce qui concerne les corridors esthétiques, 42 % des 623 km de corridors de la MRC sont dans la ZAP (MRC de Maskinongé, 2008).

1.1.5.3. Milieux humides et hydriques et caractéristiques hydrographiques

1.1.5.3.1 Bassins versants

La MRC de Maskinongé comprend quatre bassins versants importants (Carte 3. Milieux humides, Annexe 2), à savoir, les rivières du Loup, Petite rivière Yamachiche, Yamachiche, Maskinongé et Saint-Maurice.

De fait, le territoire est concerné par les organismes de bassin versant suivants :

- L'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY) ;
- L'Association de la gestion intégrée de la rivière Maskinongé (AGIR Maskinongé) ;
- Bassin Versant Saint-Maurice (BVSM) ;
- L'Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne (OBVZB) ;

Il est également à noter que :

- Étant donné que le territoire de la MRC au sud s'étend sur une partie du lac Saint-Pierre, la MRC est concernée par le Comité ZIP du lac Saint-Pierre.
- Le bassin hydrographique de la rivière du Loup, dont la superficie est près de 1 600 km², est le plus important de la MRC et couvre 49 % de l'ensemble du territoire.

1.1.5.3.2 Lacs et réservoirs :

La MRC de Maskinongé compte 322 lacs et réservoirs de 5 ha et plus, dont la majorité se situe sur le plateau laurentien, dans les municipalités de Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Élie-de-Caxton et Saint-Mathieu-du-Parc. Leur forme et leur taille sont diverses et variées.

Le lac Saint-Pierre, quant à lui, est le plus grand lac de la MRC. Situé au sud, il reçoit toutes les eaux du réseau hydrographique du territoire. Cela en fait la plus vaste plaine d'inondation en eau douce au Québec, et accueille presque la totalité des eaux de ces bassins versants. Il constitue un élargissement du fleuve Saint-Laurent et représente un potentiel biologique et récréatif important pour la MRC. D'ailleurs, le lac Saint-Pierre a été déclaré Réserve mondiale de la biosphère par l'UNESCO et est reconnu comme zone humide d'importance internationale, selon la Convention de Ramsar.

1.1.5.3.3 Cours d'eau

La MRC possède un réseau hydrographique fourni et développé. Ainsi, les rivières Maskinongé, du Loup, Petite rivière du Loup, Yamachiche, Petite rivière Yamachiche et Saint-Maurice en sont les principales artères et traversent la zone agricole.

On notera que de manière générale, ce sont des cours d'eau relativement sinueux avec des sols argileux et donc sensibles à l'érosion et à la sédimentation (principalement dans la partie aval, soit en zone agricole). Si on ajoute à cela les bandes riveraines qui sont inexistantes à plusieurs endroits et souvent défaillantes quand elles existent, les cours d'eau ont une qualité douteuse en plaine agricole et ont souvent des problématiques de sédimentation à leurs exutoires dans le lac Saint-Pierre. On précisera que sur le territoire, la qualité de l'eau de ces cours d'eau est principalement dépendante des rejets d'eaux usées domestiques et industriels provenant de systèmes absents ou non conformes et du lessivage des sols agricoles par les fortes pluies qui entraînent avec elles les pesticides et les engrais, ainsi qu'une érosion des berges qui favorisent la sédimentation. À noter qu'une bande riveraine conforme limiterait grandement ces deux problématiques agricoles.

1.1.5.3.4 Linéarisation des cours d'eau

Il y a plusieurs années, de nombreux travaux de redressement des cours d'eau ont eu lieu dans le sud du Québec. L'objectif était double : permettre aux agriculteurs de cultiver plus tôt les terres, et éviter ou limiter les inondations au maximum (Rousseau et Biron, 2009). De plus, cela facilite la navigation sur les cours d'eau étroits ou peu profonds. Cependant, nous savons désormais que la linéarisation des cours d'eau provoque des changements géomorphologiques et hydrologiques importants de ces derniers pouvant entraîner des conséquences importantes sur les espèces aquatiques et riveraines. Ainsi, au fil du temps, on a observé que la linéarisation des cours d'eau pouvait provoquer une amplification des inondations en aval des bassins versants. Une cartographie des linéaires est en projet pour en connaître le nombre de kilomètres concernés.

1.1.5.3.5 Milieux humides

Au total, 4 327 milieux humides sont présents sur le territoire de la MRC de Maskinongé. Ils représentent 9 432 ha. Un peu plus de la moitié sont des marécages et des marais et ils sont principalement présents le long du fleuve Saint-Laurent.

La plaine agricole présente peu de milieux humides (24 %⁵) et ces quelques milieux subissent souvent une grande pression anthropique (figure 2).

5 Ce chiffre correspond aux milieux humides potentiels. Il est à prendre avec précaution, car seul une expertise terrain permet de confirmer l'existence du milieu humide. Ce chiffre est donc fourni à titre indicatif.

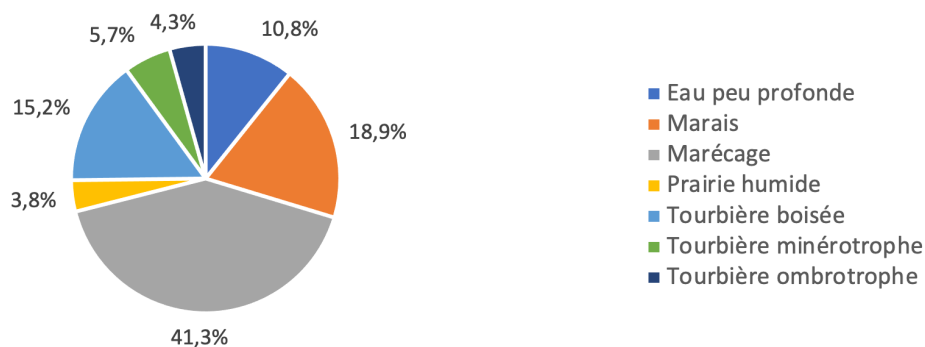


Figure 2. Milieux humides par classe en 2015 dans la zone agricole permanente de la MRC de Maskinongé

Source : MRC de Maskinongé. (2021). Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de Maskinongé.

1.1.5.3.6 Pressions humaines

La pression sur les milieux humides est forte en zone agricole. Les cultures à grand interligne ont besoin d'un drainage intensif et entraînent beaucoup de sédiments, de nutriments et de pesticides vers les cours d'eau. De plus, les rives de ces derniers sont peu végétalisées et, quand elles le sont, on y observe rarement les trois strates végétales. Enfin, plusieurs cours d'eau dans la plaine agricole ont été linéarisés (CIC et MELCC, 2015). L'ensemble de ces éléments provenant de l'agriculture intensive démontre la nécessité d'une agriculture plus en accord avec son environnement par des gestes et des actions simples.

Une partie des milieux humides ne présente aucune pression anthropique. Ils se concentrent particulièrement vers le nord du territoire, en milieu forestier. Ces milieux représentent des secteurs qui n'affichent aucune perturbation humaine. À l'inverse, les milieux humides semblent plus perturbés dans le sud de la MRC.

1.1.5.3.7 Pertes et fragmentation

Les cultures pérennes et une partie des milieux humides du littoral ont été remplacées par des cultures de grand interligne (MELCC, 2013). Combiné à l'absence de bandes riveraines, cela a modifié le paysage et, par la même occasion, les habitats. Par exemple, les terres à nu inondées ne sont pas favorables à la reproduction des poissons et à la nidification de la sauvagine. Aussi, les espèces nécessitant une bonne couverture végétale pour survivre se retrouvent sans habitat.

Par ailleurs, la mauvaise qualité de l'eau des tributaires fait en sorte qu'une grande quantité de sédiments et de polluants s'accumulent dans le lac. En effet, l'agriculture intensive et les rives dénudées favorisent l'érosion ainsi que le transport de nutriments et de pesticides vers les cours d'eau. Entre autres, les sédiments colmatent les frayères, causent une érosion des nageoires des poissons, diminuent la clarté des eaux et, par le fait même, la photosynthèse. En conséquence, les organismes aquatiques et riverains sont affectés par la dégradation de la qualité des écosystèmes de ce lac.

Heureusement, des solutions simples et efficaces existent pour contrer ces phénomènes et permettre à l'agriculture et aux milieux humides de la MRC de cohabiter en bonne santé, comme les bandes riveraines.

1.2. CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE AGRICOLE

Après avoir fait un portrait physique et humain du territoire de la MRC de Maskinongé, la partie qui suit traite des caractéristiques (anthropique, humaine et agricole) du territoire agricole.

1.2.1. Évolution et occupation de la zone agricole

En 2019, selon les rapports annuels d'activités de la CPTAQ, le nombre d'hectares d'exclusion de la zone verte est à 167,2 ha depuis 1987. Ce chiffre donne un ratio exclusion/ZAP de 0,0020, ce qui est en dessous du ratio de la Mauricie et du Québec, avec respectivement 0,0032 et 0,0037. Le fait que la MRC ait le ratio le plus faible parmi les régions de comparaison démontre que l'agriculture est relativement protégée par rapport aux pressions de l'urbanisation.

À l'échelle municipale, de 1987 à aujourd'hui, 8 municipalités sur 17 n'ont pas demandé d'exclusion, à savoir les municipalités de Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Barnabé, Sainte-Angèle-de-Prémont, Saint-Édouard-de-Maskinongé, Saint-Élie-de-Caxton, Saint-Justin, Saint-Mathieu-du-Parc et Saint-Sévère. Par contre, parmi les municipalités qui ont obtenu des autorisations pour des exclusions, 3 d'entre elles ont obtenu plus de 6 ha, soit les municipalités de Saint-Paulin, avec 59,8 ha, Louiseville avec 56,4 ha, et Saint-Ursule avec 35,2 ha. Les six municipalités restantes ont obtenu moins de 6 ha d'exclusion.

La municipalité possédant la plus grande superficie de zone agricole en 2020 est Yamachiche, avec 9 814,2 ha (Figure 3), alors que la superficie de ZAP la plus faible se situe dans la municipalité de Saint-Mathieu-de-Parc, avec 262 ha.

Quant au nombre d'entreprises agricoles en 2017, Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Édouard-de-Maskinongé, Saint-Élie-de-Caxton et Saint-Mathieu-du-Parc sont les municipalités qui en comptent le moins, soit en dessous de 10. À l'inverse, la municipalité de Yamachiche, avec 69 fermes, se détache nettement du reste de la MRC. Au total, 457 fermes sont en activité en 2020 sur le territoire de la MRC.

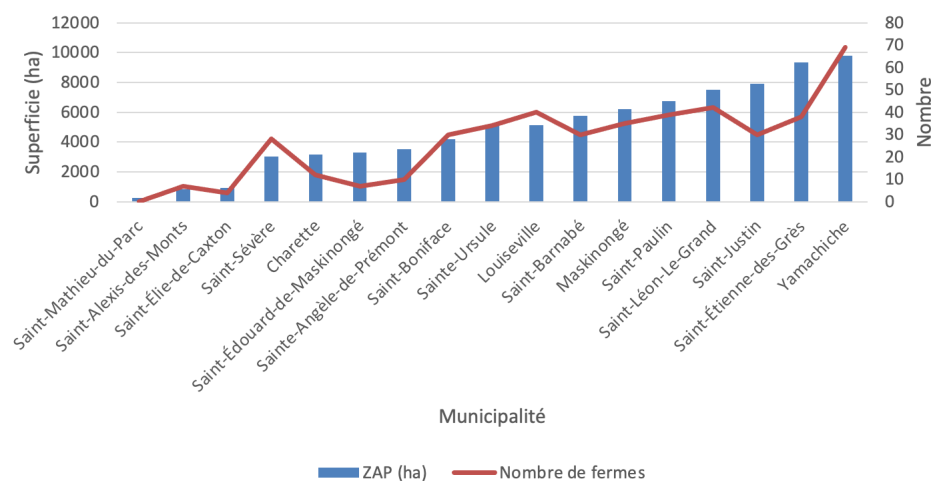


Figure 3. Statistiques du territoire agricole de la MRC de Maskinongé en 2017

Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (2017). *Fiches d'enregistrements*.

En 2017, la MRC de Maskinongé possède un taux d'occupation de la ZAP de près de 62 % (Figure 4). Ce taux est environ 10 % plus élevé que pour la Mauricie et 8 % pour le Québec. À l'échelle des municipalités, en 2017, Saint-Sévère est la collectivité avec le plus fort taux d'occupation de la zone agricole, avec près de 97 % dans la MRC. À l'inverse, avec un taux d'occupation de 17,6 %, la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton présente le plus faible taux.

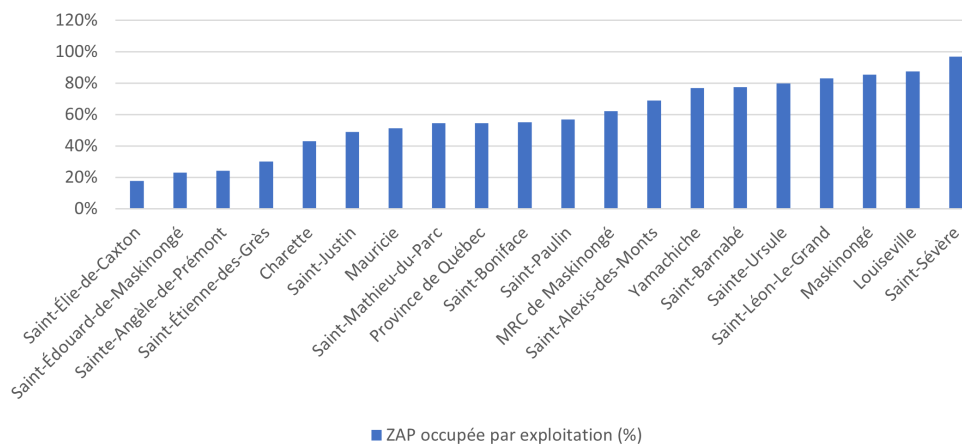


Figure 4. Taux d'occupation de la ZAP en 2017 pour le territoire de la MRC de Maskinongé

Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (2017). *Fiches d'enregistrements*.

En 2017, la superficie moyenne des terres agricoles par ferme dans la MRC est de 113 ha (Figure 5), soit 10 % en dessous de la moyenne de la région et de la province. La municipalité de Saint-Élie-de-Caxton possède la plus petite moyenne, avec 39,7 ha, contre 152 ha pour Maskinongé. Même si avec de telles superficies, la MRC présente des entreprises agricoles de grandes tailles, cette dernière reste à environ 10 % en dessous de la Mauricie et du Québec. Ces chiffres semblent montrer qu'une consolidation des entreprises agricoles se fait sentir de plus en plus sur le territoire, ce qui n'est pas exclusif à la MRC de Maskinongé puisque cette tendance se voit également à l'échelle de la province.

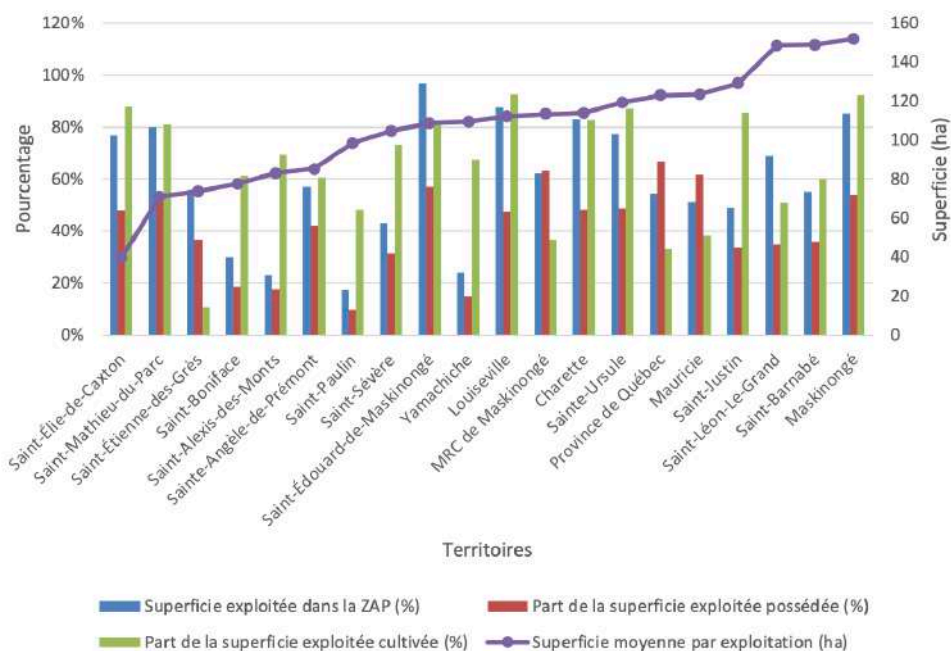


Figure 5. Superficie des terres agricoles par utilisation et mode de tenure dans la MRC de Maskinongé en 2017

Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (2017). *Fiches d'enregistrements*.

En 2017, 62 % de la ZAP est exploitée dans la MRC, soit 11 % au-dessus de la Mauricie et 8 % au-dessus de la province. Entre 2004 et 2017, la superficie exploitée (MAPAQ, 2017) dans la MRC a augmenté de 9,1 %, ce qui est environ deux fois plus élevé que dans la région de la Mauricie (4,9 %) et la province (4,3 %).

Relativement aux superficies possédées par l'exploitant lui-même dans la ZAP, la MRC, avec 63,2 %, est légèrement au-dessus de la moyenne de la Mauricie et un peu plus de 3 % en dessous de la moyenne du Québec.

En 2017, avec 36,8 % de superficie cultivée, la MRC se place au-dessus du niveau de la province, mais en dessous de celui de la Mauricie. La superficie cultivée (MAPAQ, 2017), entre 2004 et 2017, a connu une augmentation de 10,9 % dans la MRC, contre 4,9 % en Mauricie et 4,7 % à l'échelle de la province.

En 2017, la MRC possède 457 entreprises agricoles sur son territoire. Au niveau des strates de superficie, 70 % font plus de 70 ha, comparativement à celles de 10 à 19 ha, qui représentent 7,4 % de l'ensemble.

À l'échelle municipale, Yamachiche compte le plus grand nombre d'entreprises agricoles, ayant 69 fermes, comparativement à 2 pour Saint-Mathieu-du-Parc. En ce qui concerne les superficies des exploitations, Yamachiche est représentative de l'ensemble de la MRC. Ainsi, la municipalité présente sur son territoire près de 40 % de fermes de 70 à 199 ha et environ 3 % de 10 à 19 ha. Les fermes à Saint-Mathieu-du-Parc sont réparties dans les catégories de 10 à 19 ha et de 35 à 69 ha.

Ces répartitions correspondent à la qualité des sols, les types d'exploitation possibles et les superficies de zone agricole disponibles sur ces territoires.

Entre 2004 et 2017 (Figure 6), lorsque l'on fait la moyenne des pourcentages de terres louées pour l'ensemble des municipalités, on constate que le pourcentage de terres agricoles louées dans la MRC a augmenté de 45,3 % (une diminution a été constatée dans 4 municipalités, l'une est restée stable, et les 12 autres ont connu une augmentation), ce qui est supérieur à la région de la Mauricie (41,3 %), mais inférieur au taux du Québec avec 49,9 %.

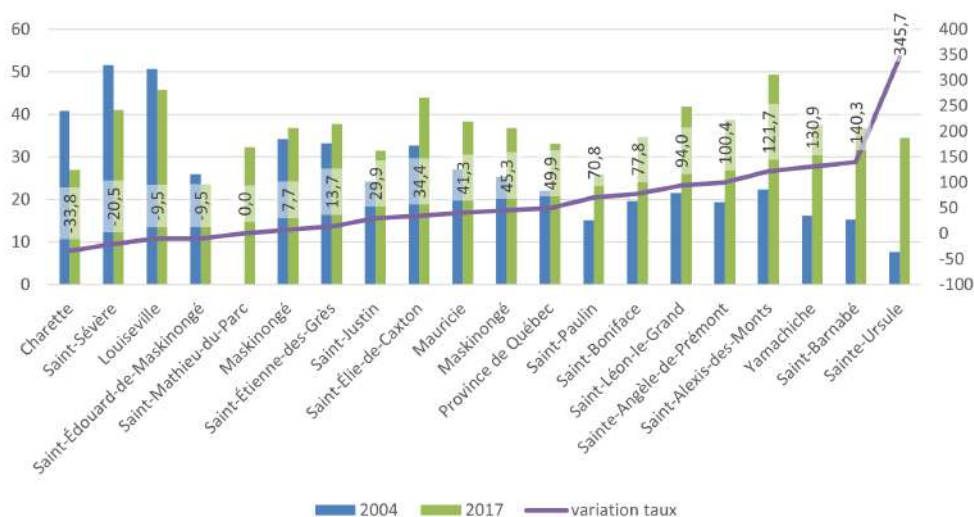


Figure 6. Évolution des taux de terres louées (superficie louée/superficie exploitée) dans la MRC de Maskinongé entre 2004 et 2017 (en %)

Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (2017). *Fiches d'enregistrements*.

La plus forte augmentation à l'échelle des municipalités de la MRC a été enregistrée à Sainte-Ursule, où le taux de location a augmenté de 345,7 % entre 2004 et 2017. Cette hausse s'explique du fait que le taux de location était de 7,7 % en 2004 et est passé à 34 % en 2017. Durant cette période, le nombre d'entreprises agricoles a baissé à Ste-Ursule. L'explication réside possiblement dans le démantèlement de celles-ci, ayant rendu des terres disponibles pour la location. De même, étant donné le prix des terres, certains producteurs qui veulent augmenter leur production préfèrent louer à leurs voisins. Par contre, Charette a connu le plus fort recul avec un taux de location qui est passé de 40,8 % à 27 %, soit un recul de près de 34 %.

Deux autres constats sont perceptibles à partir des données de la Figure 6. D'abord, le fait que 13 municipalités sur 17 ont vu leur taux de location augmenté, ensuite, le fait que ce taux a augmenté entre 0,1 et 10 % pour trois municipalités alors que cinq dépassent le 100 % d'augmentation.

En 2017, la superficie moyenne cultivée par ferme est de 91,1 ha dans la MRC de Maskinongé (Tableau 1). Ce chiffre est 3 % plus bas que celui de la région de la Mauricie, mais 15 % au-dessus de la moyenne provinciale. À l'échelle municipale, la MRC de Maskinongé présente la plus haute moyenne, avec 140 ha, alors que Saint-Élie-de-Caxton présente la plus faible, avec 19,2 ha.

TABEAU 1. ÉVOLUTION DES SUPERFICIES CULTIVÉES DANS LA ZAP DE LA MRC DE MASKINONGÉ ENTRE 2004 ET 2017

Territoire	Superficie cultivée moyenne par ferme (ha)	Variation des superficies cultivées (%)	Nombre de fermes totales en 2017
	Les données de cette colonne sont classées en ordre décroissant.		
Saint-Mathieu-du-Parc	ns	211,7	nd
Saint-Élie-de-Caxton	19,2	84,6	4
Saint-Boniface	46,6	31,1	30
Saint-Édouard-de-Maskinongé	75,5	30,8	7
Saint-Étienne-des-Grès	45,3	29,2	38
Sainte-Ursule	96,7	17,5	34
Louiseville	103,6	16,9	40
Saint-Justin	110,5	13,6	30
Maskinongé	140,0	12,6	35
Sainte-Angèle-de-Prémont	57,7	11,1	10
MRC de Maskinongé	91,1	10,9	457
Yamachiche	96,0	10,8	69
Saint-Barnabé	129,6	8,8	30
Saint-Léon-Le-Grand	122,7	5,6	42
Mauricie	94,1	4,9	968
Province de Québec	76,3	4,7	27 957
Saint-Paulin	59,6	2,4	39
Saint-Sévère	84,9	0,5	28
Charette	83,3	0,2	12
Saint-Alexis-des-Monts	42,2	-39,6	7

ns : non spécifié (chiffres non divulgués pour des raisons de confidentialité [normalement moins de 4]);

nd : non disponible.

Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (2017). *Fiches d'enregistrements*.

En ce qui concerne la variation de superficies cultivées, Saint-Étienne-des-Grès a connu une hausse marquante de 29,2 % en ayant 38 fermes sur son territoire.

Dans un autre ordre d'idée, d'après les données du Système d'informations écoforestières (SIEF) du MERN, datant de 2009 (Figure 7), les deux principales utilisations du sol dans la zone agricole sont la culture, avec 54,1 %, et la forêt avec un peu plus de 40 %. À l'inverse, l'eau est l'utilisation du sol la moins représentée avec moins de 1 %.

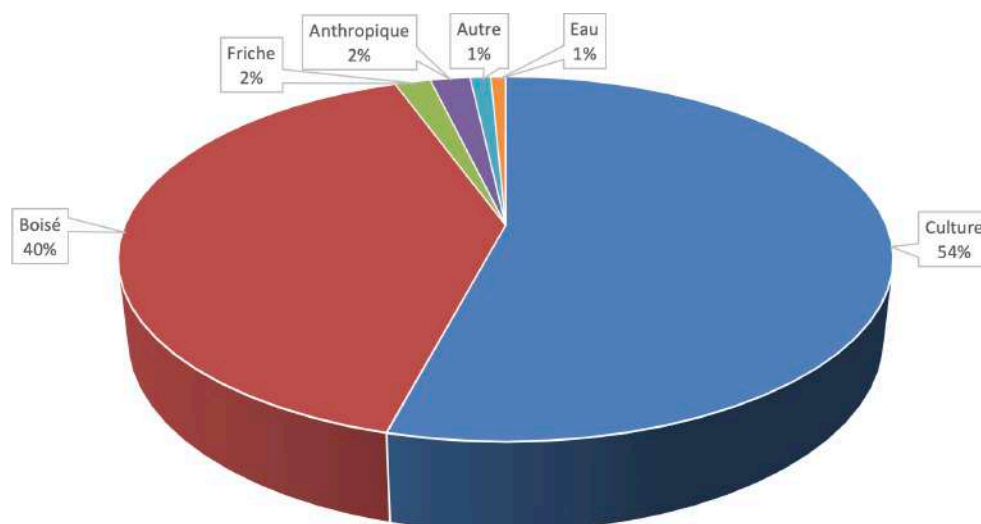


Figure 7. Principales utilisations du sol en zone agricole dans la MRC de Maskinongé

Source : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. (2018). *Quatrième inventaire écoforestier du Québec méridional*.

1.2.2. Affectations de la zone agricole et îlots déstructurés

1.2.2.1. Affectations de la zone agricole

En 2019, près de 97 % de la zone agricole permanente est en affectation agricole avec près de 72 % en affectation agricole active, près de 18 %, agroforestière de type 2 et 7 % agroforestière de type 1 (Carte 4. Affectations de la zone agricole permanente, Annexe 2). Ainsi, nous pouvons constater que l'affectation agroforestière représente près d'un quart de la ZAP. Les 3 % restants concernent les îlots déstructurés, les secteurs mixtes, l'affectation agrorécréative et de récréoconservation.

1.2.2.2. Îlots déstructurés

En 2020, la MRC de Maskinongé compte 171 îlots déstructurés, pour près de 1 221 ha (Carte 5. Îlots déstructurés, Annexe 2). La municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a 27 îlots sur son territoire, pour une superficie de 258,19 ha, ce qui en fait la municipalité en ayant le plus grand nombre. Elle est d'ailleurs la seule à en avoir plus de 20. À l'opposé, la municipalité de Saint-Sévère est la seule qui n'en a aucun. On peut également noter que sept des 17 municipalités en possèdent entre 10 et 20 sur leur territoire.

1.2.3. Contraintes anthropiques et environnementales

En 2019, près 33 % de la ZAP est soumis à des conditions environnementales et anthropiques particulières qui concernent les activités agricoles (Carte 6. Contraintes anthropiques et environnementales, Annexe 2).

La contrainte environnementale la plus présente dans la ZAP ayant un impact sur l'agriculture est la présence de zones à risque de glissement de terrain avec une superficie de 5 977,52 ha, représentant un peu plus de 7 % de la ZAP. Cela signifie que même si les cultures sont autorisées à proximité et dans les zones à risque de glissements de terrain, les bâtiments et ouvrages agricoles font l'objet de réglementation précise à suivre en fonction du niveau de risque de la zone (faible, moyen ou élevé).

En ce qui a trait aux caractéristiques anthropiques, il y a les équipements de transport d'énergie, qui représentent un linéaire de 204,7 km et les tours de télécommunications, qui sont au nombre de 26 dans la ZAP. Ces structures représentent une superficie de près de 1 000 ha de terres non utilisables pour l'agriculture.

Le territoire présente également d'autres caractéristiques anthropiques et environnementales ayant un impact sur l'agriculture :

- Anciens sites d'élimination des déchets ;
- Sites contaminés ;
- Carrières ;
- Sablières ;
- Prises d'eau potable et zones de protection autour des prises ;
- Cours d'eau susceptibles d'être inondés ;
- Lignes des hautes eaux ;
- Zones de grand courant ;
- Zones de faible courant ;
- Zones tampons des odeurs ;
- Régie intermunicipale de gestion des déchets ;
- Sites potentiels d'enfouissement des matériaux secs.

Dans ce cas-ci, le choix a été de prendre uniquement les caractéristiques ayant un impact sur l'agriculture présentes en zone agricole ou celles qui ne sont pas en zone agricole mais qui ont une influence en zone agricole (exemple des zones tampons applicables au périmètre urbain). Ainsi, ces caractéristiques anthropiques ont un impact variable sur l'agriculture.

1.2.4. Sentiers récréatifs

Pour ce qui est du secteur récréatif, 58 % des sentiers motorisés et non motorisés de la MRC sont situés dans la ZAP, ce qui représente près de 950 km (Tableau 2 et Carte 7. Composantes d'intérêts, Annexe 2), et ce, pour l'année 2019. Cette donnée comprend les sentiers de motoneige, de quad (hiver et 4 saisons), les pistes cyclables, les sentiers équestres, les sentiers de ski de fond et ceux de raquette. La piste cyclable est le type de sentier le plus présent dans la ZAP, avec près de 260 km, et le type de sentier dont la plus grande part est dans la ZAP, est le réseau de sentiers de quad d'hiver, avec 81,9 % des 195 km de sentier de la MRC.

Cette forte densité de sentiers récréatifs est un atout majeur pour l'agrotourisme et le tourisme en général dans la MRC.

TABLEAU 2. NOMBRE DE KILOMÈTRES DE SENTIERS MOTORISÉS ET NON MOTORISÉS DANS LA ZAP

Territoire	Nombre de kilomètres dans la MRC (km)	Nombre de kilomètres dans la ZAP (km)	Pourcentage dans la ZAP (%)
Motoneige ⁶	363,3	208,4	57,4
	361,3	208,8	57,8
Quad hiver	195,7	160,3	81,9
Quad été/4 saisons	140	40,76	29,1
Cyclable	423,2	258,2	62
Équestre	75,9	59,7	78,7
Ski de fond	48,6	4,8	9,8
Raquette	17,2	2	11,4
Total	1625,2	942,9	58

Source : MRC de Maskinongé. (2021).

1.2.5. Pédologie et potentiels agricoles

La pédologie et le potentiel des sols (ARDA, 1998) s'évaluent selon une échelle allant de 1 à 7 (du meilleur au moins bon)⁷. La classe O (organique) est ce qu'on appelle les terres noires, soit les terres les plus riches qui existent, mais qui sont rares. Cependant, en fonction de ce qui est indiqué dans l'ARDA, le classement interprétatif des sols leurs possibilités agricoles ne s'applique pas aux sols organiques en raison de l'insuffisance de données sur ce type de sol.

Dans la ZAP de la MRC, on observe les classes 2, 3, 4, 5, 7 et les sols organiques (Tableau 3). La classe 2 est la plus présente, avec 33,2 % et, à l'inverse, la classe 3 est la moins présente avec seulement 10 %. Sur le plan spatial (Carte 8. Classes de sol, Annexe 2), les classes 2 et 3 sont clairement concentrées sur la moitié sud de la zone agricole, parallèlement au littoral. Au nord-ouest se concentre la classe 4, et au sud-est et au nord, se concentrent les classes 5 et 7.

Globalement, les bons sols sont concentrés dans le sud de la MRC, ce qui correspond aux basses terres du Saint-Laurent et à sa plaine.

6 Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie et Fédération des clubs de motoneigistes du Québec.

7 La classification des sols de l'ARDA n'est qu'une façon d'interpréter les données obtenues des études pédologiques et est basée sur les possibilités en fonction de cultures conventionnelles.

TABLEAU 3. RÉPARTITION DES CLASSES DE POTENTIEL AGRICOLE ET LA PART DES TERRES CULTIVÉES DANS LA ZAP

Classe	Description	Pourcentage de la ZAP (%)	Superficie cultivée (%)
2	Limitations modérées	33,2	58,4
3	Limitations sérieuses	10	13,9
4	Limitations très graves	21,3	16,2
5	Limitations très sérieuses, mais permettant des travaux d'amélioration	14,9	9,8
6	Aptes à la culture fourragère sans possibilité de travaux	0	0
7	Aucune possibilité de culture	18,1	1,5
0	Organique	1,7	0,2
Na	ns	0,7	0
Total		100	100

Na : correspond aux cours d'eau présents dans la couche cartographique; **ns** : non spécifié.

Source : *Inventaire des terres du Canada*. (1963). Institut de recherche et de développement en agroenvironnement.

Les classes de sols ont des sous-classes. Ces sous-classes sont tout simplement des facteurs limitatifs pour l'agriculture. Au total, il existe 13 sous-classes. Dans la ZAP de la MRC, huit sont présentes, à savoir : les sous-classes D (structure indésirable et/ou lente perméabilité du sol), F (basse fertilité), I (inondations causées par des cours d'eau ou des lacs), M (manque d'humidité), P (sols pierreux), R (roc solide), T (relief) et W (surabondance d'eau).

Dans la ZAP, le facteur limitatif le plus présent est la surabondance d'eau (W), qui couvre environ 37 % du territoire. Il est suivi par le relief (T), avec 30,25 %, et par la basse fertilité (F) avec 16,7 %. Au contraire, le facteur limitatif le moins présent est le I (inondations causées par des cours d'eau ou des lacs), avec moins de 1 % dans la ZAP.

En ce qui concerne les types de sol, la plaine agricole est majoritairement argileuse avec quelques tâches de sols sableux et loameux. En revanche, dans le piémont, les sol sableux, loameux et minces caillouteux s'entremêlent. Il est à noter une prédominance de sol mince caillouteux dans le secteur de Saint-Justin et de Saint-Édouard-de-Maskinongé et de sol sableux à Saint-Étienne-des-Grès.

1.2.6. Éléments d'intérêt écologique

1.2.6.1. Habitats fauniques

Le projet Saint-Barthélemy–Maskinongé, en bordure du lac Saint-Pierre, est la deuxième halte migratoire printanière du Saint-Laurent pour les canards barboteurs. Il vise à protéger, mettre en valeur et aménager plus de 400 hectares d'habitat de la sauvagine.

Conformément à la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, la MRC a identifié, à partir des inventaires réalisés par le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs, les habitats fauniques présents sur son territoire (Carte 7. Composantes d'intérêts, Annexe 2). Les aires de concentration d'oiseaux aquatiques, les habitats du rat musqué, la héronnière et ceux de la faune ongulée (cerf et orignaux) sont les seuls habitats identifiés. Le Tableau 4 précise la localisation et le plan d'intervention prévu pour ces territoires.

TABEAU 4. HABITATS FAUNIQUES CONSIDÉRÉS COMME TERRITOIRES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE DANS LA ZAP OU À PROXIMITÉ.

Habitats fauniques	Tenure	Municipalités	Localisation	Plan d'intervention
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques (oies, bernaches, canards)	Privée et publique	<ul style="list-style-type: none"> • Louiseville • Maskinongé • Yamachiche 	En bordure du lac Saint-Pierre	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien du niveau naturel des eaux, contrôle de l'abattage d'arbres, de bande riveraine et protection des zones inondables; • Règlement sur les habitats fauniques (RHF); • Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF) • Limitation des usages
Habitat du rat musqué	Privée et publique	<ul style="list-style-type: none"> • Louiseville • Maskinongé • Yamachiche 	En bordure du lac Saint-Pierre	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien du niveau naturel des eaux, contrôle de l'abattage d'arbres, de bande riveraine et protection des zones inondables; • Règlement sur les habitats fauniques (RHF); • Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF) • Limitation des usages
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques, Frayères (oies, bernaches, canards)	Privée et publique	<ul style="list-style-type: none"> • Maskinongé 	Halte migratoire Saint-Barthélemy et Maskinongé	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien du niveau naturel des eaux et création de marais; • Règlement sur les habitats fauniques (RHF); • Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF); • Limitation des usages
Zone de potentiel pour la faune ongulée (cerf et orignaux)	Privée et publique	<ul style="list-style-type: none"> • Saint-Étienne-des-Grès 	Nord du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement sur les habitats fauniques (RHF); • Limitation des usages

Source : MRC de Maskinongé. (2008). *Schéma d'aménagement et de développement révisé.*

1.2.6.2. Espèces menacées et vulnérables⁸

Les espèces menacées sont des espèces dont la disparition est appréhendée. Une espèce dite « vulnérable » correspond à une survie précaire, même si sa disparition n'est pas appréhendée.

Sur le plan floristique, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a répertorié une espèce susceptible d'être affectée directement par l'agriculture. Il s'agit du *Carex folliculata* sur le lot 1 775 381 à Yamachiche. Le lot est soumis à un contrôle de l'abattage d'arbres et une limitation des usages.

Sur le plan faunique, le territoire de la MRC est dans l'aire de distribution de la tortue des bois. Il s'agit d'une espèce désignée vulnérable (mars 2005). Les causes du déclin et de la disparition de sa population sont toutes en relation avec les activités humaines.

De plus, une liste issue du centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, dénombre 12 espèces de poissons, deux espèces d'amphibiens, trois espèces de reptiles, 13 espèces d'oiseaux et six espèces de mammifères présentant un potentiel de présence sur le territoire de la MRC de Maskinongé.

1.2.6.3. Sites écologiques

En ce qui concerne les sites écologiques, le territoire est caractérisé par la présence de plusieurs de ces sites (Tableau 5), comme par exemple la tourbière à Saint-Étienne-des-Grès, la rivière Saint-Maurice, la Réserve naturelle du Portageur à Saint-Édouard-de-Maskinongé et la Réserve naturelle des pointes à Saint-Justin.

TABLEAU 5. LES SITES ÉCOLOGIQUES CONSIDÉRÉS COMME TERRITOIRES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE DANS LA ZONE AGRICOLE DE LA MRC DE MASKINONGÉ

Sites écologiques	Tenure	Localisation	Plan d'intervention
Rivière Saint-Maurice	Publique	Saint-Boniface et Saint-Étienne-des-Grès	Bande de protection le long des cours d'eau
Rivière Shawinigan	Publique	Saint-Mathieu-du-Parc	Bande de protection le long des cours d'eau
Rivière Yamachiche	Publique	Charette, Saint-Barnabé, Saint-Boniface, Saint-Élie-de-Caxton, Saint-Étienne-de-Grès et Yamachiche	Bande de protection le long des cours d'eau
Tourbière d'intérêt national	Publique	Saint-Étienne-des-Grès	Limitation des usages

Source : MRC de Maskinongé. (2008). *Schéma d'aménagement et de développement révisé*.

8 Source : MRC de Maskinongé. (2008). *Schéma d'aménagement et de développement révisé*.

1.2.6.4. Aire faunique communautaire (AFC) du lac Saint-Pierre

En 2005, le ministère de la Faune, de la forêt et des Parcs a octroyé un bail de droits exclusifs de pêche à des fins communautaires sur le lac Saint-Pierre. Son aire s'étend sur 428 km² et touche à six tributaires du lac Saint-Pierre. Elle se superpose à la zone agricole au niveau des cours d'eau de la grande rivière du Loup à Louiseville et de la rivière Maskinongé à Maskinongé. La limite de l'AFC s'arrête à la hauteur de la route 138 pour ces cours d'eau. Elle a été fondée en réaction à la diminution de la qualité de la pêche sportive dans le lac Saint-Pierre. L'AFC est un mode de gestion du territoire visant la prise en charge de la mise en valeur, de la protection et de la réhabilitation de la faune aquatique sur un plan d'eau public par la population et les organismes du milieu⁹.

1.2.7. Forêts

Le territoire forestier dans la MRC de Maskinongé couvre une grande superficie du territoire, avec 63 % des 255 000 ha. Pour ce qui est de la ZAP, cette dernière est constituée à 40 % de boisé. Ainsi, ces superficies doivent être prises en compte dans le développement de l'agriculture régionale.

1.2.7.1. Acériculture

L'acériculture est un type de production dont la finalité est le sirop d'érable et les produits dérivés de l'eau d'érable. Selon la CPTAQ, une érablière est un peuplement forestier propice à la production de sirop d'érable d'une superficie minimale de quatre hectares.

Le territoire de la MRC de Maskinongé comprenait en 2017, huit entreprises agricoles enregistrées au MAPAQ (Carte 9. Friches et potentiel acéricole, Annexe 2), dont le principal revenu est l'acériculture, sur un total de 48 en Mauricie. Également, 21 autres entreprises déclarent des revenus en acériculture, sans que ce soit leur principale activité. Ces données sont demeurées relativement stables depuis 2004. Plusieurs entreprises agricoles exploitent également une érablière, avec un nombre d'entailles restreint, pour leurs besoins personnels, dont elles ne retirent pas de revenus. Au total, ce sont 39 137 entailles qui sont exploitées dans la MRC. Par contre, seulement 29 182 entailles sont exploitées en vue d'en retirer un revenu.

La MRC de Maskinongé comprend de petites entreprises, dont une majorité qui a 1000 entailles et moins. La plus grande entreprise exploite 6 000 entailles.

1.2.7.1.1 Mise en marché

Les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ), sur autorisation de la Régie des marchés agricoles et agroalimentaire du Québec (RMAAQ), gèrent un système de vente en vrac du sirop d'érable. Le producteur qui désire vendre sa production via ce système doit détenir un contingent correspondant à un certain nombre d'entailles. Ce système s'applique en territoire public et privé. Les entreprises ne détenant pas de quota peuvent vendre leurs produits en contenant de 5 litres et moins directement au consommateur.

Ainsi, la MRC avait huit producteurs acéricoles enregistrés au MAPAQ en 2017 dont le revenu principal est l'acériculture. Cela représente 17 % de cette catégorie en Mauricie.

En ce qui concerne les contingents, 33 entreprises acéricoles dans la MRC utilisent cette mise en marché. On compte 34 776 entailles sous contingent en production, soit un peu moins de 6 % des entailles mauriciennes, le tout pour un total de production maximale de 67 521 livres de produits, soit 4,1 % de la Mauricie. La MRC présente donc un rendement de 1,9 lb/entaille, contre 2,72 pour la Mauricie et 3,43 pour la province (PPAQ, 2020).

9 Données provenant des sites du MFFP et de l'AFC du lac Saint-Pierre.

1.2.7.1.2 Superficies de potentiel acéricole à l'échelle de la MRC

Un potentiel acéricole est défini par des peuplements forestiers principalement constitués d'érables à sucre et présentant un potentiel de production acéricole immédiat de 180 entailles par hectare en terres privées ou de 150 entailles par hectares en terres publiques¹⁰.

Pour les potentiels acéricoles de 100 entailles et moins, il importe de noter qu'il s'agit d'un potentiel d'entailles uniquement pour des fins de récréation. Ce potentiel n'est pas suffisant pour être reconnu comme un potentiel commercial. En général, il faut au minimum 180 entailles par hectare pour justifier les coûts d'installation et d'exploitation.

Cependant, un potentiel acéricole à venir pourrait être reconnu si dans un peuplement à 100 entailles/ha, il y a la présence des gaulis d'érables en nombre suffisant pour atteindre, dans 10 ou 20 ans, un potentiel supérieur à 180 entailles par hectare.

De jeunes peuplements d'érable pur ou à dominance d'érable (sans possibilité de l'entailler) pourraient également avoir un potentiel à venir. De plus, si le peuplement d'érable à 100 entailles/ha est contigu à une érablière à bon potentiel, il y a de fortes chances que le peuplement soit entaillé.

En d'autres termes, un potentiel acéricole de 100 entailles et moins n'est pas nécessairement un peuplement inexploitable. Il pourrait devenir intéressant si les essences présentes dans le peuplement présentent un intérêt et que le propriétaire a une vision à long terme. Dans tous les cas, la cartographie seule ne suffit pas pour pouvoir déterminer le potentiel acéricole. L'avis d'un ingénieur forestier sera nécessaire.

Dans la théorie, les classes de potentiel acéricole seraient comme suit :

Nombre d'entailles par hectare	Potentiel
<100	Aucun
100 à 150	Faible
150 à 190	Moyen
190 à 215	Fort
>215	Excellent

Dans le cadre de ce projet, l'estimation du potentiel acéricole s'est faite selon une méthode en expérimentation dans différentes régions du Québec et qui consiste à établir la superficie des érablières de la région qui offrent un potentiel intéressant pour la production acéricole. Ce potentiel s'établit à partir des informations que l'on peut tirer de l'inventaire écoforestier le plus récent, produit par le ministère des Forêts de la Faune et des Parcs. La méthode utilisée sélectionne, via un logiciel de géomatique, les peuplements forestiers qui contiennent des érables ayant plus de 20 cm de diamètre. Par la suite, il s'agit d'établir le nombre d'entailles que contient chacun de ces peuplements en fonction des normes d'entaillage préconisées actuellement par le MAPAQ.

Si on suit ces critères, en 2021, 23 % des massifs d'érablières de la MRC (définis selon la méthode utilisée) auraient un potentiel moyen et près de 16 % un potentiel fort à excellent (Figure 8 et Carte 9. Friches et potentiel acéricole, Annexe 2).

10 Potentiel défini dans la décision 400897 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

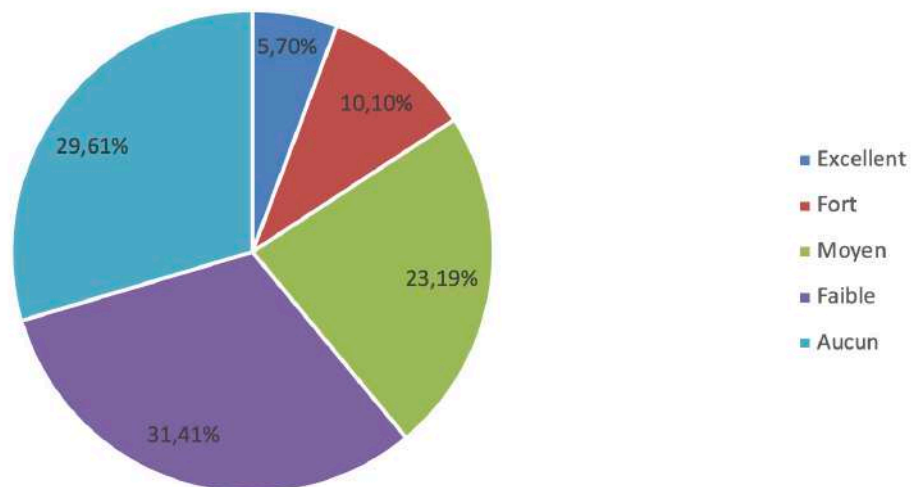


Figure 8. Potentiel acéricole dans la MRC de Maskinongé en 2018

Source : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. (2018). *Quatrième inventaire écoforestier du Québec méridional*.

1.2.7.1.3 Superficies de potentiel acéricole par municipalité

En 2020, en excluant Saint-Alexis-des-Monts, qui forme près de la moitié de la superficie de la MRC, Saint-Mathieu-du-Parc et Saint-Élie-de-Caxton se détachent nettement en superficie de potentiel acéricole des autres municipalités avec plus de 5 500 ha chacune. La municipalité suivante, Saint-Boniface, a environ 2 500 ha et les autres suivent, selon la diminution des superficies, jusqu'à 90 ha pour Maskinongé.

En tenant compte cette fois de Saint-Alexis-des-Monts, on constate que la municipalité se détache nettement en superficie de potentiel acéricole des autres municipalités avec plus de 27 000 ha.

Le point intéressant à relever est le fait que Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Mathieu-du-Parc, Saint-Élie-de-Caxton et Saint-Boniface sont les quatre municipalités ayant les plus grandes superficies de potentiel acéricole (tous potentiels confondus). Ces mêmes municipalités sont aussi les seules dont ces superficies se trouvent à 33 % et moins dans la ZAP. Pour tout le reste du territoire, les municipalités qui ont entre 55 % et 100 % de ces superficies se situent dans la ZAP. D'ailleurs, le pourcentage à l'échelle de la MRC est de 20,5 % du potentiel acéricole qui se trouve dans la ZAP, soit environ 11 000 ha sur 54 000 ha.

Il y a donc un potentiel non négligeable à explorer, notamment en terres publiques, qui, suivant une mise en marché adaptée, offrirait en plus un beau potentiel de développement agricole.

1.2.7.1.4 Acériculture en terres publiques

Au Québec, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) assure la gestion durable, la conservation, la mise en valeur ainsi que l'apport économique de la forêt privée et publique. Dans cette optique, il applique la Stratégie d'aménagement durable des forêts ainsi que les lois et règlements afférents. Ceux-ci guident les décisions relatives aux prélèvements et autres utilisations qui peuvent y être effectuées. Il délivre les permis d'intervention acéricole et pour l'approvisionnement des usines de transformation du bois en forêt publique.

Le territoire public comprend d'importants potentiels acéricoles qui sont peu connus. En 2017, le MFFP s'est engagé auprès des PPAQ à évaluer ce potentiel acéricole en procédant à l'élaboration d'une cartographie. Des critères et une méthodologie ont été déterminés pour atteindre cet objectif. Des consultations et des séances d'information ont été effectuées au cours du processus.

Ultimement, des secteurs du territoire public ont été ciblés en vue de permettre l'agrandissement des superficies exploitées par des entreprises existantes ou par le démarrage de nouvelles entreprises. Ces secteurs ont été déterminés en fonction du nombre d'entailles attribuées au territoire public, selon les régions, dans le cadre de l'exercice d'attribution de nouveaux contingents en octobre 2021. Ces superficies représentent une infime partie des potentiels identifiés. Les intervenants consultés ont proposé plusieurs améliorations à apporter au processus pour les prochains exercices d'émission de contingent en vue d'assurer la conservation des potentiels identifiés et permettre leur développement à plus long terme.

La Mauricie compte 36 permis acéricoles actifs, couvrant 1 047 ha de forêt publique, pour un total de 214 285 entailles (MFFP, 2021). De ce nombre, six permis concernent les érablières de 14 000 à 50 000 entailles, alors que 30 permis varient entre 150 et 9 150 entailles. Dans la MRC de Maskinongé, il y a sept permis acéricoles, qui cumulent 77,2 ha pour 16 050 entailles en 2021.

En 2021, 5 % des 7 millions d'entailles octroyées sont réservés pour des démarrages en territoire public. En Mauricie, une superficie de 4 014 ha associée au potentiel acéricole est retenue en forêt publique pour la réalisation de projets d'agrandissement et de démarrage. La dernière attribution de contingent en terre publique a été réalisée en 2016 et s'est soldée par l'attribution de 33 330 entailles. La superficie retenue est en lien avec le nombre d'entailles attribuées pour le territoire public de la région (chiffre non disponible, analyse en cours). Les possibilités de développement acéricole (agrandissement ou démarrage) de 4 014 ha sont concentrées dans la MRC de Mékinac. Dans la MRC de Maskinongé, ce potentiel est localisé dans la partie publique de la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, au sud de la réserve faunique Mastigouche. Par contre, aucun projet de démarrage ou d'agrandissement n'a été déposé dans la MRC de Maskinongé en 2021.

1.2.7.2. Friches

En 2021, la superficie totale de friches, selon l'inventaire des friches réalisé par les partenaires de la Mauricie (MRC, Villes, UPA et MAPAQ), est de 959,7 ha pour 421 parcelles, soit une moyenne de 2,3 ha par friche (Tableau 6 et Carte 9. Friches et potentiel acéricole, Annexe 2).

La seule municipalité n'en possédant pas est Saint-Alexis-des-Monts. Charette, Sainte-Angèle-de-Prémont et Saint-Étienne-des-Grès sont les trois municipalités à avoir plus de 100 ha de friches, avec respectivement 129 ha, 128,5 ha et 115,3 ha.

Concernant la superficie moyenne de friches par parcelle, la municipalité de Charette possède la plus élevée, avec 3,6 ha par parcelle tandis que la ville de Louiseville et la municipalité de Maskinongé présentent la plus petite, avec 1,3 ha par parcelle.

TABLEAU 6. SUPERFICIE DES FRICHES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE MASKINONGÉ

Territoire	Nombre de parcelle	Superficie (ha)	Superficie moyenne par parcelle (ha)
Charette	36	129	3,6
Louiseville	19	25,5	1,3
Maskinongé	9	11,5	1,3
Saint-Alexis-des-Monts	0	0	0
Saint-Barnabé	27	45,5	1,7
Saint-Boniface	40	76,9	1,9
Sainte-Angèle-de-Prémont	40	128,5	3,2
Saint-Édouard-de-Maskinongé	29	91,4	3,2
Saint-Élie-de-Caxton	8	18,7	2,3
Saint-Étienne-des-Grès	70	115,3	1,6
Sainte-Ursule	31	61,3	2
Saint-Justin	22	49,9	2,3
Saint-Léon-Le-Grand	17	23,2	1,4
Saint-Mathieu-du-Parc	3	4,7	1,6
Saint-Paulin	38	97,2	2,6
Saint-Sévère	8	15,9	2
Yamachiche	24	65,4	2,7
MRC de Maskinongé	421	959,7	2,3

Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (2021).
Inventaire des friches de la Mauricie.

La très grande majorité des friches, soit 404 sur 421 parcelles, sont des friches herbacées. Plus de la moitié de celles-ci ont un potentiel de remise en culture moyen. Sur 404 parcelles, 115 sont en friches herbacées et ont un potentiel fort (Tableau 7).

À l'échelle municipale, en 2021, 3 municipalités ont 40 parcelles et plus en friches sur leur territoire : Saint-Étienne-des-Grès (70), Saint-Boniface (40) et Sainte-Angèle-de-Prémont (40).

TABLEAU 7. NOMBRE DE PARCELLES (PARTIES DE LOTS OU PLUSIEURS LOTS) EN FRICHES PAR POTENTIEL ET STRATE VÉGÉTALE

Territoire	Arborescent (hauteur de 3 mètres et plus)				Arbustive (hauteur de 1 à 3 mètres)				Herbacée (hauteur de moins de 1 mètre)				Total général
	Faible	Moyen	Fort	Total	Faible	Moyen	Fort	Total	Faible	Moyen	Fort	Total	
Charette	0	0	0	0	0	0	0	0	4	22	10	36	36
Louiseville	1	2	1	4	0	0	1	1	0	6	8	14	19
Maskinongé	1	1	1	3	0	0	0	0	0	3	3	6	9
Saint-Barnabé	0	0	0	0	0	0	0	0	1	14	12	27	27
Saint-Boniface	1	0	0	1	0	0	0	0	13	22	4	39	40
Sainte-Angèle-de-Prémont	0	0	0	0	1	1	0	2	4	28	6	38	40
Saint-Édouard-de-Maskinongé	1	0	0	1	0	0	0	0	5	23	0	28	29
Saint-Élie-de-Caxton	0	0	0	0	0	0	0	0	1	6	1	8	8
Saint-Étienne-des-Grès	1	0	0	1	0	0	0	0	15	41	13	69	70
Sainte-Ursule	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18	13	31	31
Saint-Justin	0	0	0	0	0	0	0	0	3	9	10	22	22
Saint-Léon-le-Grand	0	0	0	0	0	1	0	1	2	8	6	16	17
Saint-Mathieu-du-Parc	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	3	3
Saint-Paulin	0	0	0	0	1	0	0	1	9	19	9	37	38
Saint-Sévère	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	5	8	8
Yamachiche	0	1	1	2	0	0	0	0	0	8	14	22	24
MRC de Maskinongé	5	4	3	12	2	2	1	5	58	231	115	404	421

Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (2021). *Inventaire des friches de la Mauricie*.

1.2.7.3. Couvert forestier

Au nord du territoire de la MRC, la forêt recouvre l'intégralité du territoire. Au sud, le territoire est en partie recouvert par la forêt. Au total, sur les 265 000 ha de territoire de la MRC, 167 855 ha sont couverts de forêt (Figure 9 et Carte 9. Friches et potentiel acéricole, Annexe 2). La ZAP de la MRC, qui englobe une bonne partie de la partie sud du territoire, est couverte à près de 39 % par la forêt.

Saint-Mathieu-du-Parc est la municipalité qui possède la plus grande part de ZAP en boisé (82,8 %). Viennent ensuite les municipalités de Saint-Édouard-de-Maskinongé et de Saint-Élie-de-Caxton avec respectivement 78,8 % et 77,2 % de territoire de ZAP recouverte de forêt. À l'opposé, la municipalité de Maskinongé présente la plus petite part de boisé en ZAP (7,1 %).

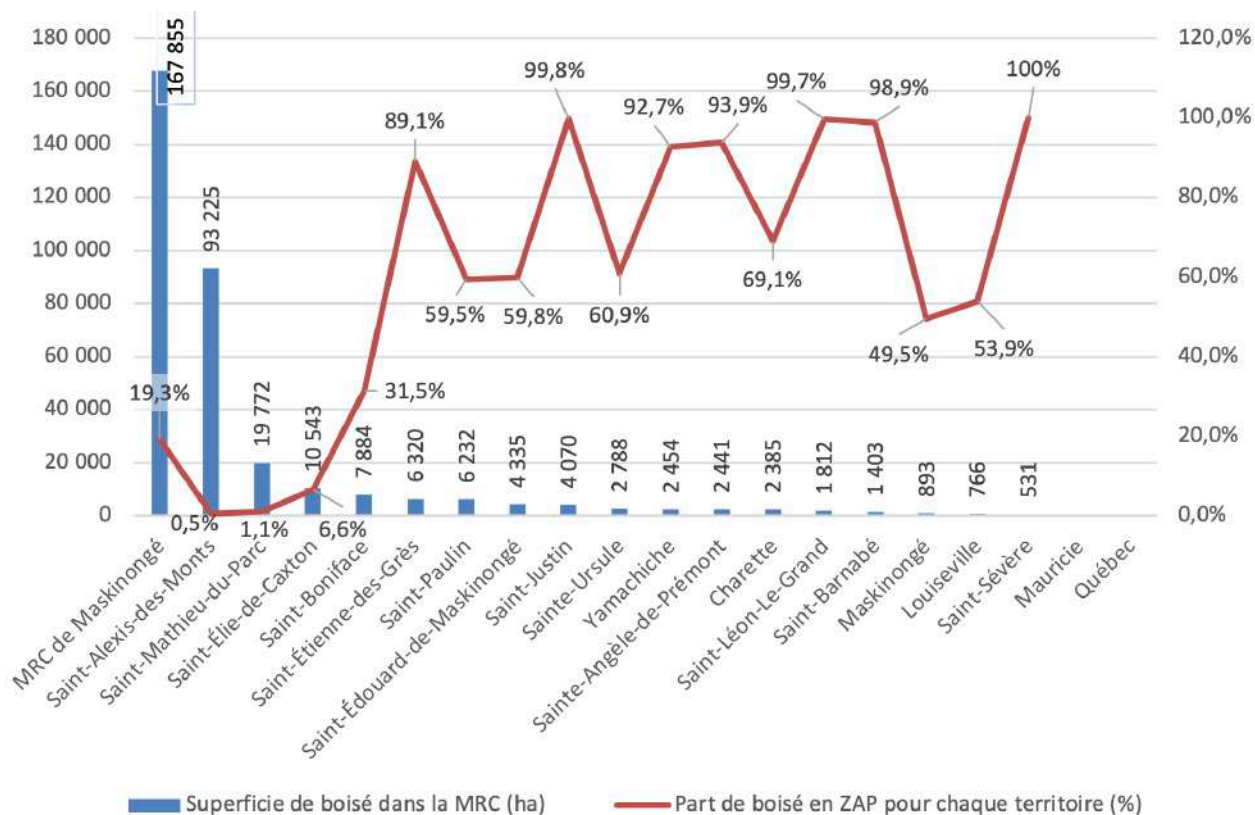


Figure 9. Superficies et part relative du territoire boisé du territoire de la MRC de Maskinongé en 2018

Source : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. (2018). *Quatrième inventaire écoforestier du Québec méridional*.

Selon le *Quatrième inventaire écoforestier du Québec méridional*, réalisé en 2018, la quasi-totalité de la superficie forestière du sud de la MRC se trouve dans la zone agricole. Saint-Sévère, Saint-Léon-Le-Grand et Saint-Justin sont à plus de 99 % de la superficie forestière dans la ZAP. À l'extrême opposé, Saint-Élie-de-Caxton, Saint-Mathieu-du-Parc et Saint-Alexis-des-Monts sont à 6,6 %, 1,1% et 0,5 % de leur superficie forestière dans la ZAP.

En termes de superficie de boisés par municipalité, les territoires sous le seuil de 30 % de superficies boisées considérées comme restreintes (seuil sous lequel on peut considérer qu'il y a une perte de biodiversité) sont : Louiseville (8,1 %), Maskinongé (7,1 %), Saint-Barnabé (24,1 %), Saint-Léon-Le-Grand (24,1 %), Saint-Sévère (17,5 %) et Yamachiche (23,2 %). Cela représente six des sept municipalités au cœur de la zone agricole.

À l'échelle de la MRC, et en excluant Saint-Alexis-des-Monts et Saint-Mathieu-du-Parc – qui ont un territoire majoritairement forestier et une zone agricole très limitée –, les 15 autres municipalités ont la majorité de leurs forêts dans la ZAP.

Concernant le type de recouvrement, selon l'inventaire du 4^e décennal du MFFP (SIEF, 2020), dans la ZAP, près de 57 % du couvert forestier est constitué de feuillus (Carte 9. Fiches et potentiel acéricole, Annexe 2), 14,14 % de résineux et 29 % de mélangés. Globalement, cette tendance majoritaire du feuillu est respectée du nord au sud de la MRC. Seule la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc connaît une répartition quasi égale entre les feuillus, les résineux et le mixte.

Enfin, en matière de superficie de forêt à l'échelle de la MRC, près de 39 % de la forêt en 2019 se situe dans la ZAP.

1.2.7.4. Produits forestiers non ligneux

En 2009-2010, le Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie (SPBM) a lancé une étude à l'échelle de la région sur les potentiels de produits forestiers non ligneux¹¹. Depuis, différentes initiatives ont vu le jour, comme des formations et une mission commerciale à l'étranger. À la suite de cela, le SPBM et ses partenaires se sont donnés comme objectif de faire de la Mauricie le chef de file de la mycologie au Québec. Plus de dix ans après, avec quelques promoteurs actifs et une promotion du secteur dans la région et à l'extérieur, la filière se développe progressivement.

En 2022, il n'existe pas de données actualisées pour le territoire de la MRC de Maskinongé concernant la production et la distribution des produits forestiers non ligneux (PFNL). Cependant, le SPBM indique qu'en 2021, 24 restaurateurs à l'échelle de la Mauricie ont intégré les champignons forestiers de la région à leur menu¹².

1.2.7.5. Industrie du bois

La MRC de Maskinongé compte trois usines de transformation primaire du bois sur son territoire :

- **Matériaux Spécialisés (Ville de Louiseville)** : production de panneaux isolants,
- **Scierie Maski** : entreprise de sciage (ville de Louiseville),
- **Lauzon bois énergétique recyclé (Municipalité de Saint-Paulin)** : production de granules de bois.

L'industrie du bois emploie environ 100 personnes dans ces usines.

1.2.7.6. Foresterie en forêt privée (secteur MRC Maskinongé)

Les volumes de bois prélevés (Figure 10) dans la MRC sont très variables. Ainsi, de 2014 à 2019, les volumes de résineux ont légèrement baissé (de 14 000 m³ à 12 500 m³). Les volumes de feuillus ont augmenté de 6 000 m³ à 9 000 m³. Concernant la part pour le sciage, les volumes de feuillus sont stables à quelques centaines de mètres cubes. En revanche, la part de résineux pour le sciage a explosé, passant d'un peu plus de 1 000 m³ en 2017 à 8 000 m³ en 2019.

Selon le syndicat des producteurs de bois de la Mauricie, en 2019, neuf entrepreneurs forestiers ont opéré dans la MRC de Maskinongé.

11 Filière mycologique de la Mauricie. (s. d.). <https://fr.mycomauricie.com/historique> (consulté le 14 janvier 2022).

12 M., M. (2021, 3 novembre). La Mauricie prend en main ses ventes de PFNL. *La Terre de chez nous*. <https://www.pressreader.com/canada/la-terre-de-chez-nous/20211103/page/4/textview>

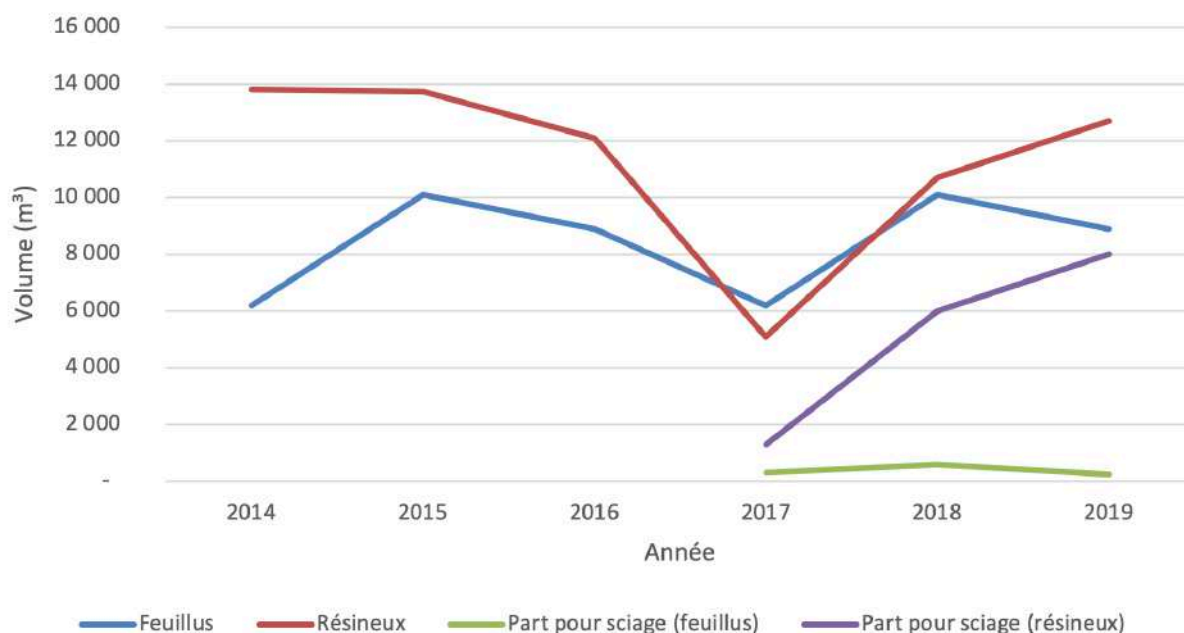


Figure 10. Volume de bois en résineux et feuillus prélevé et envoyé au sciage en forêt privée entre 2014 et 2019 dans la MRC de Maskinongé

Source : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. (2019). *Ressources et industries forestières du Québec – Portrait statistique*.

À noter que les données concernant la foresterie en terres publiques ne sont disponibles qu'à l'échelle de la Mauricie. Il n'y a aucune donnée spécifique au territoire de la MRC de Maskinongé de disponible.

1.2.8. Changements climatiques et agriculture¹³

1.2.8.1. Climat

La formation et l'évolution des sols sont fortement influencées par le climat. Par conséquent, il conditionne en très grande partie la croissance et l'évolution de plantes. La MRC de Maskinongé est localisée dans la zone continentale humide, région climatique qui caractérise le Québec méridional. Le vent du nord-ouest est le vent dominant avec une vitesse moyenne de 8,65 km/h.

Selon l'*Atlas agroclimatique du Québec* (2012), la longueur de la saison sans gel (0 °C) dans la MRC de Maskinongé est de 115 à 128 jours pour le plateau des Laurentides et de 129 à 142 jours pour la plaine du Saint-Laurent (probabilité de 8 années sur 10). La longueur de la saison de croissance est de 177 à 185 jours au nord de la MRC et de 186 à 194 jours au sud.

Il tombe annuellement une moyenne de 720 millimètres (mm) de pluie et 2000 mm de neige sur l'ensemble du territoire (Environnement Canada, 2014).

¹³ Municipalité régionale de comté de Maskinongé. (2014). *Plan de développement de la zone agricole et agroforestière de la MRC de Maskinongé*, 125 p., <http://www.mrc-maskinongé.qc.ca/projet-pdzaa.html>
Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec. (2020). *AGRICLIMAT | Région : Lanaudière (portrait)*.

1.2.8.2. Unités thermiques maïs (UTM) dans la MRC

Les unités thermiques maïs sont un index basé sur la température. Il est souvent utilisé par les agriculteurs et par les chercheurs en agriculture pour évaluer le climat par rapport aux besoins de chaleur pour la croissance du maïs (Atlas climatique du Canada, 2019).

Le territoire de la MRC reçoit entre 2 346 et 2 895 degrés-jours (base 0 °C), selon la localisation (Carte 10. Unités thermiques maïs, Annexe 2). Le cumul des unités thermiques maïs (UTM) augmente du nord au sud et se situe entre 2 101-2 300 UTM pour le plateau laurentien, entre 2 301-2 500 UTM dans le piémont et entre 2 501-2 700 UTM dans la plaine du Saint-Laurent.

1.2.8.3. Changements climatiques et agriculture dans la région

L'étude publiée par Ouranos en 2015, *Synthèse des connaissances sur les changements climatiques au Québec*¹⁴, a relevé des effets positifs et négatifs des changements climatiques sur la production agricole.

Ainsi, l'augmentation de la teneur en CO₂ ou l'allongement et le réchauffement des périodes de croissance seront des avantages et augmenteront le potentiel de productivité de certaines cultures. Cependant, cela sera vrai jusqu'à un certain point. Au-delà d'un seuil critique (qui reste à déterminer), l'accroissement des potentiels de rendement s'arrêtera, voire, s'inversera.

Il ne faut pas négliger non plus le fait que les changements climatiques vont exacerber certaines menaces et contraintes dues aux insectes, aux maladies ou aux mauvaises herbes. On verra aussi des changements dans les conditions hivernales et des conditions extrêmes, fortement dommageables pour l'agriculture.

L'étude le mentionne très bien, les changements climatiques vont augmenter les potentiels agricoles de certaines cultures, mais les séquences de météo extrêmes pourraient empêcher les producteurs d'en tirer pleinement avantage.

Autre point important à souligner, si les changements climatiques vont avantager des secteurs comme le maïs ou la pomme au Québec par rapport aux États-Unis, le Québec pourrait aussi perdre son avantage concurrentiel sur d'autres productions.

Depuis toujours, le secteur agricole a été l'un des domaines les plus flexibles et proactifs en matière d'adaptation. Les producteurs n'ont pas le choix, ils vivent de la nature et doivent composer avec ses aléas. Une des pistes intéressantes à suivre pour mieux s'adapter aux futurs paramètres est de s'informer sur les méthodes de culture et d'exploitation qui se font présentement dans des zones géographiques du monde qui présentent déjà nos futures caractéristiques climatiques.

Cependant, il faut garder à l'esprit que de nombreuses lacunes demeurent en matière de connaissances sur l'impact et l'adaptation du secteur agricole aux changements climatiques. Parmi ces interrogations, notons les suivantes :

- Quelle va être la productivité des cultures en fonction des aléas climatiques et des autres facteurs de risques tels que les ennemis des cultures ?
- Comment la qualité des récoltes va être affectée ?
- Quel sera l'effet combiné du CO₂ et des changements climatiques sur les divers facteurs de risques vivants (insectes, maladies, etc.) ?
- Quelle sera l'évolution des aires de répartition des cultures, mais aussi des ravageurs et des maladies ainsi que leurs répercussions sur la société ?
- Quelle va être l'évolution de la qualité des sols, de l'eau et des besoins en eau ?
- Quelle sera la sensibilité des cultures et des élevages au stress thermique ?

14 Ouranos. (2015). *Vers l'adaptation. Synthèse des connaissances sur les changements climatiques au Québec. Partie 2: Vulnérabilités, impacts et adaptation aux changements climatiques*. Édition 2015. Montréal, Québec : Ouranos, 234 p.

- Quels seront les impacts sur la transformation et la distribution alimentaire ?
- Quels vont être les coûts économiques sur le secteur agricole ?

Pour répondre à ces questions, il sera nécessaire de faire des projets pilotes d'adaptation aux changements climatiques en agriculture et de s'assurer que les acteurs du secteur agricole sont bien outillés et accompagnés pour s'adapter aux changements climatiques.

Pour mieux s'y préparer, la MRC de Maskinongé a élaboré en 2021 un plan d'adaptation aux changements climatiques pour son territoire. Certes, il concerne tout le territoire et toutes les activités, mais étant donné que l'agriculture constitue une part très importante de la MRC, tant par sa superficie que par son produit intérieur brut (PIB), les changements climatiques la toucheront fortement.

Relativement aux changements anticipés, tout d'abord, le plan met clairement en lumière que la température moyenne annuelle dans la MRC a augmenté de plus de 2°C depuis 1967 et que les précipitations ont augmenté de 10 % (plus de 1 100 mm). Ensuite, le plan souligne que d'ici 2070, suivant un scénario pessimiste, la température moyenne annuelle monterait de plus de 3°C et les précipitations augmenteraient de 100 à 125 mm. Globalement, les changements envisagés sont les suivants :

- Augmentation des fréquences de redoux en hiver,
- Augmentation des journées de plus de 30°C,
- Augmentation des épisodes de pluies consécutifs,
- Baisse des précipitations de neige,
- Hausse des séquences maximales de jours consécutifs sans précipitation (uniquement en saison estivale),
- Augmentation des précipitations au printemps, spécifiquement à la hauteur du lac Saint-Pierre.

À partir de là, l'agriculture peut s'attendre à devoir gérer des impacts en lien avec la gestion des pluies, les périodes de sécheresse, les augmentations de risque d'inondation et plus d'épisodes de canicules. Le Tableau 8 présente les impacts et les vulnérabilités de l'agriculture et du territoire agricole de la MRC de Maskinongé en fonction des aléas qui toucheront la région.

TABLEAU 8. SOMMAIRE DES IMPACTS ET VULNÉRABILITÉS EN FONCTION DES ALÉAS DANS LA MRC DE MASKINONGÉ

Aléas	Impacts et vulnérabilités
Canicules	Impact des sécheresses sur la production des cultures (particulièrement sur le foin) :
Feux de forêt	<ul style="list-style-type: none"> • Hausse des coûts de production de bétail découle de cet impact ;
Sécheresses	Approvisionnement en eau difficile en milieu urbain et rural ; Conditions de vie et santé affectées par le manque d'air climatisé durant les canicules Mortalité importante dans l'élevage de bétail (poulet et porc surtout).
Augmentation de la fréquence des redoux	Pertes de cultures liées au décalage des saisons (épisodes de gel décalé) ; Les redoux sont parfois des entraves à l'approvisionnement des agriculteurs ; Diminution de la couverture de neige au sol causant une augmentation de la vulnérabilité des cultures en hiver ;
Pluies hivernales	Embâcles plus fréquents causés par les redoux qui favorisent les inondations, surtout pour les cours d'eau agricoles ; Dommages aux toits des bâtiments en raison de la neige lourde ; Augmentation de la difficulté d'implanter des cultures de couverture (en raison du gel et dégel).
Précipitations (verglas, neige lourde et grêle)	Pertes majeures pour les agriculteurs liées aux épisodes sévères de grêle engendrant de gros impacts économiques ; Destruction importante des plantations d'arbres ; Dommages aux toits de résidence et infrastructures municipales dus à la neige lourde ; Accès difficile aux secteurs éloignés dû aux arbres cassés ou aux obstructions.
Pluies intenses	Débordements des cours d'eau agricoles ; Inondation des cultures ; Chemins forestiers abimés et augmentation de l'entretien nécessaire ; Gestion des eaux pluviales difficiles ; Érosion des berges ; Lessivage des sédiments et engrais : <ul style="list-style-type: none"> • Baisse de la qualité de l'eau ; Dommages aux infrastructures.
Espèces envahissantes	Brûlures causées par le panais vénéneux, comme on le retrouve régulièrement dans les champs.
Vents violents	Pertes de certaines cultures spécifiques susceptibles aux grands vents.

Source : MRC de Maskinongé. (2021). *Plan d'adaptation aux changements climatiques*.

En résumé, l'agriculture est vulnérable, autant sur le plan des cultures que de l'élevage. Les cultures sont les plus vulnérables, car elles sont exposées à subir de nombreux aléas, tandis que l'élevage est principalement vulnérable aux hausses de températures.

1.2.9. Biens et services environnementaux et agriculture

Avec la pression de plus en plus intense de l'homme sur son environnement, notamment par ses besoins de développement, depuis le début des années 2000, un nouveau concept faisant office d'aide à la planification du territoire a fait son apparition, soit les biens et services écologiques.

Les biens et services écologiques sont les services que la nature offre aux humains, sans contrepartie financière, simplement par son fonctionnement. Par exemple, les milieux humides aident à filtrer l'eau, les racines des arbres captent les polluants dans l'eau qui s'infiltrent dans le sol, les abeilles permettent la pollinisation des fleurs et donc la production de notre nourriture, etc.

Malheureusement, en raison de son développement, la société humaine a eu beaucoup d'impacts sur ces services. Ce concept doit servir à évaluer la valeur de ce que la nature nous offre, en d'autres termes, à évaluer le coût-bénéfice/risque d'un projet de développement pour l'équilibre homme/nature.

Ce calcul a été fait pour la MRC de Maskinongé à partir d'indice de valeur à l'hectare calculé pour l'étude de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)¹⁵.

En 2017, la valeur des biens et services environnementaux des écosystèmes de la MRC (Tableau 9) est de près de 800 000 000 \$. Sur cette valeur, 93 % proviennent des forêts de la MRC (Carte 11. Biens et services environnementaux, Annexe 2¹⁶).

Les milieux agricoles de plaine représentent environ 1 % de la valeur totale de la MRC. Cependant, si on considère le milieu forestier dans les milieux agricoles pour évaluer leur part des biens et services écologiques, la part monte à plus de 94 %.

TABLEAU 9. VALEUR DES BIENS ET SERVICES ENVIRONNEMENTAUX DES ÉCOSYSTÈMES DANS LA MRC

Type de milieu	Superficie totale (ha)	Valeur (\$) à l'hectare du service	Valeur totale (\$)	Part de la valeur totale (%)
Forêt urbaine et boisé	1 809	11 170	20 206 530	3
Forêt rurale et boisé	166 046	4 241	704 203 052	90
Milieu humide urbain	0	5 284	0	0
Milieu humide rural	9 432	5 463	51 527 016	7
Milieux agricoles sous couverture permanente (verger, prairie, pâturage, friche, etc.)	4 029	618	2 489 922	<1
Milieux agricoles en culture annuelle (maïs, soja, blé, etc.)	22 995	252	5 794 740	1
Milieux agricoles dépendant des pollinisateurs (petits fruits)	75	252	18 976	<1
MRC de Maskinongé	204 387	27 280	784 240 236	100

Source : MRC de Maskinongé. (2021).

15 Dupras, J. et al. (2014). Economic Value of Greater Montreal's non-market ecosystem services in a land use management and planning perspective, *Canadian Geographer / Le géographe canadien*, 59(1). https://www.crcecoeco.ca/wp-content/uploads/2020/07/dupras_2014_greater_montreal_ecosystem_value.pdf

16 Pour une meilleure lisibilité de cette carte, seuls les biens et services environnementaux de la zone agricole permanente sont représentés.

1.3. ACTIVITÉS AGRICOLES

La partie sur les activités agricoles suit la partie décrivant le territoire de la MRC. Ici sont abordés les activités agricoles (productions animales, productions végétales, superficies, répartition, etc.), mais aussi l'agroenvironnement.

1.3.1. Exploitations agricoles

1.3.1.1. Généralités

Entre 2004 et 2017, on constate que le nombre de fermes dans la MRC a suivi la même courbe descendante que dans le reste du Québec (Tableau 10). Cependant, on observe un recul plus fort (environ 13 %) dans la MRC et en Mauricie que dans le reste de la province (6,43 %). Le recul a donc été près de deux fois plus fort dans la région (voir image ci-bas).

À l'échelle municipale, le nombre de fermes a reculé de 35,4 % à Saint-Léon-Le-Grand alors qu'il a augmenté de 25 % à Sainte-Angèle-de-Prémont. On notera d'ailleurs que la grande majorité des municipalités ont vu leur nombre de fermes reculer.

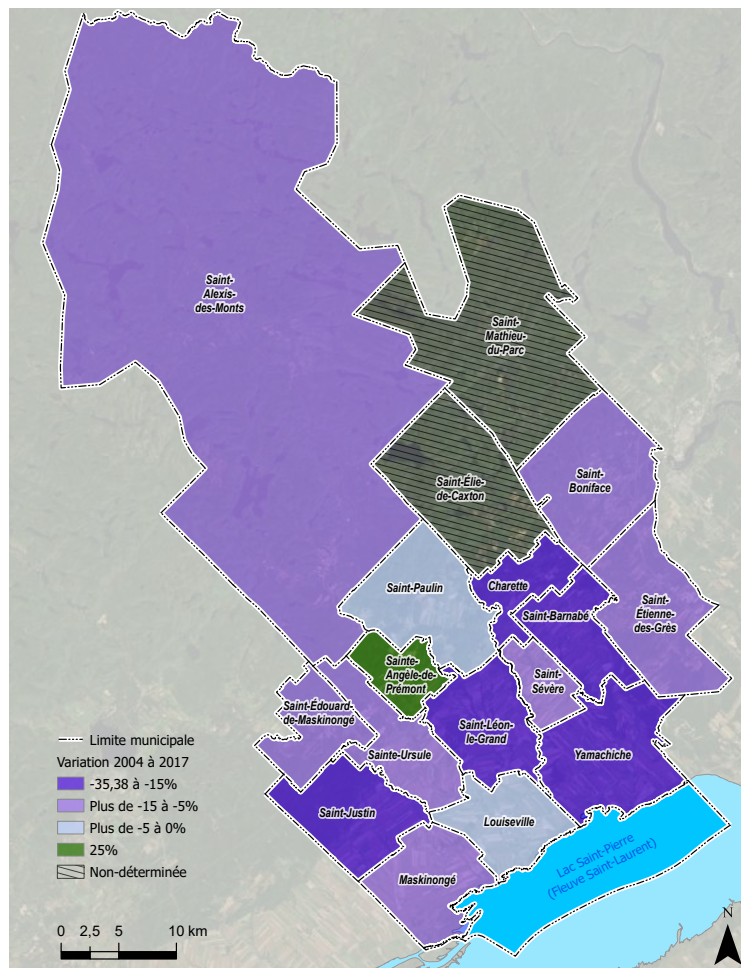


Figure 11. Évolution du nombre d'exploitations agricoles par municipalité de 2004 à 2017 (MAPAQ, 2017)

Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (2017). Fiches d'enregistrements.

TABLEAU 10. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES AGRICOLES DANS LA MRC DE MASKINONGÉ DE 2004 À 2017

Territoire	Nbre d'exploitations agricoles			Variation		
	2004	2010	2017	2004-2010	2010-2017	2004-2017
Charette	15	16	12	6,7	-25	-20
Louiseville	41	42	40	2,4	-4,8	-2,4
Maskinongé	38	31	35	-18,4	12,9	-7,9
Saint-Alexis-des-Monts	8	8	7	<1	-12,5	-12,5
Saint-Barnabé	37	33	30	-10,8	-9,1	-18,9
Saint-Boniface	32	32	30	0	-6,2	-6,2
Sainte-Angèle-de-Prémont	8	10	10	25	0	25
Saint-Édouard-de-Maskinongé	8	8	7	<1	-12,5	-12,5
Saint-Élie-de-Caxton	nd	nd	4	nd	nd	nd
Saint-Étienne-des-Grès	40	37	38	-7,5	2,7	-5
Sainte-Ursule	39	36	34	-7,7	-5,6	-12,8
Saint-Justin	36	32	30	-11,1	-6,2	-16,6
Saint-Léon-Le-Grand	65	53	42	-18,5	-20,7	-35,4
Saint-Mathieu-du-Parc	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Saint-Paulin	41	39	39	-4,9	<1	-4,9
Saint-Sévère	30	29	28	-3,3	-3,4	-6,7
Yamachiche	84	68	69	-19,1	1,5	-17,9
MRC de Maskinongé	525	478	457	-8,9	-4,4	-12,9
Mauricie	1 111	998	968	-10,2	-3	-12,9
Province de Québec	29 877	28 433	27 957	-4,8	-1,7	-6,4

nd : non disponible.

Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (2017). *Fiches d'enregistrements*.

On a observé en 2017 que la répartition des productions animales et végétales avait beaucoup évolué ces 15 dernières années (Tableau 11). Ainsi, à l'image du reste du Québec, les productions animales ont reculé de 22 % et les productions végétales ont augmenté de plus de 40 %. On note cependant que ces valeurs sont inférieures aux chiffres de la Mauricie, mais supérieures à celles de la province.

À l'échelle municipale, les variations ont été très variables en termes d'amplitude. Cependant, deux municipalités vont à contre-courant. Tout d'abord, il y a la municipalité de Saint-Léon-Le-grand, qui a connu de faibles variations (entre -1,5 et +3 %), soit une quasi-stabilité. Ensuite, il y a Saint-Alexis-des-Monts, qui est la seule municipalité à avoir connu une hausse des productions animales et une baisse des productions végétales, soit l'opposé de la tendance générale. L'importance de ce constat reste toutefois à nuancer, car le territoire ne représente que 1,5 % des fermes de la MRC.

TABLEAU 11. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FERMES PAR TYPE DE PRODUCTIONS (REVENU PRINCIPAL) ENTRE 2004 ET 2017 DANS LA MRC DE MASKINONGÉ

Municipalités	Total fermes (Nbre)	Productions animales, activité principale (Nbre)	Part productions animales (%)	Variation productions animales (%)	Productions végétales, activité principale (Nbre)	Part productions végétales (%)	Variation productions végétales (%)
	2017	2017	2017	2004-2017	2017	2017	2004-2017
Charette	12	7	58,3	-20,5	5	41,7	56,3
Louiseville	40	18	45	-16,1	22	55	18,7
Maskinongé	35	9	25,7	-48,6	26	74,3	48,6
Saint-Alexis-des-Monts	7	5	71,4	90,5	2	28,6	-54,3
Saint-Barnabé	30	19	63,3	-19,2	11	36,7	69,6
Saint-Boniface	30	20	66,7	-17,9	9	30	60
Sainte-Angèle-de-Prémont	10	6	60	-20	4	40	60
Saint-Édouard-de-Maskinongé	7	5	71,4	-4,8	nd	28,6	14,3
Saint-Élie-de-Caxton	4	ns	25	-50	nd	50	<1
Saint-Étienne-des-Grès	38	16	42,1	-23,4	22	57,9	28,6
Sainte-Ursule	34	18	52,9	-26,3	16	47,1	66,8
Saint-Justin	30	17	56,7	-15	13	43,3	30
Saint-Léon-le-Grand	42	28	66,7	-1,5	14	33,3	3,2
Saint-Mathieu-du-Parc	nd	nd	nd	0	nd	100	0
Saint-Paulin	39	23	59	-16,6	15	38,5	31,4
Saint-Sévère	28	12	42,9	-46,4	16	57,1	185,7
Yamachiche	69	33	47,8	-28,7	35	50,7	52,2
MRC Maskinongé	457	237	51,9	-22,2	217	47,5	42,5
Mauricie	968	483	49,9	-25,9	471	48,7	48,9
Province de Québec	27 957	13 350	47,8	-21,1	14 237	50,9	28,6

nd : non disponible.

Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (2017). *Fiches d'enregistrements*.

1.3.1.2. Productions végétales

Avec près de 30 000 ha (Tableau 12), les céréales et protéagineux sont les cultures végétales prédominantes dans la MRC en 2017 (Carte 1. Exploitations agricoles, Annexe 2). Les superficies ont d'ailleurs bondi de 33,51 % entre 2004 et 2017, dépassant ainsi les augmentations observées en Mauricie et dans la province. Les cultures ornementales ont également fortement augmenté, avec plus de 73 % de hausse, pour se situer à 525,70 ha en 2017. La MRC représente la majorité des cultures ornementales de la Mauricie, qui en compte 581,68 ha.

À l'inverse, on note une régression pour les fourrages (-22 %), qui représentent, malgré tout, la deuxième superficie en production végétale de la MRC, avec plus de 9 000 ha. Il est intéressant de noter que c'est 3,5 % de plus que la moyenne de la Mauricie et largement plus élevée que la moyenne provinciale (-0,30 %).

Les cultures abritées régressent également de 19 %, mais représentent seulement 6,8% des superficies cultivées. La MRC représente près de 70 % des superficies de cultures abritées de la Mauricie. Cependant, elles ont reculé de près de 20 % dans la MRC, contre environ 11% en Mauricie.

Enfin, la superficie acéricole, qui est de 586,7 ha, a régressé de 1,29 % entre 2004 et 2017. La MRC de Maskinongé est loin derrière la Mauricie (+43 %) et le Québec (+30,23 %).

TABLEAU 12. RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES SUPERFICIES PAR TYPE DE CULTURES ENTRE 2004 ET 2017 DANS LA MRC DE MASKINONGÉ

Cultures	Années	Critères	MRC Maskinongé	Mauricie	Province de Québec
Céréales et protéagineux	2017	Nbre	140	249	4 821
	2017	Superficie (ha)	29 741,5	59 006,2	1 020 633
	2004-2017	Variation superficie (%)	33,5	25,3	14,9
Fourrages	2017	Nbre	26	64	1 299
	2017	Superficie (ha)	9 322,5	24 548,5	780 117,6
	2004-2017	Variation superficie (%)	-22,1	-18,7	-0,3
Productions maraîchères	2017	Nbre	13	41	1290
	2017	Superficie (ha)	555,2	2 706,1	nd
	2004-2017	Variation superficie (%)	9,7	17,1	nd
Productions fruitières	2017	Nbre	14	33	1 564
	2017	Superficie (ha)	81,6	469,5	50 810,2
	2004-2017	Variation superficie (%)	59,3	155,2	62,16
Cultures abritées	2017	Nbre	7	18	452
	2017	Superficie (ha)	6,8	9,2	nd
	2004-2017	Variation superficie (%)	-19,7	-11,2	nd
Horticultures ornementales	2017	Nbre	9	16	553
	2017	Superficie (ha)	525,8	581,7	nd
	2004-2017	Variation superficie (%)	73,2	64,1	nd
Acériculture	2017	Nbre	8	48	4 086
	2017	Superficie (ha)	586,7	4 043,9	232 801,4
	2004-2017	Variation superficie (%)	-1,3	43	30,2

nd : non disponible.

Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (2017). *Fiches d'enregistrements*.

En 2017, les légumes dans la MRC de Maskinongé représentent 555,2 ha (Tableau 13). Leurs superficies ont augmenté de près de 10 % depuis 2004.

La pomme de terre et le maïs sont les deux légumes qui dépassent les 100 hectares en culture. La première variété représente 160,23 ha, mais a connu un recul de près de 36 % des superficies depuis 2004. La seconde variété est cultivée sur près de 146 ha, avec une augmentation de près de 45 % depuis 2004.

TABLEAU 13. SUPERFICIE DES CULTURES DES PRINCIPAUX LÉGUMES CULTIVÉS DANS LA MRC ENTRE 2004 ET 2017

Superficie des cultures des principaux légumes cultivés (ha)	2004		2010		2017		2004-2017	
	Maskinongé	Mauricie	Maskinongé	Mauricie	Maskinongé	Mauricie	Maskinongé	Mauricie
	506,1	2 310,4	662,1	2 697,8	555,2	2 706,1	9,7	17,1

Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (2017). *Fiches d'enregistrements*.

En 2017, sur près de 470 ha de cultures de fruits de la Mauricie (Tableau 14), environ 82 ha sont cultivés sur le territoire de la MRC. Ces cultures ont connu une croissance de plus de 59 % depuis 2004 dans la MRC et de plus de 155 % dans la Mauricie.

Les bleuets, les fraises et les vignes sont les fruits les plus répandus dans la MRC de Maskinongé, avec des superficies variant toutes entre 16 et 20 hectares.

TABLEAU 14. SUPERFICIE DES CULTURES DES PRINCIPAUX FRUITS CULTIVÉS DANS LA MRC DE MASKINONGÉ ENTRE 2004 ET 2017

Superficie des cultures des principaux fruits cultivés	Superficie (ha)		Variation 2004-2017 (%)	
	Maskinongé	Mauricie	Maskinongé	Mauricie
	81,6	469,5	59,3	155,7

Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (2017). *Fiches d'enregistrements*.

La majorité des productions végétales voient le nombre de fermes les cultivant augmenter depuis 2004 et la production la plus représentée est les céréales et protéagineux (Tableaux 15 et 16 ainsi que Carte 12. Cultures assurées, Annexe 2). Ces deux constats suivent la même tendance que celle de la Mauricie et celle du Québec à l'exception de l'acériculture qui voit plutôt sa production reculer.

TABLEAU 15. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FERMES PAR PRODUCTION VÉGÉTALE (REVENU PRINCIPAL) DANS LA MRC DE MASKINONGÉ ENTRE 2004 ET 2017, Partie 1/2

Territoires	Céréales et protéagineux				Fourrages				Production maraîchère				Production fruitière			
	Entreprises ayant cette production comme activité principale (Nbre)				Entreprises ayant cette production comme activité principale (Nbre)				Entreprises ayant cette production comme activité principale (Nbre)				Entreprises ayant cette production comme activité principale (Nbre)			
	Nombre			Variation (%)	Nombre			Variation (%)	Nombre			Variation (%)	Nombre			Variation (%)
	2004	2010	2017	2004-2017	2004	2010	2017	2004-2017	2004	2010	2017	2004-2017	2004	2010	2017	2004-2017
MRC Maskinongé	115	111	140	21,7	16	24	26	62,5	9	11	13	44,44	10	11	14	40
Mauricie	198	202	249	25,8	29	63	64	120,7	31	34	41	32,26	22	24	33	50
Province de Québec	4168	4280	4821	15,7	705	1234	1299	84,3	1247	1190	1290	3,45	1157	1436	1564	35,2

Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (2017). *Fiches d'enregistrements*.

TABLEAU 16. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FERMES PAR PRODUCTION VÉGÉTALE (REVENU PRINCIPAL) DANS LA MRC DE MASKINONGÉ ENTRE 2004 ET 2017, Partie 2/2

Territoires	Cultures abritées				Horticultures ornementales				Acériculture				Autres productions végétales			
	Entreprises ayant cette production comme activité principale (Nbre)				Entreprises ayant cette production comme activité principale (Nbre)				Entreprises ayant cette production comme activité principale (Nbre)				Entreprises ayant cette production comme activité principale (Nbre)			
	Nombre			Variation (%)	Nombre			Variation (%)	Nombre			Variation (%)	Nombre			Variation (%)
	2004	2010	2017	2004-2017	2004	2010	2017	2004-2017	2004	2010	2017	2004-2017	2004	2010	2017	2004-2017
MRC Maskinongé	11	7	7	-36,4	4	6	9	125	9	7	8	-11,1	ns	nd	0	nd
Mauricie	23	19	18	-21,7	10	15	16	60	42	36	48	14,3	8	nd	nd	nd
Province de Québec	666	525	452	-32,1	390	472	553	41,8	3046	3707	4086	34,1	420	295	172	-59,1

Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (2017). *Fiches d'enregistrements*.

1.3.1.3. Productions animales

En 2017, les bovins laitiers, les bovins de boucherie/veaux lourds, les porcs et les volailles sont les quatre productions qui dépassent les 2 000 UA et dépassent les 30 fermes par catégorie (Tableaux 17 et 18 ainsi que Carte 1. Exploitations agricoles, Annexe 2). Parmi ces productions, seules les volailles voient leur nombre d'unité animale augmenté depuis 2004. Ces constats suivent la tendance générale de la Mauricie et du Québec.

TABLEAU 17. RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES FERMES PAR TYPE D'ÉLEVAGES (REVENU PRINCIPAL) DANS LA MRC DE MASKINONGÉ ENTRE 2004 ET 2017, Partie 1/2

Municipalités	Bovins laitiers			Bovins de boucherie et veaux lourds			Porcs			Volailles (poulets, dindons et œufs et autres)		
	Entreprises ayant cette production comme activité principale	UA	UA	Entreprises ayant cette production comme activité principale	UA	UA	Entreprises ayant cette production comme activité principale	UA	UA	Entreprises ayant cette production comme activité principale	UA	UA
	2017	2017	2004-2017	2017	2017	2004-2017	2017	2017	2004-2017	2017	2017	2004-2017
MRC Maskinongé	108	9 520,5	Baisse	38	2 317	Baisse	38	18 214,3	Baisse	35	9 247,8	Hausse
Mauricie	245	21 946,5	Baisse	91	13 691,8	Baisse	53	25 920,4	Baisse	45	13 685	Hausse
Province de Québec	5 936	554 712,5	Baisse	3 583	290 891,8	Baisse	1 569	746 935,3	Baisse	905	226 245,2	Hausse

UA : unité d'aménagement.

Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (2017). *Fiches d'enregistrements*.

TABLEAU 18. RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES FERMES PAR TYPE D'ÉLEVAGES (REVENU PRINCIPAL) DANS LA MRC DE MASKINONGÉ ENTRE 2004 ET 2017, Partie 2/2

Municipalités	Chevaux			Ovins			Autres productions animales			Autres revenus agricoles	Total des unités animales	Variation des unités animales
	Entreprises ayant cette production comme activité principale	UA	UA	Entreprises ayant cette production comme activité principale	UA	UA	Entreprises ayant cette production comme activité principale	UA	UA	Entreprises ayant cette production comme activité principale	UA	UA
	2017	2017	2004-2017	2017	2017	2004-2017	2017	2017	2004-2017	2017	2017	2004-2017
MRC Maskinongé	1	185	Baisse	14	321,4	Baisse	3	66,5	Baisse	3	39 874,24	-17,1
Mauricie	11	625	Hausse	21	515,8	Baisse	17	442,9	Baisse	14	72 767,00	-15,1
Province de Québec	354	18 943	Hausse	577	25 124,8	Baisse	426	9 179,2	Baisse	370	1 872 309,8	nd

UA : unité d'aménagement.

Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (2017). *Fiches d'enregistrements*.

1.3.1.4. Production biologique

En février 2021, le portail bio du Québec indiquait qu'il y a 21 entreprises certifiées biologiques¹⁷ dans la MRC de Maskinongé. Il s'agit de la seule statistique précise disponible concernant ce secteur de production. En effet, le portail bio du Québec ne peut fournir d'autres données que celles mises à jour quotidiennement sur leur site Internet.

De son côté, le MAPAQ collecte les données via les fiches d'enregistrements mises à jour sur une base volontaire par les producteurs, mais cela ne reflète pas nécessairement la réalité puisque les producteurs ne déclarent pas toujours leurs superficies au moment où ils obtiennent leur certification (p. ex : en 2021, le portail bio du Québec a déclaré 21 certifications alors que le MAPAQ n'a que 13 producteurs qui ont déclaré en faire). Par conséquent, les données sont à utiliser avec prudence. Cependant, il est indéniable, selon les deux sources, qu'une nette augmentation des entreprises certifiées ou en voie de certification est observée.

Il est important de préciser que la plupart des fermes ne font pas uniquement de la production biologique puisqu'elles peuvent également cultiver d'autres productions conventionnelles. De plus, certaines fermes ont des certifications pour plusieurs types de productions. Quand elles ont la certification, elles doivent suivre le cahier des charges et ne peuvent utiliser les deux méthodes de production, à moins d'avoir plusieurs sites de productions, ce qui est plutôt rare.

1.3.2. Agroenvironnement

Au fil des années, l'agroenvironnement a pris sa place dans la MRC. Un certain nombre d'actions et de projets proviennent directement du plan d'action du premier Plan de développement de la zone agricole et agroforestière (PDZAA), alors que d'autres ne sont pas en lien direct, mais viennent confirmer une certaine prise de conscience des acteurs du milieu de l'importance de l'agroenvironnement.

1.3.2.1. Lien direct avec le premier PDZAA

Tout d'abord, en 2015, la MRC a recruté un gestionnaire de cours d'eau (action #2 du plan d'action). Ses deux principales missions étaient de faire appliquer la réglementation autour des cours d'eau et d'améliorer l'efficacité des demandes d'entretien des cours d'eau par les producteurs.

Ensuite, le PDZAA a financé des projets d'entretien de bandes riveraines et de végétalisation des berges en milieu agricole (action #4) en 2020 et 2021 pour un montant total de 17 120 \$.

Enfin, selon les entrevues bilans effectuées en avril et en mai 2020, le premier PDZAA a permis d'aborder les notions d'agroenvironnement et de contribuer à une certaine prise de conscience de l'importance de l'agroenvironnement chez les producteurs agricoles.

1.3.2.2. Lien indirect avec le premier PDZAA

Le MAPAQ propose le programme d'aide financière Prime-Vert depuis 2013. Il sert à subventionner l'adoption de bonnes pratiques agroenvironnementales par les entreprises agricoles. Dans la MRC de Maskinongé, 95 projets ont été soutenus par ce programme, pour près de 450 000 \$ de 2018 à 2020. La catégorie « Pratiques et ouvrages de conservation des sols » a eu le plus de succès, comptant 51 projets. Cette catégorie est suivie de près par la catégorie « Équipements et pratiques pour la réduction des risques liés aux pesticides ». Le plus gros montant a été attribué à deux projets de la catégorie « Ouvrage de stockage des déjections animales pour les entreprises de la relève » pour un montant total de 140 891 \$. Au final, entre 2018 et 2020, les projets financés par le programme Prime-Vert dans la MRC de Maskinongé représentent 42 % des projets à l'échelle de la Mauricie et près de 39 % du montant total des projets accordés en Mauricie.

17 Portail bio du Québec. (2021). *Entreprise ayant des produits certifiés. Conseil des appellations réservées et des termes valorisants*. <https://www.portailbioquebec.info/tableau-regional-entreprises-avec-produits-certifies?choix=04>

Enfin, la mise en place du pôle d'expertise multidisciplinaire en gestion durable du littoral du lac Saint-Pierre est un signe de l'importance grandissante de l'agroenvironnement dans la région. Mis en place en 2019 par le gouvernement du Québec, son mandat est « proposer une stratégie d'intervention dans la zone littorale favorisant la mise en place d'une agriculture durable, adaptée et respectueuse de l'écosystème du lac Saint-Pierre et soutenant la restauration de milieux prioritaires ». En effet, les plaines inondables du lac Saint-Pierre sont des terres fertiles pour l'agriculture. Cependant, les activités agricoles intensives qui s'y pratiquent ont mis en péril la pérennité de certaines espèces clés du lac en détériorant leur habitat. Le mandat du pôle est donc de trouver un compromis entre l'agriculture et les besoins de l'écosystème. Certes, le projet concerne toutes les berges du lac Saint-Pierre, mais les agriculteurs s'y impliquent et démontrent ainsi leur intérêt à concilier l'environnement et l'agriculture.

1.4. DYNAMISME DE LA ZONE AGRICOLE

Connaître les statistiques de production du territoire et des activités agricoles pour suivre l'évolution de l'agriculture dans la MRC est important. Néanmoins, il est tout aussi important de connaître les données sur la démographie agricole et la place de l'agriculture dans l'économie locale pour avoir un état des lieux du secteur au sein de l'économie globale du territoire.

1.4.1. Âge des exploitants, relève et main-d'œuvre

1.4.1.1. Âge et sexe des exploitants agricoles

Selon les données du MAPAQ de 2017, environ 80 % des producteurs agricoles sont âgés de 40 ans et plus dans la MRC de Maskinongé. La municipalité de Saint-Étienne-des-Grès présente la part d'agriculteurs de 60 ans et plus la plus élevée, avec près d'un exploitant sur deux. À l'inverse, Saint-Élie-de-Caxton possède le plus fort taux d'exploitants dans la tranche d'âge 20-40 ans, avec 33,3 %.

La moyenne d'âge des producteurs agricoles de la MRC est de 54 ans en 2017 (Tableau 19). Cette moyenne est plus élevée qu'en Mauricie et qu'au Québec, et ce, que ce soit pour les années 2007, 2010 ou 2017. De plus, cette moyenne suit la même tendance que les régions de comparaison, c'est-à-dire qu'elle a connu une hausse significative de 4,5 ans entre 2007 et 2010 et est restée stable de 2010 à 2017.

TABLEAU 19. ÂGE MOYEN DES EXPLOITANTS AGRICOLES DANS LA MRC DE MASKINONGÉ ENTRE 2007 ET 2017

Territoire	2007	2010	2017
MRC de Maskinongé	49	54	54
Mauricie	49	54	53
Province de Québec	nd	53	53

nd : non disponible.

Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (2017). *Fiches d'enregistrements*.

Concernant le sexe des exploitants agricoles et des membres principaux des entreprises, au minimum 60 % sont des hommes. Le chiffre monte à 90 % pour la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé.

1.4.1.2. Relève et main-d'œuvre

En 2017, 56,2 % des fermes dans la MRC ont leur membre principal qui est âgé de 55 ans et plus (Tableau 20). C'est 1 % plus haut qu'en Mauricie, mais 3 % sous la province.

Entre 2007 et 2017, le nombre de producteurs âgés de 55 ans et plus a augmenté de près de 18 % autant dans la MRC que dans la Mauricie.

TABLEAU 20. RELÈVE PRÉVUE AU SEIN DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DONT LE MEMBRE PRINCIPAL A 55 ANS ET PLUS DANS LA MRC DE MASKINONGÉ ENTRE 2004 ET 2017

Territoire	Nombre de fermes dont le membre principal est âgé 55 ans et plus	Part du total des fermes (%)	Total des fermes (Nbre)	Variation 2007-2017 (%)
MRC de Maskinongé	257	56,2	457	18,4
Mauricie	533	55,1	968	18,4
Province de Québec	16 578	59,3	27 957	nd

nd : non disponible.

Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (2017). *Fiches d'enregistrements*.

En 2017, sur les 457 fermes dont le membre principal a 55 ans et plus, près de 8 prévoient vendre et 6 ont une relève identifiée (Tableau 21). Dans les deux cas, la MRC se situe au même niveau que la province, mais au-dessous des chiffres de la Mauricie.

TABLEAU 21. RELÈVE PRÉVUE DANS LES FERMES DONT LE MEMBRE PRINCIPAL A 55 ANS ET PLUS ET QUI VEULENT VENDRE D'ICI CINQ ANS DANS LA MRC DE MASKINONGÉ ENTRE 2007 ET 2017

Territoire	Ferme (55 ans et plus)	Vente prévue		Relève identifiée	
		2017	Variation 2007-2017 (%)	2017	Variation 2007-2017 (%)
MRC de Maskinongé	257	38	-26,9	28	-56,9
Mauricie	533	99	-16,1	66	-37,7
Province de Québec	16 578	2 360	nd	1 674	nd

nd : non disponible.

Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (2017). *Fiches d'enregistrements*.

En 2017, près de 90 % des producteurs agricoles de la MRC de Maskinongé ont de la main-d'œuvre familiale (Tableau 22). Ce taux est sensiblement le même que pour la Mauricie et le reste du Québec.

Dans la MRC, 34,8 % des fermes font appel à de la main-d'œuvre non familiale, soit 1,5 % de moins que la Mauricie, mais près de 6 % plus élevés que pour le reste du Québec. Avec seulement 2,4 % de main-d'œuvre non familiale provenant de l'extérieur du Québec, la MRC est 1 % au-dessous de la Mauricie et du Québec.

Enfin, dans la MRC, en 2017, la main-d'œuvre non familiale représente 41,5 % de la main-d'œuvre globale. Dans le même temps, ce taux est de près de 45 % pour la Mauricie et de près de 36 % pour le reste du Québec.

TABLEAU 22. PART DES EXPLOITATIONS AYANT RECOURS AUX DIFFÉRENTS TYPES DE MAIN-D'ŒUVRE (ACTIVITÉ PRINCIPALE) DANS LA MRC DE MASKINONGÉ ENTRE 2007 ET 2017

Territoire	Main-d'œuvre familiale (%)	Variation 2007-2017	Main-d'œuvre non familiale du Québec (%)	Variation 2007-2017	Main-d'œuvre non familiale hors Québec (%)	Variation 2007-2017	Ratio main-d'œuvre non familiale/main-d'œuvre familiale (%)	
							2017	Variation 2007-2017
MRC de Maskinongé	89,7	-16	34,8	3,9	2,4	450	41,5	30,5
Mauricie	88,7	-17,3	36,3	-10	3,6	775	44,9	18,5
Province de Québec	90,9	nd	29	nd	3,5	nd	35,8	nd

nd : non disponible.

Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (2017). *Fiches d'enregistrements*.

1.4.2. Agriculture dans l'économie locale

Au sud de la MRC, le territoire vit et s'organise autour de l'agriculture. Elle occupe la majorité des terres du sud de la MRC. Les activités agricoles donnent une importante valeur à la région.

1.4.2.1. Emploi et revenus

En 2017, le domaine de l'agriculture, foresterie, chasse et pêche dans la MRC de Maskinongé représente 5,9 % des emplois sur le territoire de la MRC, contre 2,5 % en Mauricie (Statistique Canada, 2016).

En 2017, dans la MRC de Maskinongé, 457 fermes sont présentes sur le territoire et représentent 12,7 % des entreprises (Tableau 23). Pour ce qui est des emplois, l'agriculture représente 11,1 % des emplois, soit près de 1 800 sur plus de 16 000.

TABLEAU 23. PROPORTION DES ENTREPRISES ET DES EMPLOIS EN AGRICULTURE DANS LA MRC DE MASKINONGÉ EN 2017

Catégories	MRC de Maskinongé
Nombre de fermes (Nbre)	457
Nombre d'entreprises tous secteurs confondus (Nbre)	3 611
Part des fermes sur le total d'entreprise (%)	12,7
Nombre d'emplois en agriculture (Nbre)	1 814
Nombre d'emplois tous secteurs confondus (Nbre)	16 280
Part d'emplois agricoles/emplois tous secteurs confondus (%)	11,1

Source : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (2019).

Registre des entreprises; Statistique Canada. (2016). *Recensement de 2016*.

En 2017, l'agriculture comptait pour près de 200 millions de dollars de revenus annuels dans la MRC de Maskinongé, soit 50% des revenus agricoles de la Mauricie (Tableau 24). Les écarts de revenus totaux par ferme entre les municipalités varient beaucoup. À Saint-Mathieu-du-Parc, les exploitations agricoles génèrent 181 026 \$ de revenus par an, ce qui est le plus faible total de la MRC. La municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, de son côté, affiche à elle seule un revenu de 26 707 806 \$ annuel, qui est le plus élevé de la MRC.

TABLEAU 24. REVENUS AGRICOLES DANS LA MRC DE MASKINONGÉ EN 2017

Territoire	Fermes		
	Nombre (Nbre)	Revenus totaux (\$)	Revenus moyens (\$)
MRC de Maskinongé	457	182 266 591	398 833
Mauricie	968	363 671 773	375 694
Province de Québec	27 957	9 816 577 470	351 131

Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (2017). *Fiches d'enregistrements*.

Le revenu annuel moyen par ferme est de près de 400 000 \$ dans la MRC de Maskinongé, alors qu'il est de 375 694 \$ en Mauricie et de 351 131 \$ au Québec. À l'échelle municipale, c'est Charette qui a le plus bas revenu moyen agricole, avec un peu moins de 50 000 \$ par an. À l'inverse, Saint-Étienne-des-Grès culmine à 702 837 \$.

1.4.2.2. Valeur des immeubles et capital agricole

En 2021, le ratio de la valeur des immeubles agricoles par rapport à la richesse foncière uniformisée (RFU) de la MRC de Maskinongé est de 18,7 % (Tableau 25). Cela signifie que les immeubles agricoles représentent près de 20 % de la valeur foncière de la MRC. Ce taux est presque quatre fois plus élevé qu'en Mauricie et cinq fois plus élevé qu'à l'échelle de la province.

À l'échelle municipale, les écarts sont très grands. Les deux municipalités ayant le ratio le plus élevé sont les municipalités de Saint-Léon-le-Grand et de Saint-Sévère, avec respectivement 65,3 % et 64,2 %. À l'opposé, les trois municipalités de Saint-Élie-de-Caxton, Saint-Alexis-des-Monts et Saint-Mathieu-du-Parc ont un ratio égal ou inférieur à 1 %.

TABLEAU 25. VALEUR DES IMMEUBLES AGRICOLES ET DE LA RICHESSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE¹⁸ DANS LA MRC DE MASKINONGÉ EN 2021

Territoire	Immeuble agricole (\$)	Richesse foncière uniformisée (RFU) (\$)	Agricole/RFU (%)
MRC de Maskinongé	769 411 565	4 110 026 409	18,7
Mauricie	1 422 581 647	25 851 652 365	5,5
Province de Québec	46 888 856 992	1 234 443 550 045	3,8

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. (2021). *Présentation de la richesse foncière uniformisée 2021 (RFU_2021.pdf)*.

18 La richesse foncière uniformisée (RFU) permet de mesurer et de comparer la capacité des municipalités à générer des revenus de taxes et de compensations tenant lieu de taxes.

Entre 2012 et 2021, la valeur foncière des immeubles agricoles (Tableau 26) a augmenté de près de 85 % dans la MRC de Maskinongé. À l'échelle de la province, la hausse a été la même. En revanche, en Mauricie, la valeur a connu une croissance moins importante. (57,2 %).

Deux municipalités ont vu leur valeur augmenter de plus de 100 % sur la même période (125,7 % pour Sainte-Angèle-de-Prémont et 115,5% pour Yamachiche). Seule la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts a une variation négative avec -1,6 % entre 2012 et 2021.

TABLEAU 26. ÉVOLUTION DE LA VALEUR FONCIÈRE DES IMMEUBLES AGRICOLES DANS LA MRC DE MASKINONGÉ EN 2021			
Territoire	2012 (\$)	2021 (\$)	Variation 2012-2021 (%)
MRC de Maskinongé	417 317 722	769 411 565	84,4
Mauricie	905 036 023	1 422 581 647	57,2
Province de Québec	25 406 084 913	46 888 856 992	84,6

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. (2021). *Présentation de la richesse foncière uniformisé 2021* (RFU_2021.pdf).

Entre 2011 et 2016, le capital agricole¹⁹ a augmenté autant en Mauricie que dans la MRC. Cependant, l'augmentation a été plus marquée en Mauricie (+56,6 %) que dans la MRC (+48,1 %). Sur la Figure 11, on voit que le capital agricole dans la MRC est passé de près de 554 millions de dollars à plus de 820 millions de dollars (Statistique Canada, 2021). En 2016, le capital agricole dans la MRC représentait environ la moitié du capital agricole de la Mauricie.

Selon les treize municipalités étudiées²⁰, seule la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont n'a pas connu de hausse et a même vu la valeur de son capital agricole baisser. À l'inverse, la Ville de Louiseville ainsi que les municipalités de Saint-Barnabé, Saint-Justin et Saint-Léon-le-Grand, ont connu de fortes hausses.

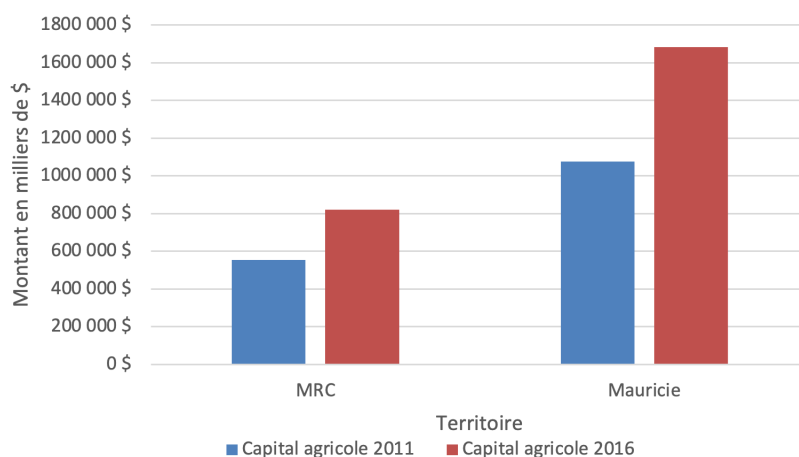


Figure 12. Capital agricole de la MRC de Maskinongé en 2016

Source : Statistique Canada. (2017). *Tableau 32-10-0437-01 Capital agricole, Recensement de l'agriculture, 2011 et 2016*. <https://doi.org/10.25318/3210043701-fra>

19 Le capital peut se définir, pour l'entreprise agricole comme pour n'importe quelle entreprise, comme « un ensemble de biens susceptibles de satisfaire des besoins au cours d'une période ultérieure ». Source : Moreau, R. (1959). *Le capital d'exploitation*. Dans : Économie rurale. *L'économie agricole française 1938-1958*. N° 39-40, p. 29-36. <https://doi.org/10.3406/ecoru.1959.1642>

20 Les données pour Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Édouard-de-Maskinongé, Saint-Élie-de-Caxton et Saint-Mathieu-du-Parc ne sont pas disponibles.

Entre 2011 et 2016, l'évolution du capital agricole par ferme a suivi la même tendance que celle du capital total, avec une hausse et un écart similaire pour la MRC et la Mauricie (Figure 12). En revanche, ce qui diffère est le fait que le montant moyen par ferme est plus élevé dans la MRC que dans la Mauricie, et ce, peu importe, l'année de référence.

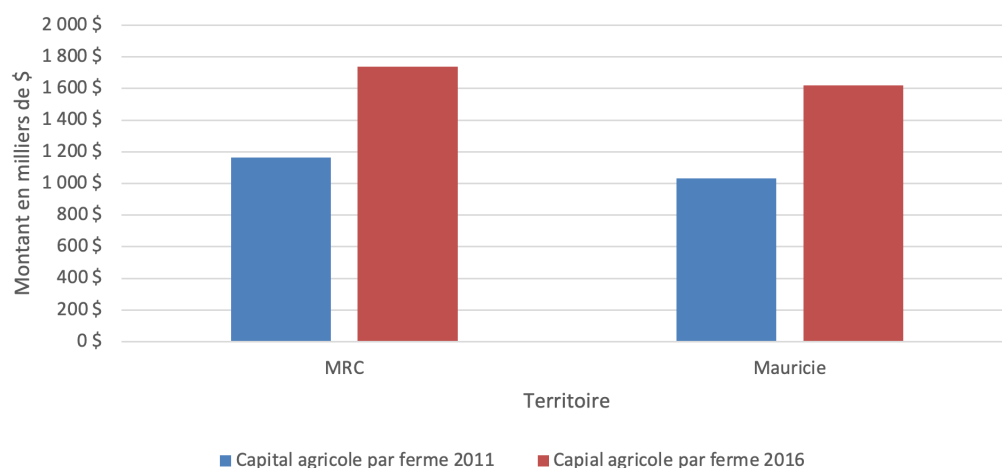


Figure 13. Capital agricole par ferme dans la MRC en 2016

Source : Statistique Canada. (2017). *Tableau 32-10-0437-01 Capital agricole, Recensement de l'agriculture, 2011 et 2016.* <https://doi.org/10.25318/3210043701-fra>

En ce qui concerne les strates de revenus en 2017 (Figure 13), les deux strates les plus représentées étaient 5 001 à 50 000 \$ et les fermes à plus de 500 000 \$. À elles deux, elles forment près de 50 % des entreprises du territoire. En comparaison, la part de fermes à plus de 500 000 \$ en Mauricie est de 20,5 % et au Québec de 9,8 %.

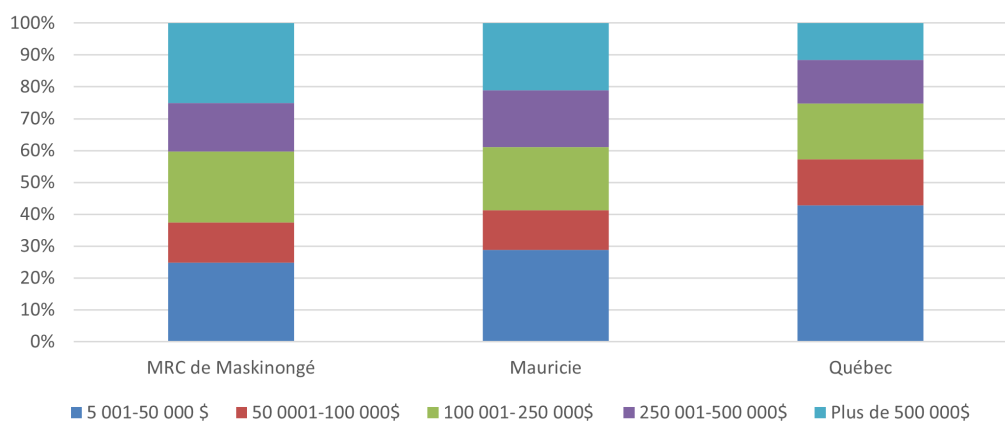


Figure 14. Proportion du nombre de fermes par strate de revenus agricoles dans la MRC de Maskinongé en 2017

Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (2017). *Fiches d'enregistrements.*

1.5. TRANSFORMATION, DISTRIBUTION, COMMERCIALISATION ET MISE EN MARCHÉ

La transformation, distribution, commercialisation et mise en marché est une partie importante des activités agricoles. En effet, elles forment la finalité de l'agriculture : donner accès à la population à une source de nourriture. Cette partie dresse, en premier lieu, un portrait agroalimentaire et, en second lieu, un portrait de la mise en marché et des activités complémentaires.

1.5.1. Portrait agroalimentaire

1.5.1.2.1 Transformation alimentaire

En 2021, la transformation agroalimentaire revêt son importance sur le territoire de la MRC de Maskinongé. Le secteur de la transformation du porc est imposant : deux usines, Olymel et Aliments Prémont, comptant plus de 1 300 emplois, en plus des impacts de deux autres usines d'Olymel en Mauricie (La Fernandière et Olymel – Cap-de-la-Madeleine). À plus petite échelle, le secteur des boissons (alcoolisées et non alcoolisées) offre une belle variété avec deux microbrasseries, deux vignobles, deux distilleries, deux embouteilleurs d'eau et une laiterie biologique (MAPAQ, 2017). Un projet dans ce secteur est également en cours de développement.

Plusieurs entreprises agricoles développent la transformation de leur propre culture ou élevage afin de créer une valeur ajoutée à leur entreprise. Il est difficile de quantifier le nombre d'entreprises sur le territoire, mais nous assistons une tendance à la hausse depuis les cinq dernières années. Bien que le rayonnement soit local, certains tirent bien leur épingle du jeu, comme, entre autres, les entreprises Fumée des Monts, Les Couleurs de la Terre ou le Rieur Sanglier. Cette transformation se bute à plusieurs enjeux pour les entrepreneurs comme la réglementation alimentaire et sanitaire, l'approvisionnement en eau potable ou encore le zonage municipal. Sans compter les obstacles liés uniquement à l'entreprise, comme le développement de marché ou la pénurie de main-d'œuvre.

Le projet Agroa Desjardins de la MRC de Maskinongé a été élaboré pour répondre aux besoins du secteur de la transformation agroalimentaire en mettant à la disposition des entrepreneurs une infrastructure avec des locaux, des équipements, une vitrine permettant la visibilité et la vente des produits grâce aux expositions et de l'accompagnement au démarrage et à l'expansion des entreprises. Ce projet donnera des retombées à moyen terme dans le secteur agroalimentaire, autant dans ce lieu physique, mais aussi sur le reste du territoire de la MRC.

1.5.1.1. Distribution alimentaire

D'après le MAPAQ, en 2021, on retrouvait sept grossistes et distributeurs alimentaires dans la MRC de Maskinongé. La catégorie de produits la plus distribuée est la viande et ses produits. Il y a également un distributeur de fruits et légumes frais et deux distributeurs d'intrants, semences et produits pour les cultures.

1.5.1.2. Établissements agroalimentaires

Les établissements agroalimentaires (Tableau 27) sont constitués de restaurateurs et de commerces de détail. Ainsi, la MRC compte 118 restaurateurs, soit environ 13 % de l'ensemble de la Mauricie, et 95 commerces de détail, pour 16 % de l'ensemble de la Mauricie.

TABLEAU 27. ÉTABLISSEMENTS AGROALIMENTAIRES DANS LA MRC DE MASKINONGÉ EN 2021

Catégorie	Nombre d'établissements dans la MRC	Nombre d'établissements en Mauricie	Part de la Mauricie (%)
Restaurateur	118	894	13,2
Commerce de détail	95	594	16

Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. (2020). *Liste des permis agroalimentaires dans la MRC de Maskinongé. MAPAQ-permis-MRC_2020-11-24-026-01_Données filtrées (excel).*

1.5.2. Mise en marché et activités complémentaires

1.5.2.1. Vue globale

En 2017, les deux types d'activités complémentaires les plus développés (Figure 14) sont la vente par d'autres moyens, avec près de 13 % des fermes (59 fermes), et le kiosque de vente à la ferme, avec 10,5 % (48 fermes).

La catégorie « vente par d'autres moyens » définie par le MAPAQ est déclinée en trois sous-catégories : 1) la vente directe au consommateur (p. ex. : en plus de ceux apparaissant dans le graphique, agriculture soutenue par la communauté, Internet) ; 2) la vente directe à un intermédiaire (p. ex. : restaurants, institutions, épicerie, etc.) ; et 3) plus d'un intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur (p. ex. : distributeurs, grossistes, courtiers en alimentation).

Selon les données du MAPAQ, en 2017, 110 fermes pratiquaient la vente directe au consommateur, 60 fermes faisaient de la vente directe à un intermédiaire et 389 fermes pratiquaient une mise en marché avec plus d'un intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur.

Pour les autres types de mise en marché et d'activités complémentaires, il est à noter que trois marchés publics sont présents sur le territoire de la MRC de Maskinongé, soit à Saint-Mathieu-du-Parc, Saint-Élie-de-Caxton et Yamachiche (du nord au sud). Cette répartition géographique fait remarquer qu'il n'y a pas de marché public à l'ouest de la MRC.

Pour chacune de ces activités complémentaires en Mauricie, près de la moitié des fermes qui les pratiquent sont dans la MRC.

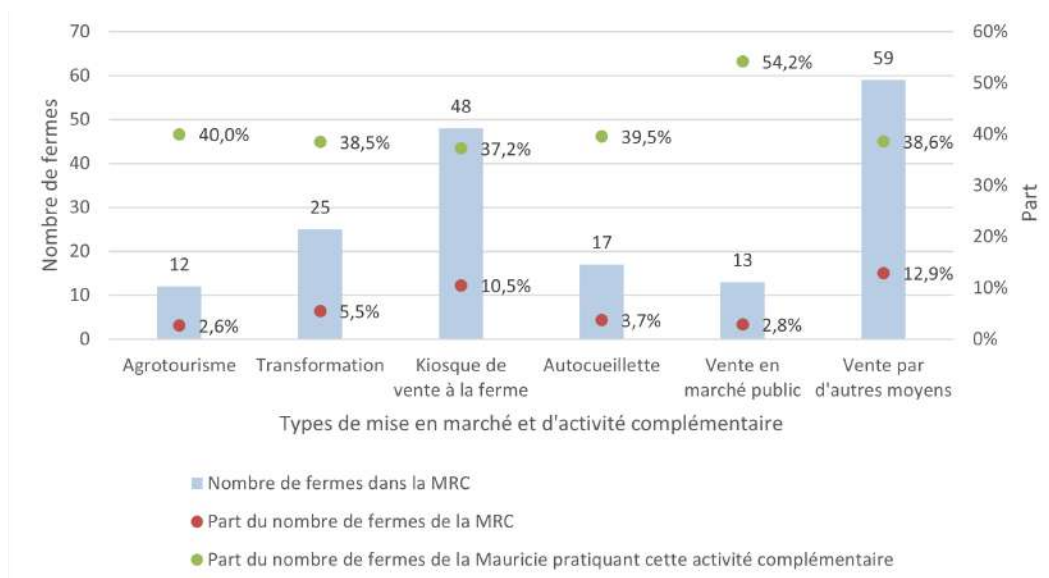


Figure 15. Mise en marché et activités complémentaires dans la MRC de Maskinongé en 2017²¹

Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (2017). *Fiches d'enregistrements*.

1.5.2.2. Initiatives locales

1.5.2.2.1 Bon appétit Maski

En 2016, la MRC de Maskinongé a mis en place l'évènement Bon appétit Maski (Bureau d'information touristique, 2021). Chaque automne, les restaurateurs et les traiteurs offrent des tables d'hôte préparées avec des produits locaux.


Après cinq ans d'existence, l'évènement a permis de servir 3 685 repas. Pour l'année 2021, sept restaurateurs et traiteurs ont participé pour 650 repas servis. Les produits d'une trentaine de producteurs locaux ont pu être mis de l'avant.

1.5.2.2.2 Maski Récolte

Maski récolte vise la mobilisation de citoyens-cueilleurs pour récolter les « fonds de champs », c'est-à-dire les denrées non récoltées faute de ressources, de rentabilité ou de temps. Elles sont ensuite divisées entre les producteurs, les cueilleurs et des organismes communautaires œuvrant en sécurité alimentaire. Des citoyens possédant des arbres fruitiers sont aussi invités à partager une partie de leur récolte.

Ce projet, lancé en 2018, a jeté les bases en récoltant 1 414 kg de denrées. Fort de l'intérêt soulevé par cette première expérience, le projet est revenu en 2019 et se poursuit toujours, avec un comité de travail. Depuis le début, plus de 31 000 kg de denrées ont été récupérées et distribuées, représentant plus de 110 000 \$ en valeur marchande donnée à la communauté de la MRC de Maskinongé.

21 Dans le graphique, la catégorie « vente par d'autres moyens » est indiquée. Cette catégorie définie par le MAPAQ se décline en trois sous-catégories :
 1) la vente directe au consommateur (p. ex. : en plus de ceux apparaissant dans le graphique, agriculture soutenue par la communauté, Internet) ;
 2) la vente directe à un intermédiaire (p. ex. : restaurants, institutions, épiceries, etc.) ; et
 3) plus d'un intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur (p. ex. : distributeurs, grossistes, courtiers en alimentation).



Le projet a suscité l'intérêt d'autres territoires. En 2020, Maski récolte a accompagné la MRC Des Chenaux et l'organisme La Brouette de Trois-Rivières dans l'implantation d'un projet de ce type sur leur territoire respectif. Très rapidement, les mêmes enjeux sont apparus pour tous les territoires et les forces se sont regroupées pour optimiser les ressources, consolider les acquis et régionaliser le projet. L'initiative Maski Récolte collabore avec les autres MRC pour élaborer une structure viable permettant d'optimiser les ressources humaines, financières et techniques, de développer un volet marchand et d'accompagner le déploiement du projet à l'échelle régionale (Mauricie Récolte).

Annexe 3

ÉLÉMENTS

DU PAYSAGE

TABLEAU-SYNTÈSE DES ÉLÉMENTS DU PLAN PAYSAGES MAURICIE QUI CONCERNENT LA MRC DE MASKINONGÉ.

Unité paysagère	Portrait	Qualités paysagères	Points à relever	Éléments remarquables
1 Fleuve Saint-Laurent : lac Saint-Pierre	<ul style="list-style-type: none"> • Étendue d'eau; • Concernée par plusieurs statuts de protection pour sa richesse et sa valeur écologique; • Utilisation actuelle à des fins de trafic commercial maritime. 	<ul style="list-style-type: none"> • Relief plat autour du lac, favorise les marais et marécages (inondés lors des crues printanières); • Plus de 40 % du pourtour du lac est dominé par l'agriculture et une multitude de cours d'eau drainent les terres agricoles vers le lac; • Eau omniprésente à la fonte des neiges, champs inondés et paysages caractéristiques de cette unité; • C'est la plus importante plaine inondable du Saint-Laurent; • Alternance entre terres agricoles et contraintes d'inondations donnent une diversité paysagère d'une grande qualité; • Officiellement, le lac se termine au nord de l'A40, mais depuis la construction de celle-ci, elle forme une fracture et une limite visuelle du bord du lac. 	<ul style="list-style-type: none"> • Seule réserve de la biosphère du Québec à disposer d'un plan de développement écotouristique; • Rôle fondamental pour les poissons du fleuve avec ses zones inondables qui forment d'immenses frayères et zones d'alimentation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pointe Yamachiche; • Les différents milieux du lac Saint-Pierre; • Pointe-à-Caron; • Forêt rare du lac Saint-Pierre (Érablière argentée à frêne noir).
6 Plaine de Maskinongé	<ul style="list-style-type: none"> • Basses-terres du Saint-Laurent; • Yamachiche, Louiseville et Maskinongé sont les terres les plus productives de Mauricie; • Trames de rangs et de côtes spécifiques (suivent la courbure des rivières); • Implantation d'agglomération reliée par le chemin du Roy à la suite de l'implantation de moulins et de scieries le long des cours d'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> • Planéité importante (donne la sensation d'immensité au regard); • Trame des rangs perpendiculaires aux cours d'eau; • Rares boisés encore présents dans les zones difficilement cultivables; • Ripisylves forment la seule structure boisée; • Plaine historiquement agricole, car fertile, mais avec un drainage imparfait; • Cultures annuelles intensives (maïs, soya). • Alternances milieux ouverts (agricoles) et milieux fermés (habitations); • Nombreux bâtiments agricoles vernaculaires de qualité au nord de la zone; • Plaine agricole au sud avec une structure plus intime (petites parcelles combinées à des chemins bordés de vieilles bâtisses remarquables); • Noyau villageois dégradé par la standardisation des routes (développement de l'automobile). 	<ul style="list-style-type: none"> • Peu d'entreprises agrotouristiques; • Nombreux festivals; • Voie ferrée; • Rapport à l'eau important; • Passage de la route des rivières. 	<ul style="list-style-type: none"> • Chemin du Roy; • Noyaux villageois historiques; • Rang du pied de la côte; • Certains chemins historiques; • Magasin général Le Brun.

TABLEAU-SYNTÈSE DES ÉLÉMENTS DU PLAN PAYSAGES MAURICIE QUI CONCERNENT LA MRC DE MASKINONGÉ.

Unité paysagère	Portrait	Qualités paysagères	Points à relever	Éléments remarquables
8 Plaine érodée du second front de colonisation	<ul style="list-style-type: none"> • Plaine érodée du second front de colonisation; • Saint-Justin, Sainte-Ursule, Saint-Léon-le-Grand et Saint-Sévère naissent de l'émancipation des paroisses pionnières du sud. 	<ul style="list-style-type: none"> • Relief légèrement vallonné et rattaché aux cours d'eau qui traversent l'unité; • Relief en général boisé; • Boisés de fond de pente tranchent avec les paysages agricoles plus au sud; • Boisés principalement feuillus; • Mélange de cultures céréalières et élevages; • Parcelles articulées avec les cours d'eau et les rangs suivent leurs courbes; • Habitat dispersé le long des rangs; • Noyau villageois dégradé par la standardisation des routes (développement de l'automobile); • Nombreuses chutes et eaux vives dans les cours d'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de sentiers pour activités de plein air; • Quelques pistes cyclables en voie partagée ou sur accotement; • Formation géologique rare dans le monde, dans le Parc des chutes de Sainte-Ursule. 	<ul style="list-style-type: none"> • Parc des chutes de Sainte-Ursule; • Noyau villageois avec perspective et église de Sainte-Ursule; • Moulin Saint-Louis, Sainte-Ursule; • Noyau villageois et église de Saint-Léon-le-Grand.
11 Îlots agricoles du Haut-Maskinongé	<ul style="list-style-type: none"> • Îlots agricoles du Haut-Maskinongé; • Ligne de contrefort avec plusieurs municipalités nées de la juxtaposition des entreprises forestières et des fermes (plusieurs scieries et moulins). 	<ul style="list-style-type: none"> • Vallées plus ou moins larges et planes intercalées dans des reliefs de vallons et de collines; • Fonds de vallées plus favorables à l'agriculture; • Plusieurs dunes de sable et graviers (présence de sablières); • Chutes remarquables et quelques eaux vives avec des zones d'érosion intense; • Activité agricole moins intensive et plus diversifiée; • Archipel d'îlots agricoles qui renforce la centralité des municipalités; • Parcelles agricoles épousent les reliefs et donnent des situations paysagères exceptionnelles; • Lorsqu'il y a des reliefs, les habitats épars sont généralement sur les points hauts. 	<ul style="list-style-type: none"> • Paysage narratif de Saint-Élie-de-Caxton; • Festival de la truite mouchetée de Saint-Alexis-des-Monts; • Voie ferrée avec de nombreuses situations spectaculaires; • Réseau de piste cyclable; • Un grand nombre d'érablières; • Cerisaie à Charrette; • Projet de mycotourisme. 	<ul style="list-style-type: none"> • Lac Saint-Alexis-des-Monts; • Chutes à Magnan; • Noyaux villageois de Charette et Saint-Boniface; • Site de l'auberge le Baluchon; • La montagne du calvaire à Saint-Élie-de-Caxton; • Rang Saint-Onge à Saint-Boniface; • Ferme Nouvelle-France, rang Augusta, Sainte-Angèle-de-Prémont.

TABLEAU-SYNTÈSE DES ÉLÉMENTS DU PLAN PAYSAGES MAURICIE QUI CONCERNENT LA MRC DE MASKINONGÉ.

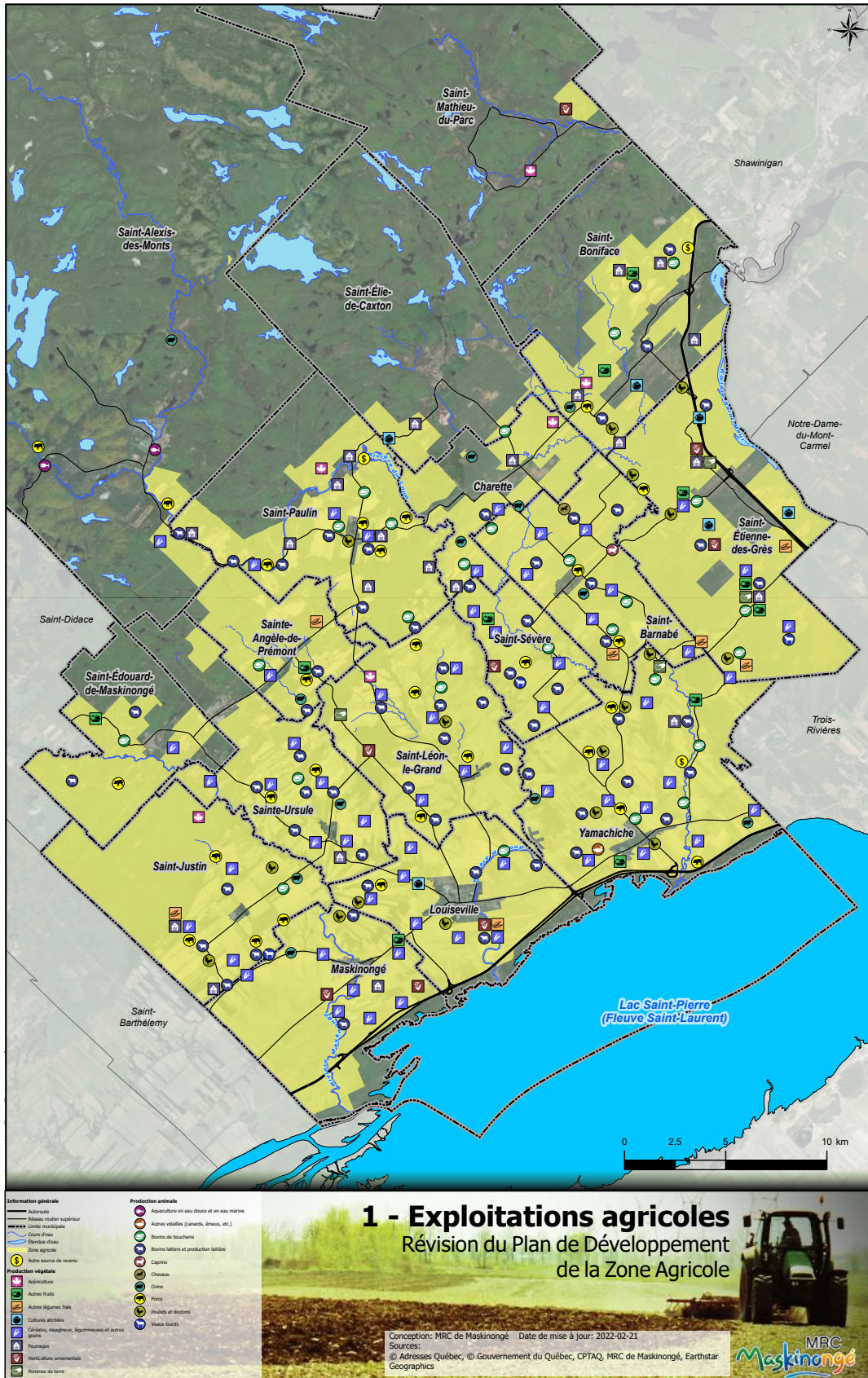
Unité paysagère	Portrait	Qualités paysagères	Points à relever	Éléments remarquables
15 Hautes-Laurentides de la Matawin	<ul style="list-style-type: none"> • Hautes-Laurentides de la Matawin; • Implantation humaine grâce aux grands domaines forestiers et aux clubs privés; • Tenure principalement publique, sauf au sud; • Tourisme haut de gamme en forêt au sud. 	<ul style="list-style-type: none"> • Assise de roche; • Relief accidenté et à pente modérée avec des collines et de hautes collines aux sommets arrondis; • Panoramas grâce à des sommets jusqu'à 500 m d'altitude; • Nombreux escarpements rocheux; • Réseau hydrographique développé avec beaucoup d'eaux vives et de chutes; • Couvert forestier modifié par la pression humaine, forêt mélangée à prédominance feuillue, mais plus on remonte au nord, plus la proportion de résineux augmente. 	<ul style="list-style-type: none"> • Lacs formant des ensembles patrimoniaux inscrits au SADR grâce à leur passé de club de chasse et pêche qui ont marqué l'histoire de la région; • Bon réseau de chemins forestiers; • Réseau hydrographique très marqué; • Paysage imaginaire du Duché de Bicolline; • Activité forestière sur l'ensemble du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Route des lacs; • Complexe hôtelier du lac Sacacomie; • Parc récréoforestier de Saint-Mathieu-du-Parc; • Réserve faunique Mastigouche; • Paysages imaginaires du Duché de Bicolline.

Annexe 4

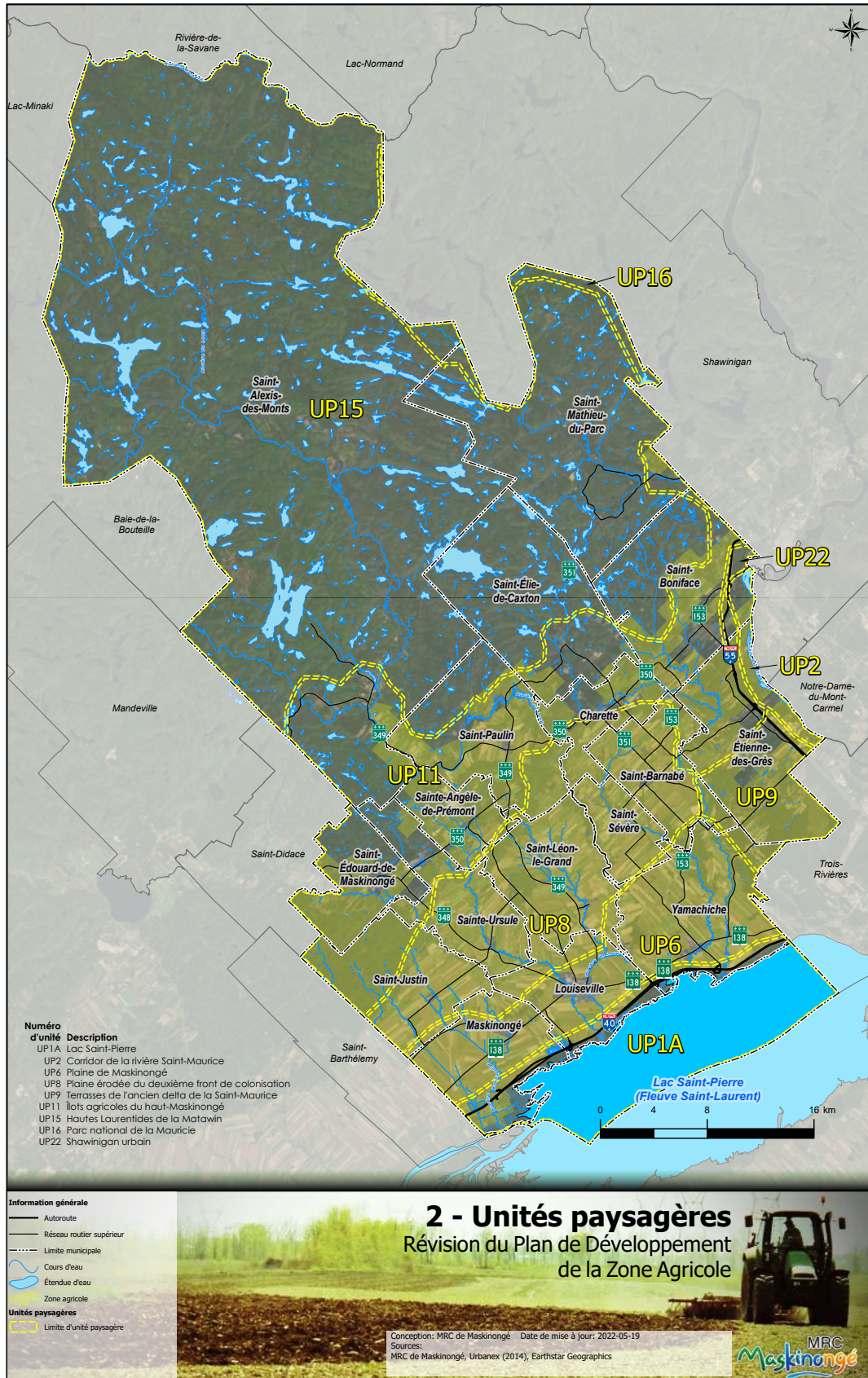
LES CARTES

Exploitations agricoles.....	96
Paysages	97
Milieux humides	98
Affectations de la zone agricole permanente	99
Îlots déstructurés	100
Contraintes anthropiques et environnementales.....	101
Éléments d'intérêt	102
Classes de sol.....	103
Friches et potentiel acéricole	104
Unités thermiques maïs	105
Biens et services environnementaux	106
Cultures assurées	107
Entreprises agrotouristiques	108

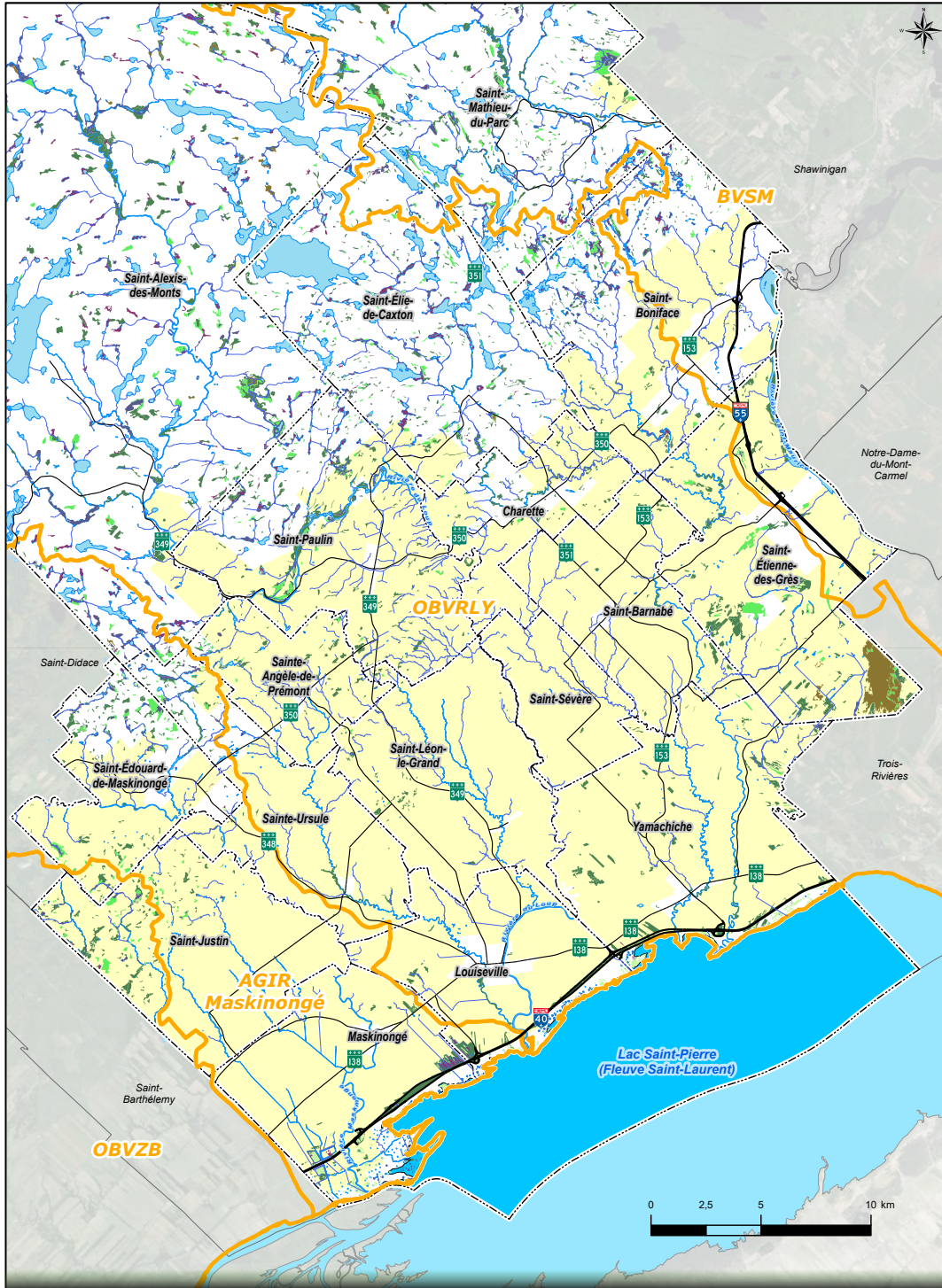
Exploitations agricoles



Paysages



Milieux humides



- Information générale**
- Autoroute
 - Réseau routier supérieur
 - - - Limite municipale
 - Cours d'eau
 - Étendue d'eau
 - Zone agricole
 - Zone de gestion intégrée de l'eau par bassin versant
- Type de milieu humide**
- Eau peu profonde
 - Marais
 - Méricage
 - Tourbière botaie
 - Tourbière ouverte minérotrophe
 - Tourbière ouverte ombrotrophe

3 - Milieux humides et hydriques

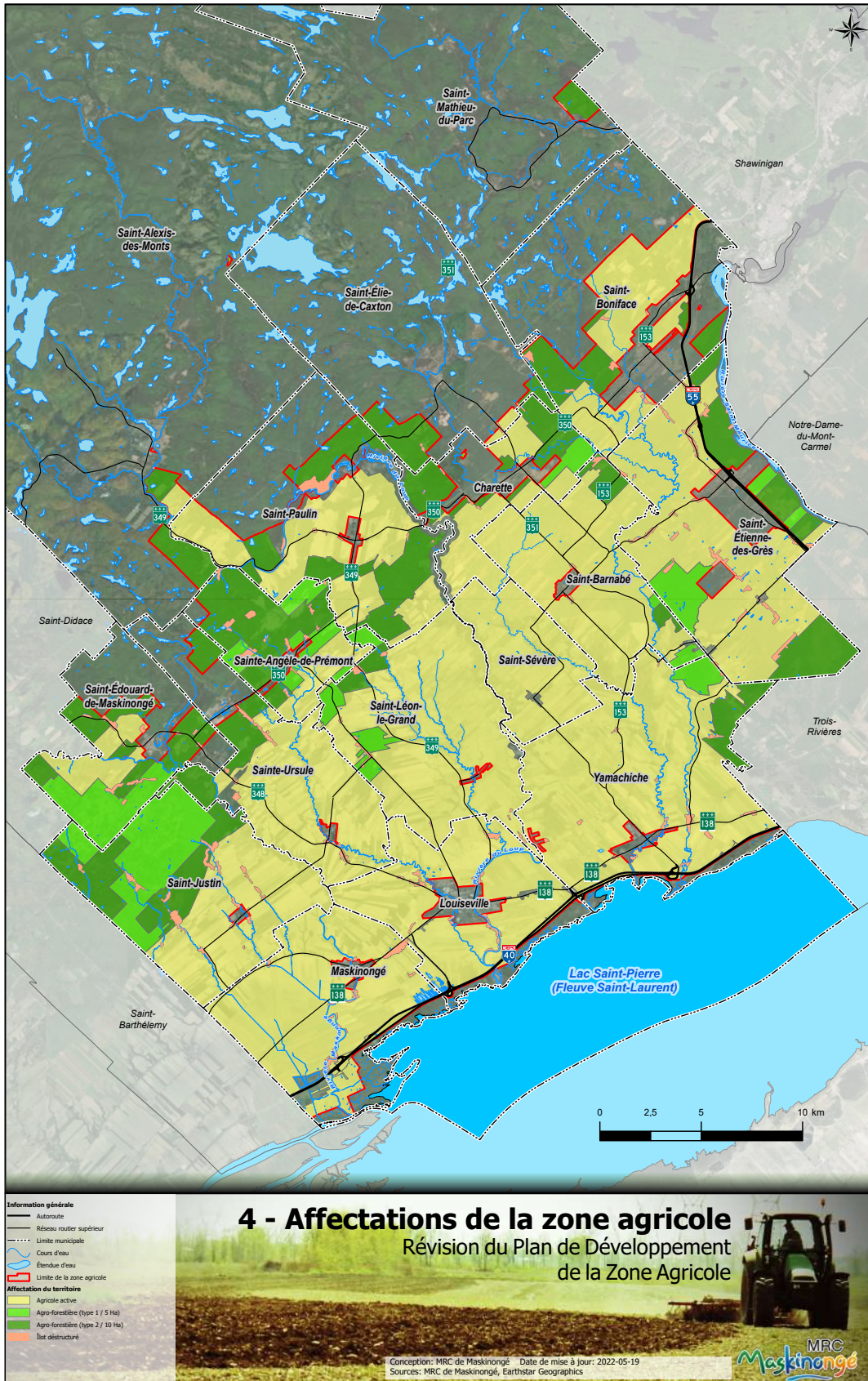
Révision du Plan de Développement de la Zone Agricole



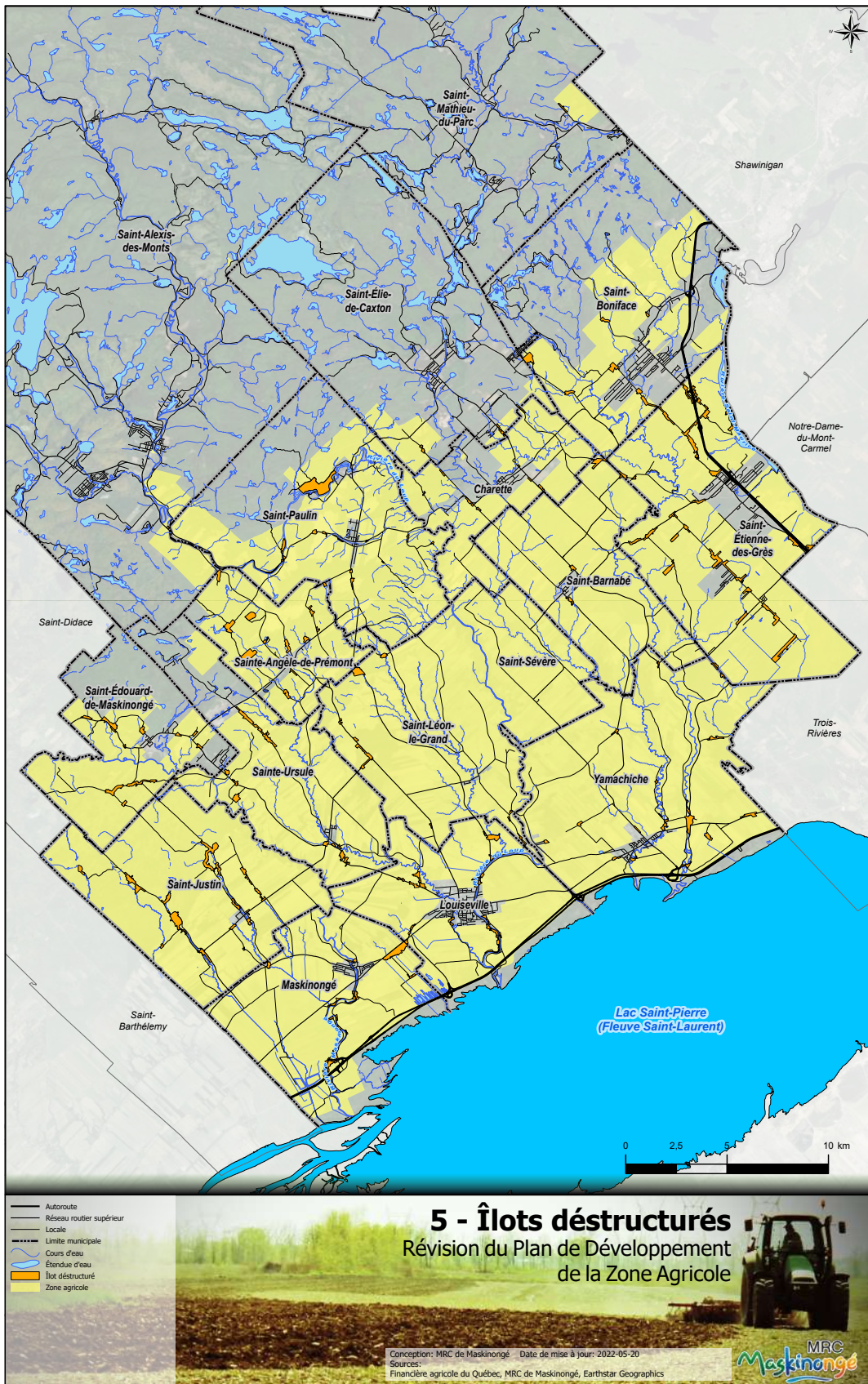
Conception: MRC de Maskinongé Date de mise à jour: 2022-05-20
Sources: MELCC (2019), MRC de Maskinongé, Earthstar Geographics



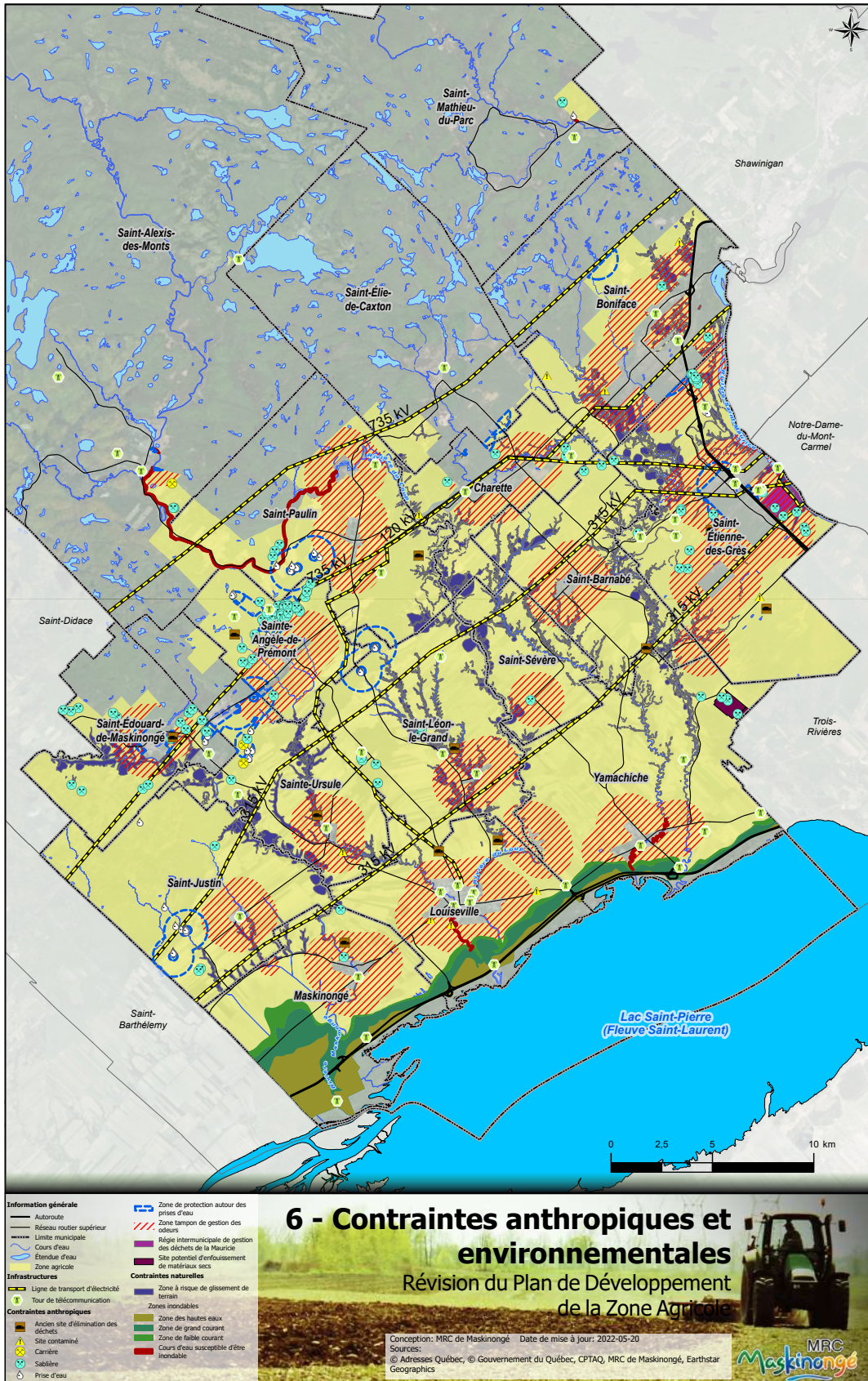
Affectations de la zone agricole permanente



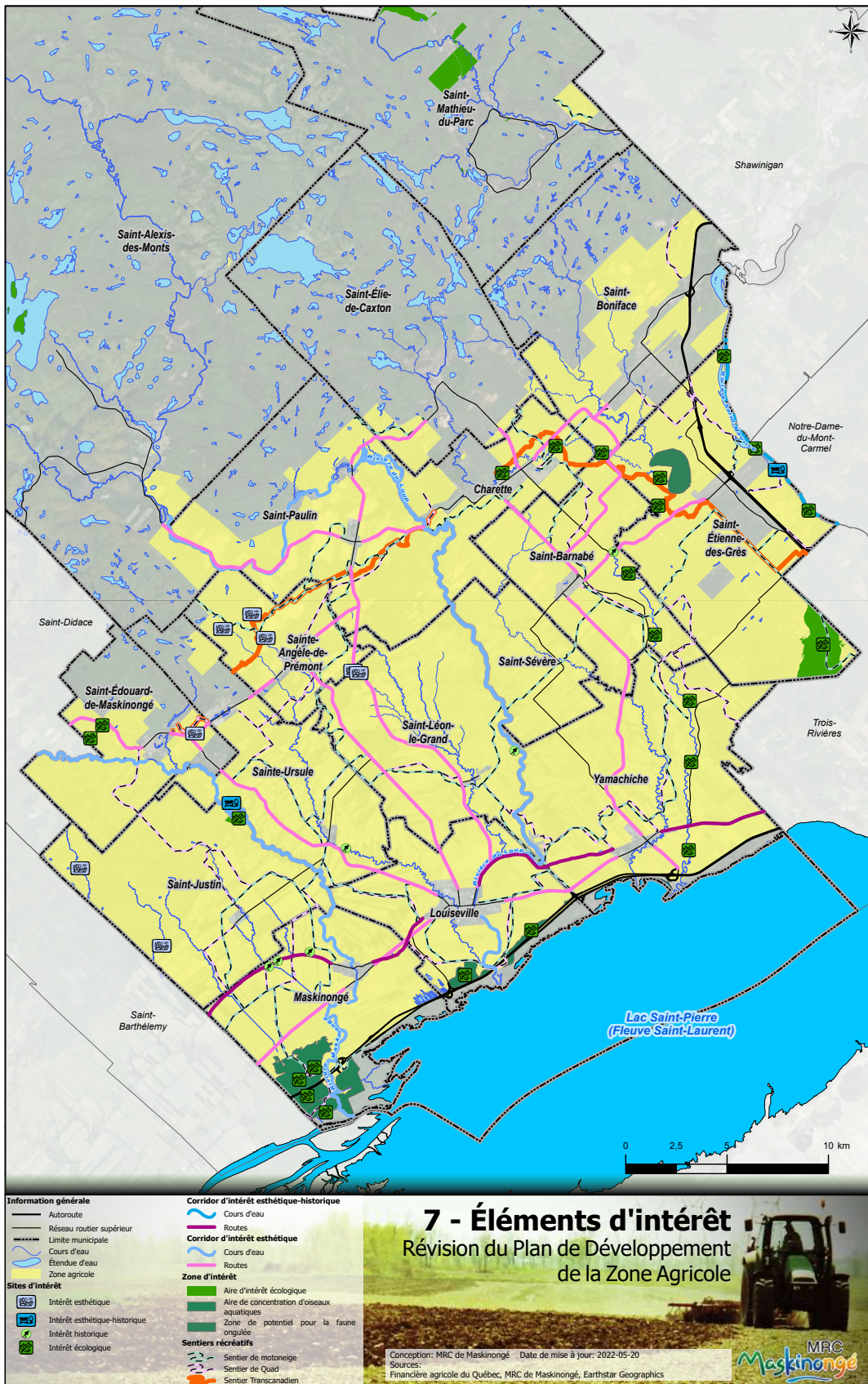
Îlots déstructurés



Contraintes anthropiques et environnementales



Éléments d'intérêt



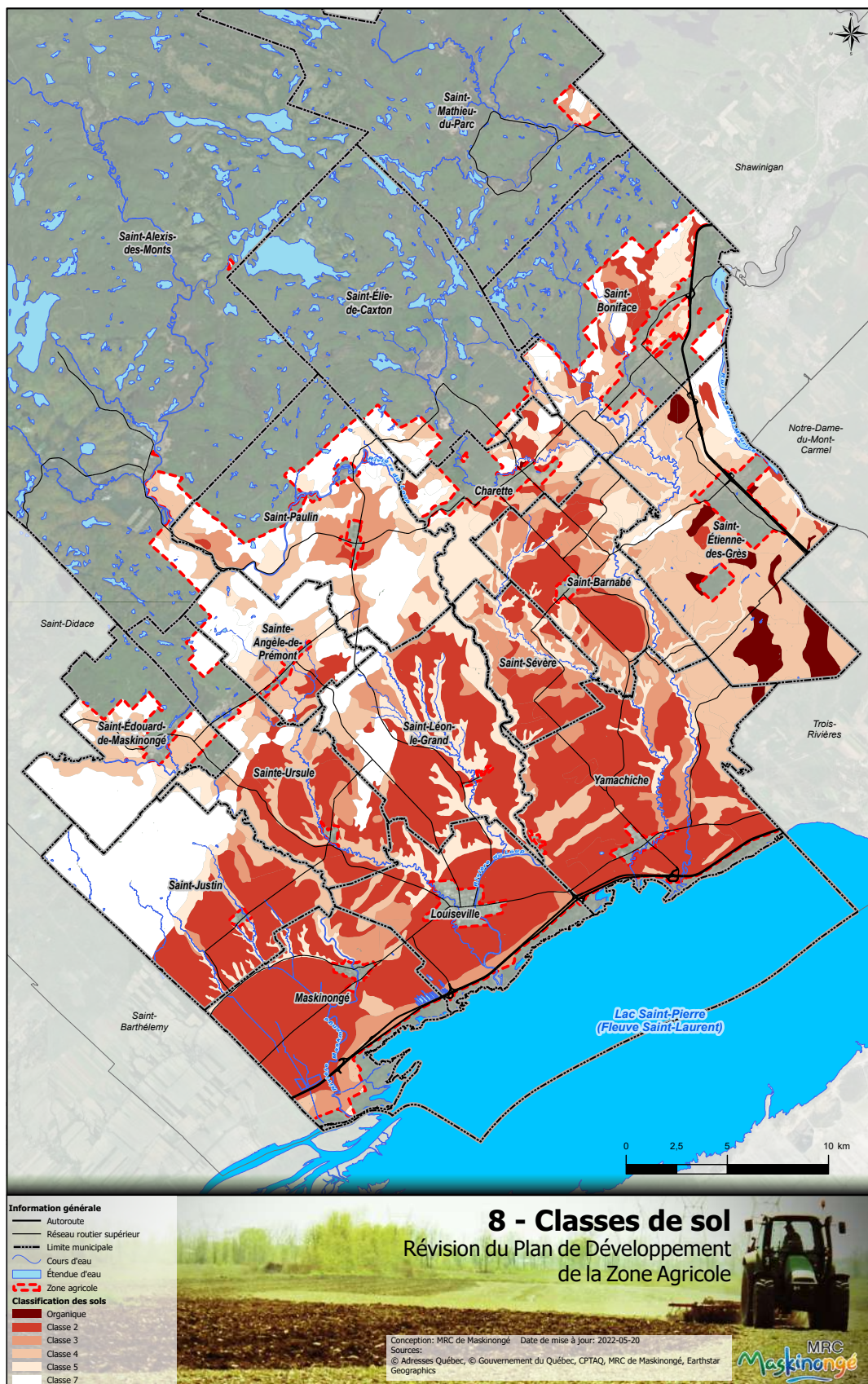
7 - Éléments d'intérêt

Révision du Plan de Développement de la Zone Agricole

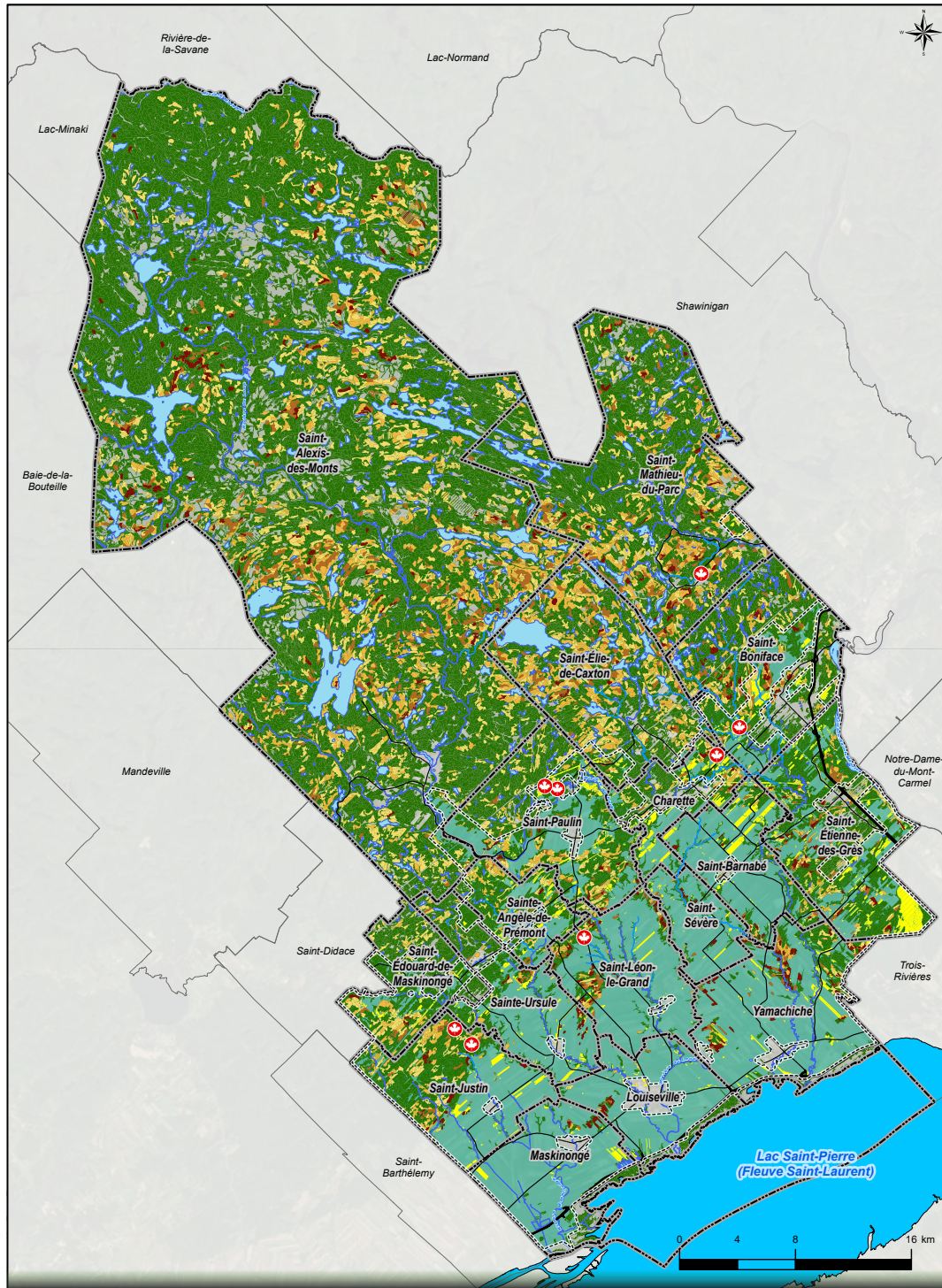
Conception: MRC de Maskinongé - Date de mise à jour: 2022-05-20
 Sources: Financière agricole du Québec, MRC de Maskinongé, Earthstar Geographics



Classes de sol



Friches et potentiel acéricole



Information générale

- Autoroute
- Réseau routier supérieur
- Limite municipale
- Cours d'eau
- Étendue d'eau
- Limite de la zone agricole
- Zone agricole
- Friche
- Couvert boisé

Potentiel acéricole

- Aucun potentiel - moins de 100 entailles/ha
- Faible potentiel - entre 100 et 150 entailles/ha
- Potentiel moyen - entre 150 et 190 entailles/ha
- Front potentiel - entre 190 et 215 entailles/ha
- Excellent potentiel - plus de 215 entailles/ha

9 - Friches et potentiel acéricole

Révision du Plan de Développement de la Zone Agricole



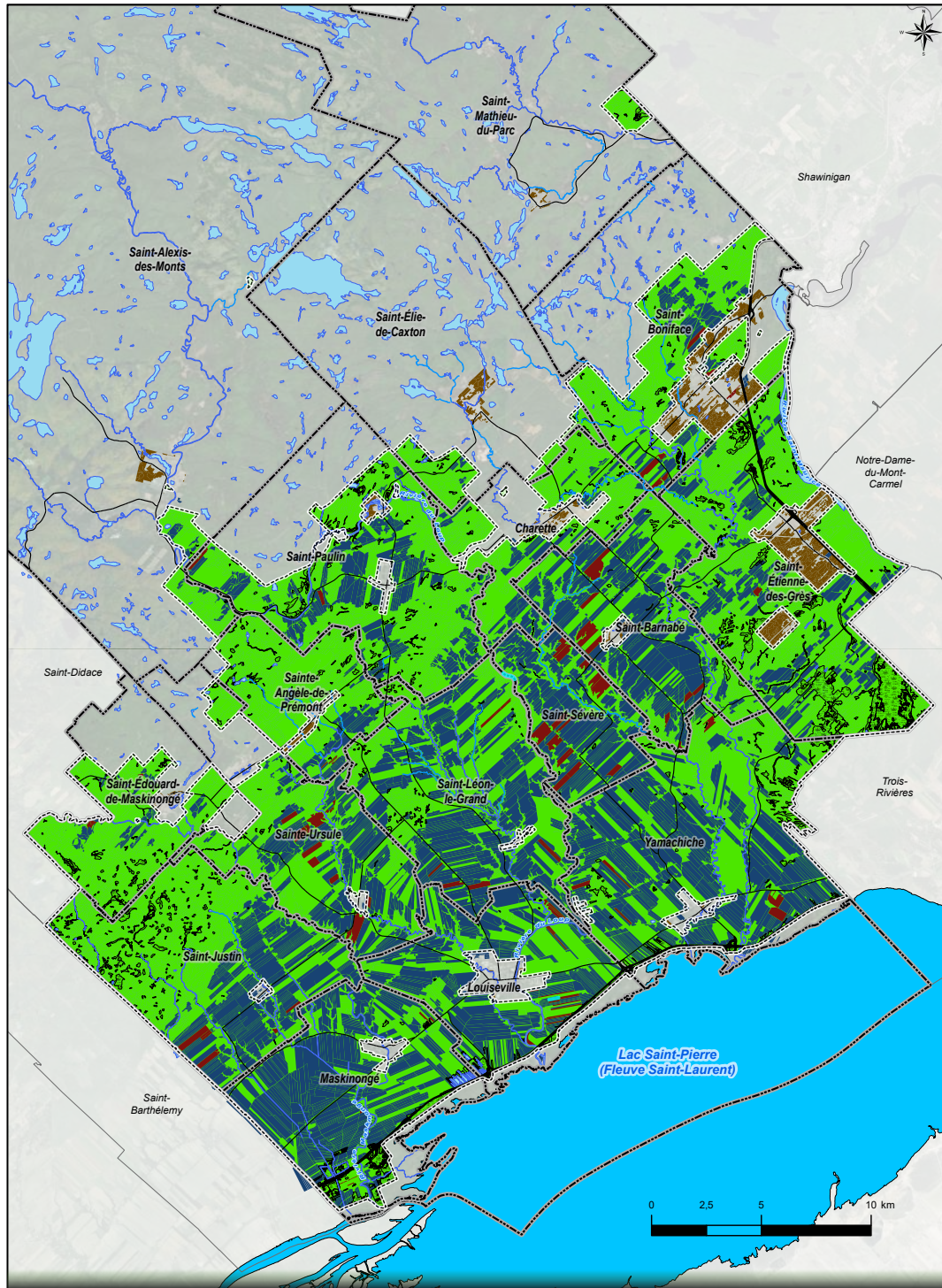
Conception: MRC de Maskinongé Date de mise à jour: 2022-05-20
 Sources: © Adresses Québec, © Gouvernement du Québec, CPTAQ, MRC de Maskinongé, Earthstar Geographics



Unités thermiques maïs



Biens et services environnementaux



Information générale

- Autoroute
- Réseau routier supérieur
- Limite municipale
- Cours d'eau
- Étendue d'eau
- Limite de la zone agricole

Valeur des parcelles à l'hectare en milieu naturel

- Milieu humide rural (5 463 \$/ha)
- Forêt rurale et boisée (4 241 \$/ha)
- Forêt urbaine et boisée (11 170 \$/ha)

Valeur des parcelles à l'hectare selon le type de culture

- 618 \$/ha (présence de cultures permanentes)
- 252 \$/ha (autres cultures)

11 - Biens et services environnementaux

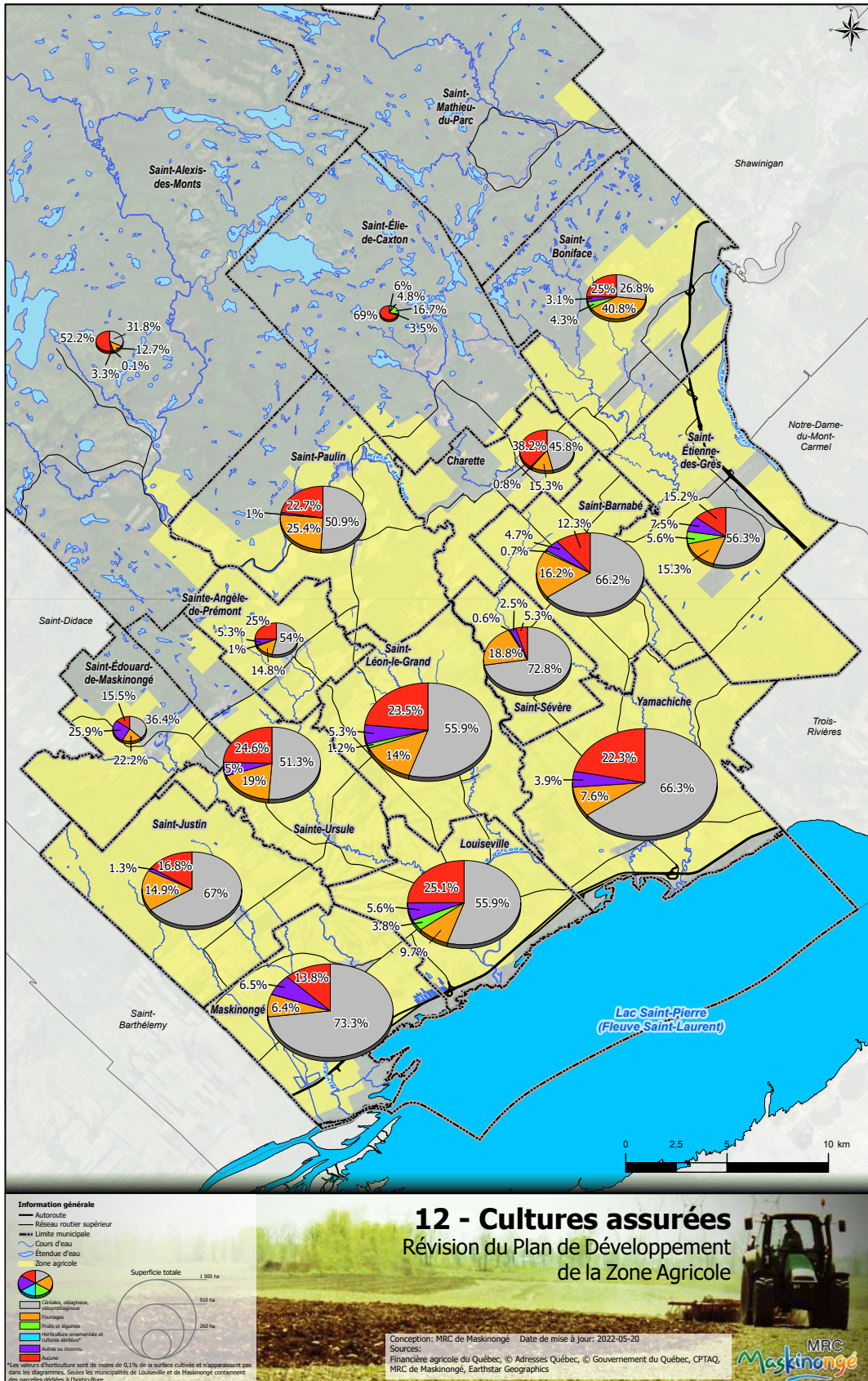
Révision du Plan de Développement de la Zone Agricole



Conception: MRC de Maskinonge Date de mise à jour: 2022-05-19
 Sources: © Adresses Québec, © Gouvernement du Québec, CPTAQ, MRC de Maskinonge, Earthstar Geographics



Cultures assurées



Entreprises agrotouristiques



- 1 **PRENDRE RACINE**
(Produits forestiers comestibles)
- 2 **JARDINS RICARD**
(Ferme et sarrasin)
- 3 **BLEUETIÈRE ROGER LIVERNOCHE**
(Bleuetière)
- 4 **DOMAINE DU SUCRIER**
(Érablière, cabane à sucre)
- 5 **FERME Y. LAMPRON ET FILS**
(Ferme laitière biologique)
- 6 **RANCH DES SABOTS ET DES AILES**
(Bœuf, abeilles, chevaux)
- 7 **FERME NOUVELLE-FRANCE**
(Ferme maraichère, jardins)
- 8 **VIGNOBLE PRÉMONT**
(Dégustations et visites guidées)
- 9 **FERME ÉTHIER- LES FRUITS SOLEIL**
(Ferme maraichère et
- 10 **FERME LA CUEILLE**
(Fraises, framboises, maïs sucré)
- 11 **LES BOU D'AIL**
(Ail)
- 12 **ÉRABLIÈRE LADOUCEUR**
(Érablière, cabane à sucre)
- 13 **CABANE À SUCRE SAINT-MATHIEU DU PARC**
(Érablière, cabane à sucre)
- 14 **LES BOISÉS D'AMÉLIE**
(Érablière, cabane à sucre)
- 15 **DOMAINE ET VINS GÉLINAS**
(Vignoble et distillerie)
- 16 **PASSION LAVANDE**
(Lavande et tournesol)
- 17 **BLEUETIÈRE GRANDE-RIVIÈRE-SUD**
(Bleuetière)
- 18 **CABANE À SUCRE DE LA FERME DU CRÉPUSCULE**
(Érablière, cabane à sucre)
- 19 **FRAMBOISIÈRE ET BLEUETS DANIEL LAVALLÉE**
(Framboises et bleuets)
- 20 **LES COULEURS DE LA TERRE**
(Pommes de terre sous toutes ses formes)
- 21 **LE RIEUR SANGLIER**
(Boucherie, table champêtre)

Note : Les données datent de 2022, elles proviennent de Tourisme Maskinongé et ne sont pas exhaustives.

Annexe 5

FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS, CONTRAINTE

1.2. Forces, faiblesses, opportunités et contraintes

Les définitions suivantes, adoptées par le MAPAQ, ont été retenues pour l'analyse des forces, des faiblesses, des opportunités et des contraintes :

L'environnement interne (forces et faiblesses) :

- Dans le cadre de l'élaboration du PDZAA, les forces et les faiblesses incluent des éléments sur lesquels au moins un des acteurs de première ligne du PDZAA (ville, MRC, UPA) a une influence ;
- Les forces sont les aspects positifs sur lesquels on peut bâtir dans le futur ;
- Les faiblesses, par opposition aux forces, sont les aspects négatifs pour lesquels des marges d'amélioration importantes existent.

L'environnement externe (opportunités et contraintes) :

- Dans le cadre de l'élaboration du PDZAA, les opportunités et les contraintes sont les éléments sur lesquels les acteurs de première ligne du PDZAA (ville, MRC, UPA) n'ont peu ou pas de possibilités d'influence ;
- Les opportunités sont les possibilités extérieures positives dont on peut éventuellement tirer parti, dans le contexte des forces et des faiblesses actuelles ;
- Les contraintes sont les problèmes, les obstacles ou les limitations extérieures qui peuvent empêcher ou limiter le développement de l'agriculture dans la MRC.

Le tableau ci-dessous présente le résumé des forces et des faiblesses du territoire agricole de la MRC de Maskinongé à la suite du travail effectué par les parties prenantes. Il est important d'avoir en tête que les forces et les faiblesses sont des éléments sur lesquels on a un pouvoir d'agir ou une influence, contrairement aux opportunités et aux menaces.

Forces	Faiblesses
<ol style="list-style-type: none"> 1. Présence d'organismes et de programmes pour appuyer les producteurs agricoles (MRC, SADC, CCAE, UPA, MAPAQ, OBV, etc.) 2. Présence d'initiatives et organismes pour la mise en marché locale (Maski Québec, les marchés publics et l'Agroa) 3. Présence d'Arterre 4. Présence d'une travailleuse de rang 5. Existence de cellules entrepreneuriales 6. Intérêt pour développer la production locale 7. Existence d'un potentiel acéricole 8. Présence d'un laboratoire vivant (projet de recherche des types de productions agricoles compatibles avec le littoral du lac Saint-Pierre) 9. Mise en place d'une coopérative d'utilisation de main-d'oeuvre (CUMO) 10. Développement de circuits courts pour la vente et la transformation locale 11. Offre en agrotourisme développée 12. Potentiel de développement d'une filière de biomasse et biocarburants 13. La présence d'entreprises agricoles dynamiques principalement concentrées dans la plaine 14. Milieu de vie de qualité 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Connexion à internet de qualité disparate 2. Peu de diffusion sur les ressources professionnelles disponibles pour les producteurs agricoles 3. Peu d'entreprises de transformation alimentaire sur le territoire 4. Absence d'aide à la conciliation travail/famille 5. Absence d'institution d'enseignement offrant un programme agricole sur le territoire 6. Peu de soutien aux entreprises pour la main-d'oeuvre 7. Services de mise en marché collective peu structurés 8. Accompagnement pour la relève déficient 9. Pas de compensation financière pour les aménagements agroenvironnementaux 10. Peu de visibilité et point de vente des produits locaux 11. Absence de circuits agrotouristiques structurés 12. Absence de marchés publics à l'ouest de la MRC 13. Peu de soutien au développement des cultures émergentes 14. Manque de commerces de proximité 15. Manque de connaissances sur l'accessibilité des érablières

Opportunités	Menaces
<ol style="list-style-type: none"> 1. Superficie forestière inexploitée importante 2. Territoire propice au développement des PFNL 3. Territoire avec un potentiel de développement acéricole 4. Fierté des agriculteurs de l'agriculture locale 5. Envie d'une identité agrotouristique régionale 6. Utilisation possible des crédits carbone 7. Proximité des grands axes routiers 8. Terres agricoles de qualité dans la plaine 9. Positionnement géographique provincial favorable 10. Bon potentiel agroforestier 11. Présence d'une agriculture dynamique 12. Capitalisation importante des entreprises 13. Richesse écologique du lac Saint-Pierre. 14. Paysages 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Présence de zones inondables et d'érosion 2. Pressions environnementales marquées dans le sud 3. Consolidation et réduction du nombre d'entreprises agricoles 4. Déficit du couvert forestier dans la plaine du St-Laurent 5. Pénurie de main-d'oeuvre 6. Vente de quota agricoles hors MRC 7. Forte compétition sur le marché foncier 8. Isolement des producteurs 9. Vieillesse des populations 10. Influence du réchauffement climatique 11. Fragilité du littoral du lac Saint-Pierre et des cours d'eau du sud du territoire 12. Accessibilité difficile des érablières 13. Très faible présence de la relève en agriculture et quasi inexistante en acériculture. 14. Faible préparation à la retraite

Annexe 6

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1.1. Constats

La MRC de Maskinongé se situe dans la partie sud de la région de la Mauricie, à l'ouest de Trois-Rivières. Son territoire et ses paysages sont diversifiés, allant du lac Saint-Pierre au sud à la forêt sur toute la moitié nord de la MRC. Entre les deux, on y retrouve le littoral du lac Saint-Pierre, la plaine agricole (tiers sud de la MRC) et le piémont (premier contrefort des Laurentides). Le secteur de la plaine agricole est très dynamique et productif avec des terres agricoles fertiles. Les productions dites traditionnelles s'y retrouvent telles que les grandes cultures et les productions bovines, porcines et avicoles. Les quatre municipalités les plus dynamiques sur le plan agricole sont les quatre municipalités les plus proches du lac Saint-Pierre, à savoir Maskinongé, Louiseville, Saint-Léon-le-Grand et Yamachiche.

Le piémont rend la pratique agricole plus difficile. En effet, la ligne Saint-Édouard-de-Maskinongé, Sainte-Angèle-de-Prémont, Saint-Paulin, Charrette et Saint-Boniface présente un relief plus marqué avec un potentiel de sol moins propice à l'agriculture traditionnelle. De plus, le couvert y est beaucoup plus présent et développé qu'au sud. Ce secteur comprend d'ailleurs des zones agroforestières, où un certain potentiel agricole parcellaire s'intègre au secteur forestier. Cette mosaïque est favorable au développement de l'agroforesterie, c'est-à-dire une agriculture différente mais rentable et qui participe à la vitalité de l'agriculture et à l'occupation du territoire.

Enfin, au nord, l'agriculture est quasiment absente du territoire, en raison de la prédominance du couvert forestier et des reliefs qui y sont les plus marquées de la MRC. Les deux principales activités du secteur sont le récréotourisme et la villégiature en raison notamment du grand nombre de lacs. Cependant, ce secteur offre un potentiel agroforestier à explorer, ayant de très belles perspectives de mises en valeur de cette ressource, d'autant qu'il couvre près de la moitié de la superficie de la MRC de Maskinongé.

On observe deux tendances en agriculture au Québec : premièrement, la consolidation des entreprises agricoles par une baisse du nombre de fermes et une augmentation de leur taille, et deuxièmement, un recul de la production animale en faveur de la production végétale.

L'agriculture dans la MRC de Maskinongé n'y fait pas exception. Entre 2004 et 2017, le nombre de fermes a diminué de près de 13 %. La production animale est marquée par une baisse du nombre de fermes, mais aussi par une hausse des revenus. On peut donc supposer que les fermes existantes se consolident et augmentent leur efficacité en rachetant des fermes voisines qui, elles, stoppent leurs activités.

La répartition de la production animale comparativement à la production végétale comme source de revenus principale a aussi suivi la tendance du Québec observée entre 2004 et 2017. Les productions animales reculent fortement (-22 %) et les producteurs se tournent de plus en plus vers les productions végétales (+47 %). Les céréales et les protéagineux, des cultures à fort potentiel de rendement et de rentabilité, sont grandement privilégiés quand la qualité du sol le permet. Le nombre d'entreprises agricoles ainsi que les superficies dont l'activité principale est ce type de culture ont augmenté respectivement de 21,7% et 33,5%. On voit également que les cultures fourragères et les productions animales de manière générale reculent quand les productions de grandes cultures augmentent. D'ailleurs, une corrélation est constatée avec la qualité des sols, puisque la majorité des grandes cultures se font sur les sols riches de la plaine tandis que les cultures fourragères, moins exigeantes, se concentrent plus sur le piémont. C'est ce qui explique, dans ces secteurs, la moins forte baisse des unités animales, la migration vers de grandes cultures, ainsi que la présence continue, voire en augmentation, des fourrages.

Au cours des 15 dernières années, seule la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a vu son nombre d'unités animales en bovins de boucherie augmenter, alors que le nombre est resté stable pour Louiseville, Saint-Paulin et Charrette. À l'inverse, les 13 autres municipalités ont vu leur UA pour cette production animale baisser.

Enfin, concernant les fourrages, seules les municipalités de Sainte-Angèle, Saint-Paulin, Saint-Élie et Saint-Boniface ont vu leurs superficies augmenter. Il s'agit de municipalités situées entre la plaine et les premiers reliefs laurentiens.

L'agroenvironnement prend sa place progressivement sur le territoire de la MRC. Même si cela ne se voit pas nécessairement par un impact visible sur les actions mises en œuvre et les projets financés, le premier PDZAA a permis d'intégrer une ressource en charge des cours d'eau dans la MRC et de financer des projets de coulées vertes, de haies brise vent et de bandes riveraines. En effet, la MRC investit annuellement 50 000 \$ sur le PDZAA pour sa mise en œuvre. De plus, lors des entrevues bilans réalisées au début du processus de révision, il a été soulevé que le PDZAA a entre autres permis de mettre de l'avant l'agroenvironnement dans la MRC.

L'agrotourisme est relativement dynamique dans la MRC, porté par des têtes d'affiche comme les entreprises Les couleurs de la terre, la Ferme Nouvelle-France, Ferme Éthier, les fruits du soleil et Passion Lavande, mais aussi des événements comme Bon appétit Maski, le potentiel du territoire est déjà en partie exploité. Cependant, le secteur pourrait être encore plus dynamique et prospère et profiterait grandement d'une plus grande concertation et d'une mise en réseau des acteurs du secteur.

La transformation alimentaire est présente sur le territoire et compte près de 1 300 emplois. Plusieurs entreprises œuvrant dans différents secteurs de la transformation alimentaire y sont implantées, comme Olymel, la ferme Lampron ou encore Le Rieur Sanglier. De plus, des discussions sont en cours pour la relance d'un abattoir porcin, voire deux en Mauricie ou proche.

La MRC a également mis en place une structure unique : l'Agroa Desjardins. Cette infrastructure a été créée pour aider au lancement et à l'expansion d'entreprises agricoles en mettant à disposition des locaux et des équipements collectifs de transformation alimentaire.

La distribution alimentaire n'est pas en reste avec de nombreux restaurants et bars présents.

Sur le plan de l'agrotransformation, de nombreux producteurs agricoles font leur propre transformation à la ferme. Ainsi, Le Rieur Sanglier ou Passion Lavande font partie des entreprises les plus citées lors des consultations.

L'agriculture biologique est un cas un peu particulier. En effet, de l'avis unanime de nombreux acteurs, le secteur est en forte croissance dans la MRC de Maskinongé (pour plus de précisions, consultez le portrait).

Le premier forum de cocréation réalisé dans le cadre du PDZAA de la MRC de Maskinongé a montré que les parties prenantes ont une vision commune des succès du secteur agricole dans la MRC de Maskinongé. Les éléments majeurs qui ressortent sont l'agrotourisme, les produits locaux et l'environnement.

Même si peu de producteurs font de l'agrotourisme et de la distribution locale, il y a une très grande fierté à cela. Et si la MRC compte 454 fermes, dont la majorité sont en productions conventionnelles, elles sont quasiment absentes des éléments de valeurs cités. À l'inverse, les petites productions, les cultures émergentes et tout ce qui a un lien avec la petite échelle et l'identité locale sont mis de l'avant. La seule exception demeure la production laitière, notamment avec la ferme Lampron. Elle est néanmoins elle aussi à part, car il s'agit d'une production laitière biologique, donc une production conventionnelle faite de manière non conventionnelle.

L'aspect environnemental ressort aussi fortement. Cet élément de valeur concerne principalement la richesse écologique que forme le lac Saint-Pierre, mais également les bandes riveraines. Ce dernier point est très surprenant, car il est extrêmement rare de voir les parties prenantes le citer comme un élément de valeur actuel, encore plus avec une portée régionale. La plupart des PDZA ont des actions qui concernent les bandes riveraines dans leurs plans d'action, mais pas dans les éléments de valeur déjà existants.

On constate également une dynamique agricole diversifiée à l'échelle de la MRC tant dans la situation actuelle que dans celle souhaitée. La MRC possède une partie forestière au nord, de plaine au sud et un milieu de transition entre les deux. L'ensemble des productions qui peuvent s'y faire sont citées, sans jamais avoir été opposées. Au contraire, un point commun les unit : la possibilité d'être mis en valeur par l'agrotourisme. Cette diversité fait la fierté des habitants de la MRC.

L'environnement est un élément de valeur très important. Il s'articule principalement autour des bandes riveraines, de l'impact des cultures conventionnelles sur la ressource en eau et la transition vers l'agriculture biologique.

La relève agricole et le soutien aux producteurs ont été abordés, tant du point de vue d'un élément de valeur actuel que d'un souhait pour le futur. Le besoin d'avoir des outils et de l'aide pour la relève agricole tant pour la stimuler que pour

soutenir celle en démarche (transfert et/ou démarrage) a été relevé. Concernant le soutien aux producteurs, les parties prenantes ont souligné qu'il existait déjà d'excellentes initiatives comme ARTERRE²² ou l'intervention d'une travailleuse de rang²³ et que les petites entreprises étaient bien accompagnées. Mais la nécessité d'en avoir plus a été soulignée. Le fait que l'information sur l'aide disponible se rende difficilement au producteur a par ailleurs été mentionné, de même que l'enjeu de la transférabilité des entreprises agricoles (qu'il s'agisse du manque de préparation de la part des cédants que du processus complexe et difficile par lequel doit passer la relève).

En somme, les préoccupations des parties prenantes pourraient se résumer autour des notions clés suivantes : la mise en valeur de l'identité et de la fierté agricole régionale, la diversité et la distribution des productions locales ainsi que la transition vers des modes de production plus respectueux de l'environnement.

Ce premier forum de cocréation a permis de faire ressortir plusieurs grandes thématiques qui ont été explorées lors des ateliers sectoriels en regroupant les acteurs du milieu concernés. Les thématiques abordées lors de ces ateliers sectoriels sont : agrotourisme et tourisme gourmand, agroforesterie et acériculture, agroenvironnement/agriculture durable/changement climatique et enfin relève et soutien aux producteurs.

Agrotourisme et tourisme gourmand

L'agrotourisme est une pratique visant à accueillir des touristes ou des excursionnistes sur les fermes en lien avec la production agricole. Il s'agit toujours d'une activité complémentaire à la pratique de l'agriculture pour l'entreprise. Les participants à cet atelier thématique ont relevé quatre enjeux en lien avec l'agrotourisme dans la MRC de Maskinongé : la mise en marché collective déstructurée des produits locaux, la promotion déficiente des produits locaux, un canal d'information déficient dans l'appui aux producteurs dans l'offre de service agrotouristique et l'absence de vision commune de l'identité agroalimentaire territoriale.

La mise en marché collective des produits locaux est un des talons d'Achille du territoire. En effet, le secteur est désorganisé et manque de structure et de vision pour la mise en marché collective.

Les produits locaux ne sont donc pas suffisamment mis en avant.

Les acteurs réunis lors de cet atelier s'entendaient tous sur un point : il y a une identité et une fierté de l'agriculture territoriale. Cependant, ce qui est ressorti est l'incapacité à se mettre d'accord sur la définition de son identité et sur le véhicule à utiliser pour la promouvoir. Le territoire est suffisamment riche et diversifié pour en déterminer une, combiné à une stratégie cohérente pour mettre en avant-plan au Québec l'identité agroalimentaire de la MRC de Maskinongé.

Les acteurs de l'agrotourisme ont également mentionné que les producteurs sont mal informés sur l'offre de service en agrotourisme.

Faits saillants :

- Mise en marché collective des produits locaux déstructurés
- Déficience dans la promotion des produits locaux
- Absence d'une vision commune de l'identité agroalimentaire régionale malgré une fierté et une envie marquée
- Canal d'information déficient dans l'appui aux producteurs dans l'offre de service agrotouristique

22 « L'ARTERRE est un service de maillage axé sur l'accompagnement et le jumelage entre aspirants-agriculteurs et propriétaires. Il privilégie l'établissement de la relève par la reprise de fermes (qui n'ont pas de relève identifiée), l'acquisition ou la location d'actifs, et la mise en place de partenariats afin d'assurer la pérennité des entreprises et du patrimoine agricole au Québec. » ARTERRE : <https://www.arterre.ca/APropos>

23 « Concept inspiré des travailleurs de rue, le travailleur de rang est un intervenant social œuvrant auprès de la population agricole. » Union des producteurs agricole du Québec : <https://www.santeseurite.upa.qc.ca/sante-psychologique/travailleurs-de-rang/>

Agroforesterie et acériculture

Le couvert forestier occupe une grande place sur le territoire de la MRC. Un potentiel acéricole y est également présent. Les participants à l'atelier sectoriel sur cette thématique ont noté deux enjeux principaux : l'application réglementaire disparate pour l'abattage d'arbres et le potentiel acéricole, forestier et agroforestier peu exploité.

Le règlement sur l'abattage est mis en application de façon disparate par les municipalités. Cela crée des difficultés de compréhension et des ralentissements dans les travaux des forestiers.

Malgré un couvert forestier conséquent et un potentiel acéricole évident, le couvert forestier est principalement utilisé à des fins récréatives et de villégiature. La foresterie, l'agroforesterie et l'acériculture y sont peu développées. Ainsi, il y a peu de contingents en terres publiques. La majorité des entreprises acéricoles sont des entreprises familiales et la très grande majorité n'a aucune relève. Ainsi, la relève a même expliqué qu'il était facile pour un producteur de s'installer en acériculture comme relève, car il y a peu de concurrence et les prix des terres sont abordables. Cependant, de l'aveu même de cette relève, la région ne possède pas une « culture » de l'acériculture. Cela explique en partie pourquoi le secteur se développe peu. Concernant le secteur agroforestier avec, par exemple, les petits fruits et les PFNL, la région y travaille, mais le développement de ces secteurs et de ces marchés est lent et manque de cohésion. Concernant la foresterie, le secteur manque de dynamisme dû à des problèmes structurels du secteur.

Faits saillants :

- Application réglementaire disparate pour l'abattage d'arbres
- Potentiel acéricole, forestier et agroforestier peu exploité

Agroenvironnement/agriculture durable/changement climatique

Lors des entrevues bilans et du premier forum, les participants ont soulevé plusieurs éléments concernant l'agriculture et l'environnement. Qui plus est, lors du premier forum, l'agriculture durable est le seul point qui est ressorti à toutes les tables. Cette thématique est donc jugée importante par la communauté agricole. Lors de cet atelier, les participants ont mentionné plusieurs points, comme un besoin d'appui dans les pratiques agroenvironnementales, la nécessité que le territoire s'adapte aux changements climatiques, l'absence de concertation sur la gestion des matières résiduelles agricoles ou encore le manque de reconnaissance de l'agriculture locale.

Les participants, et principalement les producteurs, ont souligné le fait que leurs initiatives n'étaient pas compensées/ récompensées pour le temps et les coûts que cela implique. La rétribution pourrait être une voie à explorer dans le cas où une entreprise agricole va au-delà des normes environnementales en vigueur. L'autre préoccupation concerne les aménagements agroenvironnementaux, notamment les bandes riveraines et haies brise-vent. Les producteurs disent manquer de soutien financier et de ressources disponibles pour les aider à entretenir leurs aménagements agroenvironnementaux.

L'adaptation aux changements climatiques est un enjeu majeur et d'actualité. Outre le fait que les acteurs aient bien conscience que les pratiques doivent évoluer, la MRC a lancé en 2021 l'élaboration d'un plan d'adaptation aux changements climatiques. De plus, l'UPA Mauricie a joint l'initiative provinciale AgriClimat, qui vise à aider les entreprises agricoles à s'adapter aux changements climatiques.

Selon les participants, des résidus agricoles de toutes sortes peuvent être recyclés puisque les exploitations agricoles du territoire en produisent en grande quantité. Cependant, il n'y a souvent pas d'adéquation entre la production de résidus et les receveurs, ce qui occasionne une production de déchets inévitables. Tous les participants s'entendent pour dire qu'il y a un marché et un potentiel fort à explorer.

Les producteurs locaux constatent, comme dans beaucoup d'autres territoires au Québec, qu'ils souffrent d'une mauvaise image auprès de la population. Ceci est notamment dû au fait qu'ils apparaissent souvent comme des pollueurs des sols et des cours d'eau. Les producteurs font déjà plusieurs actions et initiatives en faveur de l'environnement. Cependant, ces dernières ne sont pas assez publicisées.

L'agriculture devra s'adapter si elle veut poursuivre ses activités en plaine inondable. Il est principalement question ici du littoral du lac Saint-Pierre. En effet, les inondations et exondations des sols forment le cycle de vie naturel d'une rivière. Lors des inondations, les berges et les terres à proximité sont inondées. Ces secteurs constituent les lieux de reproduction de la faune aquatique de la rivière et du lac. C'est également ce phénomène qui confère au sol une telle fertilité. Or, au fil du temps, les producteurs ont mis en place des systèmes de contrôle des niveaux d'eau et de drainage afin, entre autres, de dépendre moins des caprices de la météo. L'agriculture va donc devoir évoluer et s'adapter sur ces aspects.

Enfin, le dernier point soulevé dans cet atelier est la faible densification des noyaux urbains. Les producteurs ont l'impression que les périmètres urbains se développent et empiètent sur la zone agricole. Cependant, jusqu'à maintenant, cela n'a pas été confirmé par les données statistiques d'inclusion/exclusion de la CPTAQ, qui montrent au contraire une bonne protection du territoire agricole.

Faits saillants :

- Gestion des résidus forestiers à organiser et à développer
- Manque de reconnaissance de l'agriculture locale et de ses bons coups
- Faible densification des noyaux urbains
- Appui financier, logistique et en main-d'œuvre à améliorer dans l'entretien des aménagements agroenvironnementaux
- Adaptation nécessaire de l'agriculture en plaine inondable
- Adaptation territoriale (forestière et agricole) aux effets des changements climatiques
- Manque de concertation dans la gestion des résidus agricoles sur le territoire

Relève et soutien à l'agriculture

Un atelier thématique a été organisé sur la relève et le soutien aux producteurs. Tout d'abord, il faut souligner que la problématique de la relève est provinciale et que cette thématique a été analysée de façon directe ou indirecte lors de plusieurs consultations du PDZAA. Globalement, les participants ont identifié cinq enjeux pour le territoire de Maskinongé : la pénurie de main-d'œuvre, le manque de stratégie financière à long terme pour le transfert de ferme, le manque de connaissances des producteurs envers les services qui leur sont offerts et le difficile accès à la terre pour la relève agricole.

La pénurie de main-d'œuvre touche toute la province et la MRC n'y fait pas exception. Les fermes éprouvent des difficultés à concilier travail et famille dans ces circonstances. Ainsi, les travailleurs de rang sont de plus en plus nécessaires pour limiter la détresse psychologique. Les fermes font davantage appel à de la main-d'œuvre étrangère temporaire pour combler leurs besoins.

La relève, comme pour la question de la main-d'œuvre, est une problématique observable à l'échelle de la province. Les entreprises ont de davantage de la difficulté à en trouver, ce qui force les fermes à cesser leurs activités. D'abord, comme il y a peu de relève apparentée, les entreprises doivent se tourner vers des relèves non apparentées. Les problèmes que cela pose sont les suivants : les exploitants n'ont pas le temps de faire la formation de la relève directement sur la ferme et la question du financement et de l'obtention des capitaux nécessaires pour l'achat. Le prix des terres ne cesse d'augmenter et de plus en plus de relèves sont dans l'incapacité financière de faire ces investissements. Enfin, du côté des cédants, il y a bien souvent une absence de planification financière et de préparation au transfert de la ferme, ce qui vient compliquer encore plus le projet.

Le dernier enjeu soulevé est le manque de connaissances de la part des producteurs sur les services qui leur sont offerts. Entre les programmes d'aide financière du MAPAQ, l'aide aux entreprises des différents paliers publics, etc., les producteurs s'y perdent. De plus, les échéanciers des aides sont souvent peu compatibles avec leur quotidien. Ils n'ont pas le temps de chercher ce à quoi ils ont droit.

Faits saillants :

- Pénurie de main-d'œuvre
- Manque de stratégie financière à long terme pour le transfert de ferme
- Manque de connaissances des producteurs des services qui leur sont offerts
- Accès difficile pour la relève agricole à la terre

Annexe 7
BOÎTE À OUTILS
DES FICHES PROJETS

Projet 1 : Mise en œuvre : pour un territoire agricole climato-résilient

PARTENAIRES	UPA, MAPAQ, Agroa Desjardins, municipalités, AgriClimat
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none">• Poursuivre la mise en œuvre du PDZAA• Mettre en place les cellules et les animer au besoin• Se référer au PACC et à AgriClimat• Organiser un évènement annuel d'échanges et de suivi du PDZAA
FINANCEMENT	FRR et MRC de Maskinongé
ÉCHÉANCIER	Court terme 0-2 ans, en continu (en fonction des actions)
INDICATEURS	Réaliser 75 % des actions du PDZAA sur une période de 5 ans Évaluer le niveau de réalisation après 3 ans

Cellule Adaptabilité

Projet 2 : Du cédant à la relève



PARTENAIRES	CRAQ, CISA, MAPAQ, UPA, CETEQ, comptables, fiscalistes, travailleurs de rang, ARTERRE
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none">• Répertorier et mettre à jour ce qui existe (bottin):<ul style="list-style-type: none">• Mettre à jour et diffuser le guide d'Huguette Veillette (le labyrinthe du TE)• Faire une revue de la littérature des initiatives, idées et projets qui existent sur le sujet• Mettre en œuvre :<ul style="list-style-type: none">• Un mentorat pour le transfert• Un évènement sur la transférabilité : assemblée de cuisine qui parle du transfert avec des témoignages, communauté de pratique, cours sur la transférabilité des entreprises agricoles, rencontre avec des producteurs pour les sensibiliser, etc.• Des outils d'aide (création et mise en œuvre) : ratio de transférabilité d'entreprise et barre de progression, étude de faisabilité en passant par les comptables pour sensibiliser et transmettre l'information, etc.• Projet pilote de levier financier à l'achat de la ferme (créer un fonds de pension agricole)
FINANCEMENT	AgriConseil
ÉCHÉANCIER	Court terme 0-2 ans, en continu (en fonction des actions)
INDICATEURS	Taux de transférabilité en amélioration

Projet 3 : Agriculture et environnement, une histoire d'entraide

PARTENAIRES	Municipalités, OBV, comités ZIP, agriculteurs ambassadeurs, Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Cibler les lieux où intervenir (là où les aménagements existent) • Cibler des lieux existants, non aménagés, et favoriser la préservation • Présenter l'offre des services existants, rendre disponible l'information, s'assurer que les principaux intéressés ont les outils et l'information à leur disposition • Joindre un programme de rétribution des bonnes pratiques agro comme ALUS et le PAD • Avoir une offre d'entretien à moyen et long terme • Proposer de partager le savoir, les informations aux agriculteurs • Faire la promotion des initiatives • Revoir les mesures d'entretien (alléger le rôle de l'intervenant aux cours d'eau à la MRC, faciliter l'implantation des bandes riveraines) <p>Plan pour les 3 prochaines années (entretien à long terme, cadre normatif, visites, suivis d'évolution des travaux)</p>
FINANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit carbone • MTQ, municipalités, MRC • Prime-vert • ALUS
ÉCHÉANCIER	0-5 ans, en continu (en fonction des actions)
INDICATEURS	Nombre d'aménagements et de kilomètres de coulées vertes implantés et/ou entretenus en hausse

Projet 4 : Maski Recycle

PARTENAIRES	MRC, UPA, SADC, EM, coop Novago, agronomes, MAPAQ, Mauricie Récolte, utilisateurs finaux et locaux des produits, UQTR, Innofibre, CNETE
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Rassembler les acteurs intéressés pour organiser le projet • Monter et alimenter la base de données des résidus produits : <ul style="list-style-type: none"> • Faire un inventaire précis des gisements • Sonder les agriculteurs sur leur intérêt au projet • Trouver les acheteurs pour les matières produites • Rejoindre et informer les producteurs pour avoir une masse critique de participants • Maintenir le taux de participation des producteurs • Montrer les résultats aux producteurs et à la population • Assurer un soutien au projet d'usine de biométhanisation
FINANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité élargie des producteurs (autofinancement avec des écofrais) • Plan d'agriculture durable • Autofinancement avec les matières récupérées et revendues, récupération financière possible sur d'autres éléments • Financement indirect via les économies de taxes sur le tonnage envoyé au centre d'enfouissement
ÉCHÉANCIER	0-3 ans, en continu (en fonction des actions)
INDICATEURS	<p>Avoir une base de données des résidus de produits (fournisseurs et receveurs) d'ici 3 ans</p> <p>Faire 2 séances d'information annuelles auprès des producteurs</p> <p>Atteindre 10 % de producteurs participants au projet d'ici 2027</p> <p>Créer annuellement un évènement et un document présentant les résultats aux producteurs et à la population</p>

Projet 5 : Agri-littoral

PARTENAIRES	MAPAQ (les normes limitent les possibilités), CPTAQ, MRC et municipalités (en partenaires secondaires), organismes (bassins versants, club agro), UQTR (comme ressource et partenaire), pôle d'expertise, laboratoire vivant et ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie, UPA, comité ZIP, OBV
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser le portrait de la situation : ce qui existe, ce qui manque et les besoins des producteurs (faire le lien avec le pôle) • Mettre en place des activités selon les besoins à combler : <ul style="list-style-type: none"> • Offrir des formations et l'accompagnement terrain et théorique avec les agriculteurs concernés (pratique et théorique) • Obtenir les autorisations pour travailler au sein des zones inondables (entretien des cours d'eau) et du littoral, venir en aide aux intervenants dans leurs démarches • Obtenir l'appui à l'entretien mécanisé des bandes riveraines, arbustives, arborescentes et spontanées (modèles clé en main, CUMA) • Développer une ressource web regroupant les initiatives existantes (type boîte à outils)
FINANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Prime-vert • UPA pour les activités d'information / sensibilisation • Assurance récolte • Compensation carbone • Programme service-conseil (Réseau agri conseil Mauricie) • Modulation des taxes municipales pour les bandes riveraines
ÉCHÉANCIER	0-2 ans, en continu (en fonction des actions)
INDICATEURS	<p>Avoir réalisé le portrait</p> <p>5 activités réalisées par année pour les 3 dernières années de mise en œuvre du plan d'action</p>

Cellule Diversité

Projet 6 : Les alliés agroforestiers

PARTENAIRES	UPA, MAPAQ, PPAM, MRC
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un groupe de travail pour définir et mettre en œuvre ce service d'appui <ul style="list-style-type: none"> • Volet 1: <ul style="list-style-type: none"> » Faire un inventaire des données existantes sur le marché régional agroforestier et acéricole (productions et mise en marché) » Faire un inventaire des données existantes sur le marché régional des comestibles forestiers et autres PFNL (culture et production) » Faire un inventaire des services de soutien aux producteurs et aux entreprises • Volet 2: <ul style="list-style-type: none"> » Développer un centre de bouillage collectif et tout autre service ou équipement mutualisé pertinent » Perfectionner et augmenter le nombre d'initiatives de mise en marché et de développement de produits et services » Communiquer et mettre en valeur ce qui est déjà exploité • Lancer le service d'appui et de mentorat en développement d'entreprises en acériculture, en comestibles forestiers et autres PFNL
FINANCEMENT	PDAAM, MAPAQ, Services Québec, MRC pour démarrer la coop, autofinancement via les membres et les activités (ex : location d'équipement, etc.)
ÉCHÉANCIER	Long terme 0-5 ans, en continu (en fonction des actions)
INDICATEURS	<p>Inauguration du service</p> <p>Indicateur de mise en œuvre : sommes investies vs PIB produits sur le territoire</p> <p>5 nouvelles entreprises acéricoles dans les 5 ans</p> <p>3 nouvelles entreprises de PFNL dans les 5 ans</p> <p>2 transferts d'entreprises acéricoles dans les 5 ans</p>

Projet 7 : Cohabitensemble

PARTENAIRES	Municipalité, UPA, SPBM, MRC, MAPAQ, SANA, OBV
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none">• Communications :<ul style="list-style-type: none">• Réaliser des capsules vidéo• Avoir une présence sur les réseaux sociaux• Envoyer un document de sensibilisation sur l'agriculture aux nouveaux propriétaires (lors d'un changement de propriétaire)• Activités :<ul style="list-style-type: none">• Organiser une journée d'activités• Présenter des agriculteurs, des agroforestiers• Participer au marché public, kiosques• Organiser des visites à la ferme• Organiser des jeux, des dégustations• Offrir des ateliers sur les plantes, la mycologie
FINANCEMENT	Commanditaires locaux (bien, argent, services) PDZAA – UPA
ÉCHÉANCIER	0-3 ans (en fonction des actions)
INDICATEURS	5 activités réalisées par année Au moins 50 % des activités de communications mises en place

Projet 8 : Service agri-soutien

PARTENAIRES	MAPAQ, relève agricole, UPA, Financière agricole Canada, Agriculture Canada, PDAAM, Financière agricole du Québec, Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie, CRSNG, FQRNT, Centre collégial de transfert de technologie (CCTT), UQTR, Desjardins, OBV, clubs agroenvironnements, ITA, Au cœur des familles agricoles, IDE, SADC, AGTECH, CETAB, fournisseurs d'intrants agricoles
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Création du service : <ul style="list-style-type: none"> • Créer le projet • Vérifier les partenaires clés potentiels et consulter les agriculteurs (valider les intérêts) • Déposer le projet • Valider le financement et commencer le projet • Mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> • Planifier une rencontre annuelle d'information du MAPAQ auprès des autres acteurs • Créer un guichet unique • Diffuser une infolettre (centrale et unique) • Avoir un page Facebook • Créer un site web centralisant toutes les informations • Afficher les bons coups • Créer un outil de recherche (formation sur son utilisation) • Réaliser des capsules vidéo • Ressources humaines disponibles • Collaboration avec les partenaires pour la diffusion sur leur plateforme • Offrir des formations, etc. • Avoir une ressource pour aider les producteurs à remplir les formulaires administratifs (inspiration : équipe tactique de la MRC d'Argenteuil)
FINANCEMENT	Contributions des partenaires, programmes de financement
ÉCHÉANCIER	0-3 ans (en fonction des actions)
INDICATEURS	<p>Dépôt du projet</p> <p>Mise en place d'un guichet unique et des outils web</p>

Projet 9 : Incubateur fragmenté



PARTENAIRES	MAPAQ, Des producteurs intéressés, commission scolaire, CPTAQ, Agroa, UPA Maskinongé (organisme Terres du possible pourrait être consulté)
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none">• Assurer la coordination et le maillage• Publiciser l'existence de ce service (incubateur)• Faire le maillage avec les partenaires• Organiser les activités proposées : stages scolaires (primaire et secondaire) de découverte à la ferme, visites à la ferme, stages et formations continues en lien avec des chantiers de réinsertion et le CJE• Créer une banque de stagiaires et d'entreprises agricoles intéressées (Arterre)• Prévoir des ressources matérielles : matériel agricole collectif pour aider les fermes accueillant des stagiaires ou des personnes en reconversion, et des ressources/ emplacement pour de l'entreposage/transformation
FINANCEMENT	Maximiser les ressources déjà en place, aide financière de la part d'Emploi-Québec, PDZAA
ÉCHÉANCIER	Court terme 0-2 ans, en continu (en fonction des actions)
INDICATEURS	10 stagiaires et 10 fermes au bout de 3 ans 2 journées de visites à la ferme par année, 5 stagiaires par année Inventaire des équipements nécessaires 3 outils de publicité du service par an

Cellule Identité

Projet 10 : Bon appétit Maski

PARTENAIRES	Producteurs locaux, Filière mycologique de la Mauricie (cueilleurs et producteurs), UPA, PDAAM, MAPAQ, consommateurs, Tourisme Mauricie, municipalités, médias, restaurants, Agroa Desjardins, transports collectifs, OBV
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none">• Consulter des producteurs et faire une liste des événements à mettre en œuvre• Collaborer avec des restaurateurs, des producteurs, des acteurs de la mise en marché, etc.• Coordonner et mettre en œuvre le projet
FINANCEMENT	MAPAQ – Desjardins – députés PDZAA – UPA – SADC Tourisme Mauricie (PDAAM)
ÉCHÉANCIER	Court terme 0-2 ans, en continu (en fonction des actions)
INDICATEURS	3 outils promotionnels 2 journées de visites chez les producteurs par année 2 événements majeurs organisés annuellement (Festival de la galette de sarrasin, Route acéricole, etc.)

Projet 11 : Main-d'œuvre de demain

PARTENAIRES	Villes et municipalités, MRC, UPA, relève agricole, MAPAQ, ministère du Tourisme, ministère du Travail et de l'Immigration, MAMH, SANA, Place aux jeunes, PLUS (centre de formation agricole), Carrefour jeunes emploi, Instituts de formation agricole (cégep, etc.), AgriRéseau, Carrefour local d'emplois, Emploi-Québec, etc.
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation: <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les besoins auprès des producteurs et des employés cibles (qui, où, comment, quand, etc.) pour faire un portrait (voir informations existantes) • Faire un inventaire de ce qu'il y a déjà en place • Valider les attentes des employés cibles • Voir les besoins hors du secteur agricole (logement, transport, etc.) • Évaluer les possibilités de collaboration (tables de concertation) • Recruter et réaliser le projet (mise en place de la CUMO) • Mettre en œuvre : mains-d'œuvre • Faire des journées thématiques (promotion) pour attirer des entreprises • Faire de la formation pour la main-d'œuvre • S'inspirer de ce qui se fait déjà ailleurs (ex : Agri Carrière) • Rejoindre les agriculteurs • Faire des liens avec le projet 9 du PDZAA • Faire des suivis auprès des employés trouvés pour les entreprises • Offrir un milieu de vie (social, transport, logement, etc.) à la main-d'œuvre • Avoir des mentors • Offrir des formations de ressources humaines pour les producteurs (améliorer les relations de travail, car plusieurs ne sont pas outillés pour les RH) • Faire des journées de type connexion agricole • Collaborer avec le transport collectif
FINANCEMENT	Frais d'adhésion au service et programme de financement
ÉCHÉANCIER	0-3 ans (préparation), en continu (mise en œuvre) (en fonction des actions)
INDICATEURS	<p>Pourcentage des producteurs en besoins de main-d'œuvre</p> <p>3 actions/activités de mise en œuvre par année</p> <p>Baisse de 5 % du pourcentage de producteurs ayant des problèmes de main-d'œuvre</p>

Projet 12: Abattage local et régional



PARTENAIRES	MRC, MAPAQ, producteurs agricoles, SADC
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none">• Faire une veille sur les dossiers d'abattoir• Sensibiliser le milieu politique aux problèmes d'abattage• Évaluer le besoin en abattage sur le territoire de la MRC et des MRC limitrophes une fois les projets concrétisés pour évaluer la pertinence d'une infrastructure complémentaire• Élaborer le modèle d'affaires et évaluer la rentabilité du projet• Aviser les acteurs concernés sur le lancement du projet
FINANCEMENT	MRC, UPA, MAPAQ, gouvernement fédéral, producteurs agricoles
ÉCHÉANCIER	Long terme 5 à 10 ans (en fonction des actions)
INDICATEURS	Création d'un service d'abattage mobile dans la région du Bas-Saint-Laurent d'ici 10 ans

Projet 13 : Agroa Desjardins

PARTENAIRES	UPA, MAPAQ, municipalités, producteurs agricoles
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none">• Soutenir le développement de l'Agroa
FINANCEMENT	MAPAQ, producteurs agricoles et MRC de Maskinongé
ÉCHÉANCIER	En continu (en fonction des actions)
INDICATEURS	Taux d'occupation et d'utilisation de l'Agroa

Annexe 8

FIL CONDUCTEUR DU PDZAA

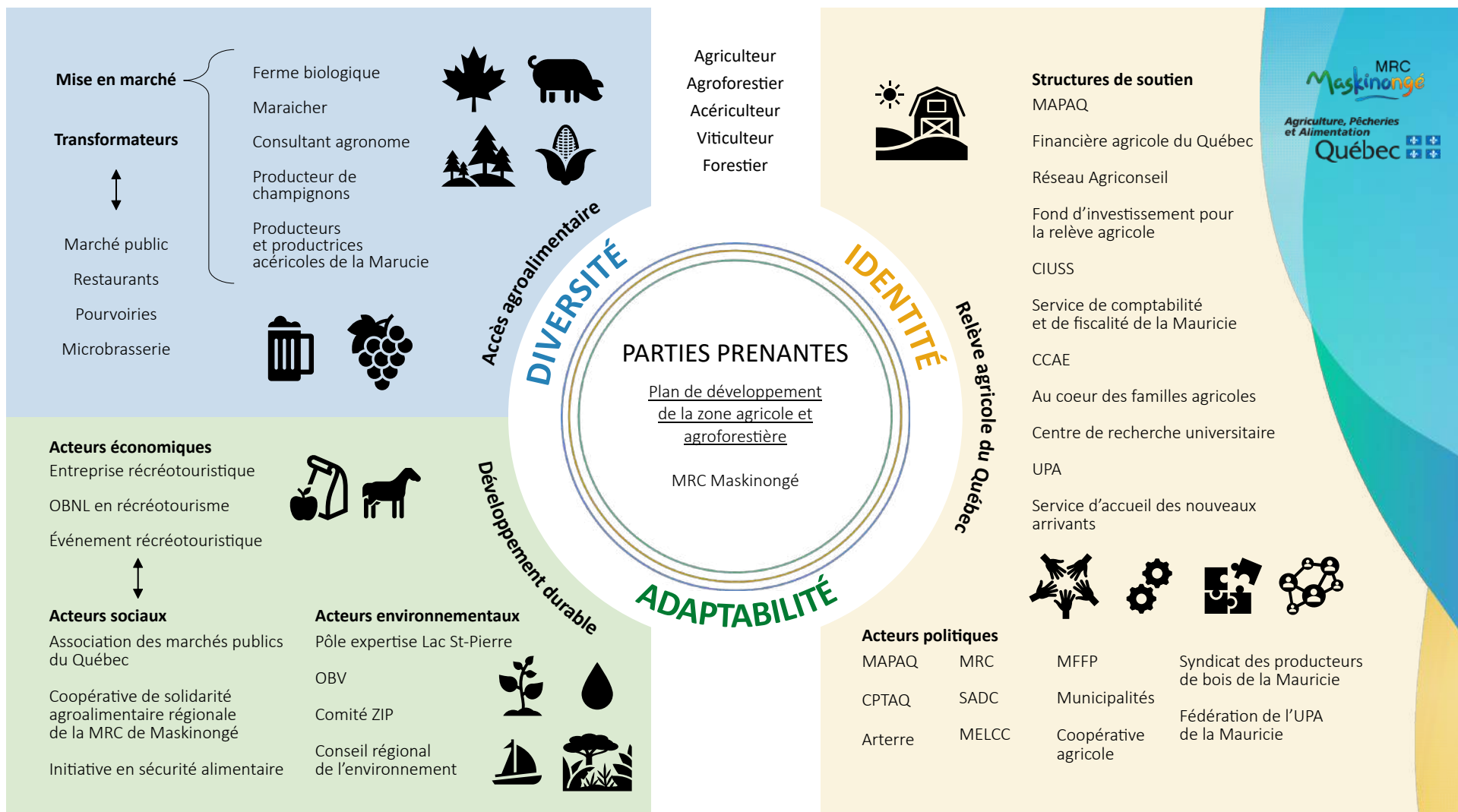
VISION : JE CULTIVE, MON MILIEU RÉCOLTE

C'est en se créant une identité forte, en s'adaptant aux réalités de leur territoire et aux changements climatiques, et en misant sur la richesse de leur diversité qu'en 2035, les producteurs et productrices agricoles de la MRC de Maskinongé font en sorte que la population maskinongoise récolte ce qu'ils et elles cultivent.

Thématique	Enjeux	Objectifs	Piliers de la vision	Projets
Toutes	Tous	Tous	Identité Adaptabilité Diversité	Mise en œuvre du PDZAA pour un territoire climato-résiliant
Relève et soutien aux producteurs	<ul style="list-style-type: none"> Manque de reconnaissance et de mise en valeur de l'agriculture Soutien aux producteurs et à la relève 	<ul style="list-style-type: none"> Créer et entretenir un climat de cohabitation et rétablir un lien avec la population Utiliser, adapter et réinventer le soutien aux producteurs (de la transférabilité au soutien quotidien) 	Identité Adaptabilité Diversité	Du cédant à la relève Cohabitensemble Service agri-soutien Incubateur fragmenté Agroa Desjardins Abattage local et régional Main-d'œuvre de demain
Agriculture durable, environnement et changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> Manque de résilience de l'agriculture face aux changements climatiques Gestion déficiente des résidus agricoles et forestiers 	<ul style="list-style-type: none"> Devenir un territoire agricole résilient aux changements climatiques et favoriser une meilleure cohabitation agriculture-milieus naturels Créer et développer une économie circulaire agricole pour la gestion des ressources 	Identité Adaptabilité Diversité	Agriculture et environnement, une histoire d'entraide Maski Recycle Agri-littoral Cohabitensemble Main-d'œuvre de demain
Agroforesterie et acériculture	<ul style="list-style-type: none"> Manque de résilience de l'agriculture face aux changements climatiques Potentiel acéricole, agroforestier et forestier sous-exploité Gestion déficiente des résidus agricoles et forestiers. 	<ul style="list-style-type: none"> Devenir un territoire agricole résilient aux changements climatiques et favoriser une meilleure cohabitation agriculture-milieus naturels Développer des filières acéricoles, forestières et agroforestières cohérentes et complémentaires des autres productions agricoles de la MRC Créer et développer une économie circulaire agricole pour la gestion des ressources 	Identité Adaptabilité Diversité	Les alliés agroforestiers Bon appétit Maski Du cédant à la relève Maski Recycle

Thématique	Enjeux	Objectifs	Piliers de la vision	Projets
Agrotourisme et tourisme gourmand	<ul style="list-style-type: none"> Absence de vision commune sur l'identité territoriale agroalimentaire malgré un désir commun entraînant des difficultés de développement et de mise en marché Manque de reconnaissance et de mise en valeur des activités agricoles, des entreprises agricoles et du territoire agricole 	<ul style="list-style-type: none"> Développer une identité agroalimentaire forte 	Identité Adaptabilité Diversité	Les alliés agroforestiers Cohabitensemble Bon appétit Maski Agroa Desjardins Maski Recycle

Annexe 9
CARTE DES
PARTIES PRENANTES







MRC
Maskinongé